



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°41-2019-07-004

PUBLIÉ LE 9 JUILLET 2019

# Sommaire

## **ARS CENTRE**

41-2019-06-03-013 - Arrêté n° 2019-DD41-0018 portant renouvellement de la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés en Loir-et-Cher (5 pages) Page 3

## **Centre Hospitalier de Blois**

41-2019-06-25-005 - Décision n°092019 portant attribution de fonctions et délégations de signature - Dernière version (10 pages) Page 9

## **DDT 41**

41-2019-06-11-002 - Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 9 mai 2019 attribuant les plans de chasse individuels pour le grand gibier pour la campagne 2019/2020 dans le département de Loir-et-Cher (78 pages) Page 20

## **PREF 41**

41-2019-06-25-009 - AP REGLEMENT INTERIEUR PREF41 (24 pages) Page 99

41-2019-06-14-005 - Arrêté accordant la médaille d'honneur du Travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019 (49 pages) Page 124

## **PREFECTURE LOIR ET CHER**

41-2019-06-17-004 - Arrêté accordant à la société CEMEX GRANULATS NORD, l'autorisation de modifier les conditions de remise en état de la carrière exploitée à MULSANS (11 pages) Page 174

41-2019-06-07-001 - Arrêté autorisant la société des Ateliers Louis Vuitton à exploiter un atelier de maroquinerie en dérogeant aux prescriptions générales aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 2360-2 pour ses installations implantées à VENDÔME (4 pages) Page 186

ARS CENTRE

41-2019-06-03-013

Arrêté n° 2019-DD41-0018 portant renouvellement de la  
liste des médecins généralistes et spécialistes agréés en  
Loir-et-Cher



Préfet de Loir-et-Cher

Agence régionale de santé  
Centre – Val de Loire

Délégation départementale  
du Loir-et-Cher

**ARRETE N° 2019-DD41-0018**

**Portant renouvellement de la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés en Loir-et-Cher**

**Le Préfet,**

**VU** la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**VU** le décret n° 86.442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés maladie des fonctionnaires, notamment son article 1<sup>er</sup>, modifié par le décret n° 2010.344 du 31 juillet 2010, article 352 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2016-DD41-0053 du 30 mai 2016 portant renouvellement de la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés en Loir-et-Cher ;

**VU** le courrier du 07 mars 2019 adressé à l'ensemble des médecins généralistes et spécialistes du Loir-et-Cher, remplissant les conditions, proposant leur inscription, leur inscription ou leur radiation sur la liste départementale ;

**VU** les avis du conseil départemental de l'ordre des médecins du Loir-et-Cher et des syndicats médicaux départementaux ;

**SUR proposition** de monsieur le délégué départemental de Loir-et-Cher de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

**ARRETE**

Article 1 : Sont nommés médecins généralistes et spécialistes agréés du Loir-et-Cher les praticiens dont les noms figurent selon la liste jointe au présent arrêté.

Article 2 : Ces médecins désignés sont nommés pour une durée de trois (3) ans.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher et le délégué départemental de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire sont chargés chacune en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Blois, le **- 3 JUIN 2019**



Le Préfet de Loir-et-Cher  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Romain DELMON

**ANNEXE A L'ARRETE N° 2019-DD41-0018 du 03/06/2019  
Portant renouvellement de la liste des médecins généralistes  
et spécialistes agréés en Loir-et-Cher**

**MEDECINS GENERALISTES**

**ARRONDISSEMENT DE BLOIS**

Dr Denise AFFOYON – 1 mail Pierre Charlot – 41000 Blois  
Dr Benjamin CHAMBENOIT – 46 rue Bossuet – 41000 Blois  
Dr Philippe CHARRIER – 2 bis quai Aristide Briand – 41000 Blois  
Dr Michel CHARTIER – 3 place Lorjou – 41000 Blois  
Dr Jean-Charles DELAGARDE – 3 place Lorjou – 41000 Blois  
Dr Philippe DUCHATEAU – 46 rue Bossuet – 41000 Blois  
Dr Jean-Luc ENFOUX – 34 rue Christophe Colomb – 41000 Blois  
Dr Bernard HALLAIS – 39 rue des Saintes Maries – 41000 Blois  
Dr Yvonne LAURENT – 65 avenue de l'Europe – 41000 Blois  
Dr Philippe LEFEVRE – 3 place Lorjou – 41000 Blois  
Dr Thierry LEROY – 3 place Lorjou – 41000 Blois  
Dr Jean-Yves LORENZO – 65 F avenue de l'Europe – 41000 Blois  
Dr Bernard MOSETTIG – CSAPA – 2 rue St Anne – 41000 Blois  
Dr François REGNAUT – 11 rue du père Brottier – 41000 Blois  
Dr Salima SELLAMI – 3 rue Bougainville – 41000 Blois

Dr Clément BECKER – MSP – 2 rue de la plaine – 41700 Contres  
Dr Dominique BERNARD – 9 rue Suzanne Diard – 41150 Onzain  
Dr Philippe BONNICHON – 8 rue basse de Nanteuil – 41700 Montrichard  
Dr Samuel BORDEAUX – 371 rue du Général de Gaulle – 41400 Saint-Georges-sur-Cher  
Dr Benjamin BOUVIER – 7 A rue des écoles – 41350 Vineuil  
Dr Raphaël CAPELLE – 14 route d'Orléans – 41500 Mer  
Dr Patrick CHAMBAULT – 8 route d'Orchaise – 41190 Molineuf  
Dr Didier COCUAU – 2 rue de Rancogne – 41190 Herbault  
Dr Françoise DAVID – 10 rue de la buissonnière – 41120 Cormeray (**jusqu'au 31/12/2019**)  
Dr Luc DEPROUW – 4 rue de l'étang – 41500 Muides-sur-Loire  
Dr Antonio FORTUNA – 2 rue de Rancogne – 41190 Herbault  
Dr Christophe FRITZ – 1 rue des bleuets – 41350 Saint-Gervais la Forêt  
Dr Etienne GALLET – MSP - rue de la plaine – 41700 Contres  
Dr Jean-Philippe GRANDON – 1 allée des séquoias – 41120 Cellettes  
Dr Marylène GUICHARD – 54 route de Beaugency – 41290 Oucques  
Dr Gérard LADIER – 1 grand place – 41250 Mont-près-Chambord  
Dr Yannick LEGEAY - 371 rue du Général de Gaulle – 41400 Saint-Georges-sur-Cher  
Dr Danielle MENDY – 2 rue de Sully – 41250 Bracieux  
Dr André RAULIN – 9 bis avenue de Bretagne – 41240 Beauce la Romaine  
Dr Pascal RILLARD – 9 rue Suzanne Diard – 41150 Onzain  
Dr Virginie SAMIN – 4 rue du conon – 41120 Cellettes  
Dr Patrick SEYS – 1 route de St Léonard – 41370 Marchenoir

### **ARRONDISSEMENT DE VENDÔME**

Dr Abdeslem AMIR – centre hospitalier – 98 rue poterie – 41100 Vendôme  
Dr Giuseppe CACACE - centre hospitalier – 98 rue poterie – 41100 Vendôme  
Dr Jean-Louis ESTEVE – 23, rue L. de Villers – 41100 Vendôme  
Dr Jean-Pierre LEBEAU – 30 rue de Courtiras – 41100 Vendôme  
Dr Jean-Pierre MICHAUX – 1 rue des Etats-Unis – 41100 Vendôme

Dr Bruno AGOUT – 10 rue Ronsard – 41800 Montoire-sur-le-Loir  
Dr Cyrille COLLETTE – 36 rue Louise Michel – 41100 Saint-Ouen  
Dr François LAFAYE – 19 avenue Gambetta – 41800 Montoire-sur-le-Loir  
Dr Yves QUESNEL – 1 la Terrouetterie – 41310 Prunay Cassereau

### **ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN**

Dr Bruno HARNOIS – 22 faubourg St Roch - 41200 Romorantin-Lanthenay  
Dr Sélim MILES – 22 faubourg St Roche – 41200 Romorantin-Lanthenay

Dr Omar ABIDAT – MSP – 10 rue Pierre et Marie Curie – 41140 Noyers sur Cher  
Dr Vasile ANDRONACHE – 45 rue André Bonnet – 41130 Gièvres  
Dr Madalina-Irina DINCA – 66 route de Chaon – 41300 Pierrefitte-sur-Sauldre  
Dr Stéphane GARREAU – 1 rue Paul Verlaine – 41130 Meusnes  
Dr Myriam GENTILHOMME-GAGNARD – 6 rue du taquet - 41600 Vouzon  
Dr Delphine LEROUX-FARRUGIA – 9 allée Ambroise Paré – 41320 Châtres sur Cher  
Dr Clothilde LOISON – 14 rue de la sauvée – 41230 Soings-en-Sologne  
Dr Jérôme MANOLIS – 53 rue du Berry – 41300 Salbris  
Dr Patrick MAUPUS - 8 rue basse de Nanteuil – 41400 Montrichard  
Dr Philippe MORCELET – 1 rue du docteur Chick - 41130 Selles-sur-Cher  
Dr Didier MORLE – 8 rue basse de Nanteuil – 41400 Montrichard  
Dr Jacques PELUAU – 43 rue nationale – La Ferté Imbault – 41300 Salbris  
Dr Jean-Paul PINON – 1 rue du docteur Jean Chick – 41130 Selles-sur-Cher  
Dr François RENAUD – 11 avenue de Verdun – 41200 Villefranche-sur-Cher  
Dr Philippe SARTORI – 10 rue Pierre et Marie Curie – 41140 Noyers-sur-Cher  
Dr Yves TOUCHAIN – 42 rue de Blois – 41220 Dhuizon  
Dr Jean-Paul VALENTINI – Centre intercommunal de santé – 22 faubourg Saint Roch – 41200 Romorantin-Lanthenay

### **MEDECINS SPECIALISTES**

#### **ANESTHESIE - REANIMATION**

Dr Fortuné BITSINDOU – centre hospitalier – 98 rue poterie – 41100 Vendôme  
Dr Alain DUCHALAIS – centre hospitalier – Mail Pierre Charlot – 41000 Blois  
Dr Marc FELLER – centre hospitalier – Mail Pierre Charlot – 41000 Blois

#### **ANGIOLOGIE – MEDECINE VASCULAIRE**

Dr Hubert COISPEAU – 49 rue Albert 1<sup>er</sup> – 41000 Blois

#### **BIOLOGIE**

Dr Stéphane DARTIGUES - 100 rue P.H. Mauger – 41700 Contres  
Dr Louis Gaston RANDRIAMBOLAHARISOA – centre hospitalier – 98 rue Poterie – 41100 Vendôme

#### **CARDIOLOGIE**

Dr Régis DETURCK - centre hospitalier – Mail Pierre Charlot – 41000 Blois  
Dr Liana OLARIU – polyclinique – 1 rue Robert Debré – 41260 La Chaussée St-Victor

### **CHIRURGIE GENERALE – DIGESTIVE – VISCERALE - UROLOGIE**

Dr Abd-Hak FERHI – 3 rue Robert Debré – 41260 La Chaussée St Victor  
Dr Claude CHAMI – centre hospitalier – 96 rue des capucins – 41200 Romorantin-Lanthenay  
Dr Luc DALMASSO - centre hospitalier – Mail Pierre Charlot – 41000 Blois  
Dr Arnaud DESGRIPPES – Tour de consultations - Rue Robert Debré – 41240 La chaussée St-Victor  
Dr Mélanie FOUQUET - centre hospitalier – Mail Pierre Charlot – 41000 Blois  
Dr Kévin KRAFT – centre hospitalier – Mail Pierre Charlot- 41000 Blois

### **CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE**

Dr Mathieu AUBAULT – Clinique du St Cœur – 10 rue Honoré de Balzac – 41100 Vendôme  
Dr Eric CABROL - Polyclinique – 3 rue Robert Debré – 41260 La Chaussée St Victor  
Dr Rachid GHAZI – centre hospitalier – 96 rue des capucins – 41200 Romorantin-Lanthenay  
Dr Marc PLANCHENault – centre hospitalier – Mail Pierre Charlot – 41000 Blois

### **CHIRURGIE PLASTIQUE, REONSTRUCTIVE ET ESTHETIQUE**

Dr Patrick Paulo RAGUENET – Tour de consultations– Rue Robert Debré – 41260 La Chaussée St-Victor

### **DERMATOLOGIE**

Dr Sylvie GARCOT – polyclinique – Rue Robert Debré – 41260 La Chaussée St Victor

### **ENDOCRINOLOGIE-DIABETOLOGIE-NUTRITION**

Dr Régis PIQUEMAL – centre hospitalier – Mail Pierre Charlot- 41000 Blois

### **GASTRO ENTEROLOGIE**

Dr Philippe CHATRENET – Mosaïque santé – 1 rue du Pr Maupas – 41260 La Chaussée St Victor  
Dr Yves SCHILLIO – 5 rue de l'Octroi – 41260 La Chaussée Saint-Victor

### **GERIATRIE**

Dr Dominique DUREUIL – centre hospitalier- 1 place de la paix – 41130 Selles-sur-Cher  
Dr Sihem KAROUI-BLANCHET – centre hospitalier – mail Pierre Charlot – 41000 Blois  
Dr Bernard MERCIER - centre hospitalier – Mail Pierre Charlot – 41000 Blois  
Dr Jean-Michel PAUL – centre hospitalier – 96 rue des capucins – 41200 Romorantin-Lanthenay  
Dr Samira TOUMI SCHAEFFLER - centre hospitalier – Mail Pierre Charlot – 41000 Blois

### **GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE**

Dr Iuliana APOSTOL – centre hospitalier – 96 rue des capucins – 41200 Romorantin-Lanthenay  
Dr Alain BONVALET – 10 rue Honoré de Balzac – 41100 Vendôme  
Dr Jean-Pierre GALVIN – 7 rue du colonel Montlaur – 41000 Blois  
Dr Jean-Luc LEBRUN – centre hospitalier – Mail Pierre Charlot – 41000 Blois  
Dr Hélène PORET – centre hospitalier – Mail Pierre Charlot – 41000 Blois  
Dr Etienne ROUSSEL - centre hospitalier – Mail Pierre Charlot – 41000 Blois  
Dr Mohamed YOUSSEF – 1 rue Robert Debré – 41260 La Chaussée St Victor

### **MEDECINE D'URGENCE**

Dr Abdennebi ANYS – centre hospitalier – Mail Pierre Charlot – 41000 Blois  
Dr Florence CASTEL-AMELINE – Polyclinique – 1 rue Robert Debré – 41260 La Chaussée St Victor  
Dr El Yazid BELLILI – centre hospitalier – 98 rue poterie – 41100 Vendôme  
Dr Martin CODJIA - centre hospitalier – Mail Pierre Charlot – 41000 Blois  
Dr Boubaccar DIAGANA – centre hospitalier – 98 rue Poterie – 41100 Vendôme  
Dr Mounir HILAL -centre hospitalier – 98 rue poterie – 41100 Vendôme  
Dr Charles SALEM - centre hospitalier – 98 rue poterie – 41100 Vendôme  
Dr Anne VISCITA – centre hospitalier – Mail Pierre Charlot – 41000 Blois

### **MEDECINE INTERNE**

Dr Iskra PETROVA - Centre hospitalier de Blois – Mail Pierre Charlot – 41000 Blois

### **NEPHROLOGIE – HEMODIALYSE**

Dr Kodzo AKPOSSO – polyclinique – 1 rue Robert Debré – 41260 La Chaussée St Victor

### **OPHTALMOLOGIE**

Dr Thomas SOKOLAKIS – 1 avenue des cités unies d'Europe – 41100 Vendôme

### **OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE**

Dr Eric AMELINE – 1 rue des iris – 41260 La Chaussée St Victor

Dr Michel TOSSOU – centre hospitalier – Mail Pierre Charlot – 41000 Blois

### **PEDIATRIE**

Dr Stéphane JOMAA – Polyclinique – 3 rue Robert Debré – 41260 La Chaussée St Victor

Dr Hussein MOUNA - Centre hospitalier – Mail Pierre Charlot – 41000 Blois

Dr Margarita TULUMBADZHIEVA – 3-4 mail Leclerc – 41100 Vendôme

### **PNEUMOLOGIE - PHTISIOLOGIE**

Dr Imad KADOUN – 3, rue Robert Debré – 41260 La Chaussée St Victor

Dr Jonny NEHME – centre hospitalier – 98 rue poterie – 41100 Vendôme

Dr Samir SALLOUM – 170 Boulevard Kennedy – 41100 Vendôme

### **PSYCHIATRIE**

Dr Georges BELIGNE – clinique de la Chesnaie – 41120 Chailles

Dr Eric BOISSICAT - centre hospitalier – Mail Pierre Charlot – 41000 Blois

Dr Hassan CHAHINE - centre hospitalier – 96 rue des capucins – 41200 Romorantin-Lanthenay

Dr Christophe DU FONTBARE – 24 bis, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 41000 Blois

Dr Jean-François DURIOT – 11 avenue de Verdun - 41200 Romorantin-Lanthenay

Dr François ECHARD – 10 place du château – 41200 Romorantin-Lanthenay

Dr Mohamed ESSABIR – centre hospitalier – Mail Pierre Charlot – 41000 Blois

Dr Antoine FONTAINE – clinique médicale du centre – 41350 Huisseau-sur-Cosson

Dr Nathalie GISBERT – 24 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 41000 Blois

Dr Marcellin YAPO – la maison d'Artémis – 78, rue du foix – 41000 Blois

### **RADIOLOGIE - RADIODIAGNOSTIC**

Dr Christine BELHIBA – 40 mail Leclerc – 41100 Vendôme

Dr Djamel HAMDJ -26 avenue du Mal de Lattre de Tassigny – 41200 Romorantin-Lanthenay

Dr Florence LAIR – 5 rue du 18 juin 1940 – 41000 Blois

Dr Anas MAJTHOUB-ALMOUGRAHBI – centre hospitalier – Mail Pierre Charlot – 41000 Blois

Dr Chantal MARCHAND – 1 rue du professeur Maupas – 41260 La Chaussée Saint-Victor

### **RHUMATOLOGIE**

Dr LE GUILCHARD Fabienne – Centre hospitalier – Mail Pierre Charlot – 41000 Blois

Centre Hospitalier de Blois

41-2019-06-25-005

Décision n°092019 portant attribution de fonctions et  
délégations de signature - Dernière version

**Décision n°09/2019  
portant attribution de fonctions et délégations de signature**

**Le Directeur du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois**

Vu les dispositions des articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-35 et R 6143-38 du code de la santé publique ;

Vu le décret 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 16 avril 2015 nommant Monsieur Olivier SERVAIRE-LORENZET en qualité de directeur du centre hospitalier de Blois ;

Vu l'organigramme de Direction du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois ;

**Décide les délégations suivantes :**

**Article 1 – Objet**

La présente décision décrit les attributions de fonctions et les délégations de signature accordées par le Directeur aux Cadres de Direction et aux Personnels soignants, administratifs et techniques de l'établissement, dans la limite de leurs attributions précisées notamment dans l'organigramme de Direction.

- **Cabinet**

**Article 2 – Intérim de la Direction du Cabinet**

**Monsieur Olivier SERVAIRE-LORENZET** assure l'intérim de Direction du Cabinet en l'attente de la nomination d'un nouveau Directeur.

**Article 3 – Délégation de signature à Monsieur Franck PINON**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à **Monsieur Franck PINON, Faisant fonction de responsable de la sécurité**, pour le dépôt de plainte auprès d'un Service de Police ou de Gendarmerie pour assurer la protection des intérêts du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois.

- **Département des soins, de la qualité et des relations avec les usagers**

**Article 4 - Délégation de signature et de fonction à Monsieur Marc BORDIER**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à **Monsieur Marc BORDIER, Directeur des soins exerçant la fonction de Coordonnateur Général des Soins**,

pour la signature des actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence de son Département.

Conformément aux dispositions en vigueur, **Monsieur Marc BORDIER** propose les affectations des cadres de santé et des cadres supérieurs de santé y compris ceux faisant fonction dont il assure aussi l'évaluation régulière, à l'exception des cadres de l'IFSI.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Marc BORDIER**, pour la signature des conventions de stage des étudiants et professionnels qui relèvent des professions de son champ de responsabilité et les affectations afférentes des élèves stagiaires dans les services en fonction des places disponibles.

Par délégation, **Monsieur Marc BORDIER**, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, représente celui-ci au Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD), au Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition (CLAN), à la Commission des Usagers (CDU), à la Commission du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles (COMEDIMS), au Comité d'Infectio-Vigilance (CIV) et au Comité de Sécurité Transfusionnel et d'Hémovigilance (CSTH).

- **Département des Ressources Humaines, de l'Enseignement et de la Recherche**

#### **Article 5 - Délégation de signature et de fonction à Monsieur François-Xavier BAUDE**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à **Monsieur François-Xavier BAUDE, Directeur adjoint coordonnateur du Département des Ressources Humaines, de l'Enseignement et de la Recherche** pour tous les actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence de sa Direction et des services qui y sont rattachés, la signature des contrats, l'engagement et la liquidation des frais de formation, des états de paie y compris le mandatement afférent, les nominations et les contrats de recrutement, l'engagement de la procédure disciplinaire pour les personnels non médicaux, les conventions de mise à disposition et de formation du personnel non médical, les conventions de stage ne relevant pas de la compétence des Directeurs de soins, les assignations ainsi que les décisions relevant de la gestion des carrières et faisant suite à la tenue des Commissions Administratives Paritaires.

Cette délégation est consentie à l'exception des actes suivants : décision disciplinaire, licenciement, suppression de poste, nomination aux emplois d'encadrement et encadrement supérieur y compris les faisant fonction, attribution des heures syndicales, notation chiffrée des cadres supérieurs et notation après recours en révision devant la commission paritaire compétente, note de service relative à l'organisation générale d'une ou plusieurs structures médicales ou médico-techniques, nomination aux fonctions de responsable des pôles d'activités cliniques ou médico-techniques ou de chef de service à titre transitoire, affectation des cadres supérieurs et des cadres, signature des contrats de clinicien.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Par délégation, **Monsieur François-Xavier BAUDE**, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, représente celui-ci à la CME, au CTE, au CHSCT, à la commission d'activité libérale et à la COPS.

#### **Article 6 - Délégation de signature et de fonction à Monsieur Marc PENTECOUTEAU**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à **Monsieur Marc PENTECOUTEAU, Directeur des soins chargé de la Direction de l'Institut de Formation des Soins Infirmiers et de la Direction de l'Institut de Formation des Aides-Soignants**, pour la signature des ordres de missions sur le territoire national, les attestations de service fait concernant les interventions des enseignants occasionnels, les attributions de bourses aux étudiants, les attestations

de service fait transmises à Pôle Emploi ou à d'autres organismes extérieurs, les conventions de stage des étudiants infirmiers et aides-soignants de l'IFSI-IFAS de Blois, les courriers et notes internes aux élèves et enseignants de l'IFSI-IFAS, dans le respect du règlement intérieur de l'IFSI-IFAS adopté par le Conseil Technique ou Pédagogique de l'Institut ainsi que les conventions-factures adressées à des organismes extérieurs dans le cadre des promotions professionnelles et des formations continues.

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Marc PENTECOUTEAU**, pour la signature des conventions de stage des étudiants et professionnels qui relèvent des professions de son champ de responsabilité, les chartes d'encadrement et les affectations afférentes des élèves stagiaires dans les services en fonction des places disponibles.

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Marc PENTECOUTEAU** pour la signature de tous les documents relatifs au programme Erasmus (formulaires de candidature, rapports intermédiaires et finaux, documents relatifs à l'attribution de bourses aux étudiants).

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Marc PENTECOUTEAU**, pour la signature des actes et documents liés aux procédures disciplinaires concernant les étudiants de l'IFSI-IFAS.

**Monsieur Marc PENTECOUTEAU** propose les affectations des cadres de santé et des cadres supérieurs de santé de l'IFSI, y compris ceux faisant fonction.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

#### **Article 7 - Délégation de signature à Madame Laurence GALLAND**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est accordée à **Madame Laurence GALLAND, Responsable des affaires médicales**, pour tous les actes de gestion courante relatifs aux affaires médicales.

#### **Article 8 – Délégation de signature à Madame Delphine GIBRAT-DERREUDRE**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est accordée à **Madame Delphine GIBRAT-DERREUDRE, Responsable des ressources humaines**, pour tous les actes de gestion courante relatifs aux ressources humaines.

#### **Article 9 – Délégation de signature à Madame Caroline ALIGON**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est accordée à **Madame Caroline ALIGON, Responsable de la gestion des carrières et du temps de travail**, à l'effet de signer les actes d'exécution relatifs à la gestion des carrières du personnel non médical et du temps de travail.

#### **Article 10 – Délégation de signature à Madame Elodie JOUANNEAU**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est accordée à **Madame Elodie JOUANNEAU, Responsable formation et développement professionnel continu médical et paramédical**, à l'effet de signer les actes d'exécution relatifs aux actions de formation. Cette délégation ne concerne pas les conventions de stage.

#### **Article 11 – Délégation de signature à Madame Karine FARDOUX**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est accordée à **Madame Karine FARDOUX, Responsable du recrutement**, à l'effet de signer les actes d'exécution relatifs au recrutement, aux changements de positions statutaires du personnel non médical et à la protection sociale. Cette délégation ne concerne pas les décisions de recrutement et celles relatives aux questions statutaires.

em

#### **Article 12 – Délégation de signature à Madame Karine JOLY**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est accordée à **Madame Karine JOLY, Responsable de la paie**, à l'effet de signer les actes d'exécution relatifs au contrôle de gestion sociale et à la paie.

- **Département des Finances et de l'information médicale**

#### **Article 13 - Délégation de signature et de fonction à Monsieur David ROUGER**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à **Monsieur David ROUGER, Directeur adjoint, Directeur du Département des Finances et de l'information médicale** pour ordonnancer les recettes et les dépenses pour tous les budgets et pour tous les actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence de son Département.

Est exclue la signature des contrats d'emprunt et de ligne de trésorerie.

Les tirages sur les lignes de trésorerie sont délégués.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et des achats publics.

#### **Article 14- Délégation de signature à Madame Carinne JULIEN et à Madame Isabelle BORDERIEUX**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à **Madame Carinne JULIEN, Attachée d'administration hospitalière du Département des Finances, du Système d'information, de l'Efficienc e et de la Prospective** et à **Madame Isabelle BORDERIEUX, Adjoint des Cadres du Département des Finances, du Système d'information, de l'Efficienc e et de la Prospective** pour ordonnancer les recettes pour tous les budgets.

Cette délégation s'effectue dans le respect des règles de la comptabilité publique.

#### **Article 15 – Délégation de signature à Monsieur Daniel RICHER**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation est donnée à **Monsieur Daniel RICHER, Responsable des admissions et des frais de séjour**, pour la signature des actes d'Etat Civil et les documents et actes liés à l'accueil et à la prise en charge administrative des patients.

- **Département des Achats, du Patrimoine et de la Logistique**

#### **Article 16 - Délégation de signature et de fonction à Monsieur Philippe CUTTE**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à **Monsieur Philippe CUTTE, Directeur adjoint coordonnateur du Département des Achats, du Patrimoine et de la Logistique** pour l'engagement de toute dépense relevant de son Département.

A ce titre, il peut signer tout acte subséquent et en particulier les bons de commande liés à son Département.

Cette délégation est consentie à l'exception des actes concernant les achats d'un montant égal ou supérieur à 25 000 € HT. Elle concerne les comptes d'exploitation et d'investissement relevant de son secteur et se comprend pour tous les budgets.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et des achats publics.

#### **Article 17 - Délégation de signature à Monsieur Jean-Paul FUENTES**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Paul FUENTES, Responsable des achats** pour l'engagement et la liquidation de toute dépense relevant de son service.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et des achats publics. Elle est consentie à l'exception des actes concernant les achats d'un montant supérieur ou égal à 800 € HT.

#### **Article 18 – Délégation de signature à Monsieur Jérôme GEFFRAY**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation est donnée à **Monsieur Jérôme GEFFRAY, Ingénieur Hospitalier**, pour signer les bons de commandes et factures pour le secteur approvisionnement pour les comptes de classe 6. Cette délégation s'effectue dans la limite stricte des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et des achats publics. Elle est consentie à l'exception des actes concernant les achats d'un montant supérieur ou égal à 800 € HT.

#### **Article 19 - Délégation de signature et de fonction à Monsieur Vincent MERCIER**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à **Monsieur Vincent MERCIER, Directeur adjoint chargé des services techniques et des travaux** pour l'engagement et la liquidation de toute dépense relevant de sa direction.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et des achats publics. Elle est consentie à l'exception des actes concernant les achats d'un montant supérieur ou égal à 25 000 € HT.

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Vincent MERCIER**, à l'effet d'engager et de liquider toute dépense relative à une facture d'électricité, de gaz, d'eau et de calories (réseau chaleur).

#### **Article 20 - Délégation de signature à Monsieur Mickaël EVENAS**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à **Monsieur Mickaël EVENAS, Responsable biomédical** pour l'engagement de toute dépense d'exploitation relevant de son service.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et des achats publics. Elle est consentie à l'exception des actes concernant les achats d'un montant supérieur ou égal à 800 € HT.

**Monsieur Mickaël EVENAS** est chargé de la préparation du plan pluriannuel d'investissement et du programme annuel d'équipement biomédical.

**Monsieur Mickaël EVENAS** est chargé après validation par le Directeur, de la mise en œuvre des plans dans le respect des règles de la comptabilité publique et de la commande publique (C.M.P).

- **Département des Personnes Agées**

#### **Article 21 – Délégation de signature à Madame Cathy LEROY**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à **Madame Cathy LEROY, Directrice adjointe en charge du Département des Personnes Âgées**, pour la signature des actes, décisions et documents relevant de ses attributions.

Cette délégation comprend notamment :

- tous les courriers, actes, décisions, et documents relatifs à la gestion et au fonctionnement général des EHPAD, du Centre d'accueil de jour Alzheimer et de l'USLD à l'exception des documents suivants :
  - o les courriers relatifs aux ressources humaines et aux affaires médicales,
  - o les actes budgétaires,

- les courriers aux autorités de tutelle et de tarification,
- les actes de gestion des affaires courantes avec les partenaires extérieurs aux EHPAD, au Centre d'accueil de jour Alzheimer et à l'USLD déjà conventionnés,
- l'ensemble des actes de gestion des mouvements des résidents (admissions, transferts, etc.),
- les contrats de séjour,
- les autorisations de transport de corps avant mise en bière,
- les attestations de notification de renouvellement ou mise sous tutelle ou curatelle des résidents de gérontologie,
- et les actes de gestion de l'ensemble des instances relevant de ses fonctions.

## **Article 22 - Délégation de signature aux agents des EHPAD du Centre Hospitalier de Blois**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée **aux agents administratifs des EHPAD, à savoir, Madame Agathe CHEVANCHE, Madame Karine DAVY, Madame Nathalie GUEMON, Madame Valérie GUILLOU, Madame Christine KETTLER, Madame Laurence MAGNIER, Madame Ludivine PRIEUR et Madame Marie-Claude THEBEAU** pour signer les contrats de séjour, les attestations de séjours pour les aides au logement, les demandes de bulletins de naissance, les bulletins de situation, les attestations de prix de journée, les demandes d'autorisation de prélèvement de ressources auprès du Conseil Départemental, les dossiers d'aide sociale en l'absence de famille et de protection, les déclarations de revenus auprès des services d'Impôts et des caisses d'allocations familiales, les dossiers de demande de Couverture Maladie Universelle, d'Aide à la Complémentaire Santé, les autorisations de transport de corps avant mise en bière, les déclarations administratives de décès, les attestations notariées pour connaître les biens de la personne décédée et les attestations de porte-fort.

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à **Madame Françoise ARRUGA, Cadre supérieur de santé et Madame Agathe CHEVANCHE, Adjoint des cadres**, à l'effet de signer les décisions d'admission et les contrats de séjour.

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à **Madame Nathalie ANANIAN, Cadre de santé, Madame Françoise ARRUGA, Cadre supérieur de santé, Madame Agathe CHEVANCHE, Adjoint des cadres, Madame Pauline GALLOUX, Cadre de santé, Madame Cécile OLIOT, Cadre de santé, Madame Corinne PIGET, Cadre de santé, Madame Ludivine PRIEUR, Technicien supérieur hospitalier, Madame Valérie VINCENT, Cadre de santé et Madame Virginie ZAREC, Cadre de santé**, pour signer les autorisations d'opposition sur les revenus, les autorisations de mainlevée d'opposition et les demandes d'inhumation en cas d'indigence du défunt.

- **Département de l'organisation du système d'information**

## **Article 23 - Délégation de signature à Monsieur Jalal SOUJAD**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jalal SOUJAD, Directeur du Département de l'organisation du système d'information** pour l'engagement de toute dépense relevant de son Département.

A ce titre, il peut signer tout acte subséquent et en particulier les bons de commande liés à son Département.

Cette délégation est consentie à l'exception des actes concernant les achats d'un montant égal ou supérieur à 25 000 € HT. Elle concerne les comptes d'exploitation et d'investissement relevant de son secteur et se comprend pour tous les budgets.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et des achats publics.

#### **Article 24 - Délégation de signature à Monsieur Laurent CONARD**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à **Monsieur Laurent CONARD, Responsable du système d'information** pour la signature de toutes dépenses d'exploitation relevant du secteur informatique.

A ce titre, **Monsieur Laurent CONARD** peut signer tout acte subséquent et en particulier les bons de commande liés à l'exploitation du système d'information hospitalier.

Cette délégation est consentie pour tous les actes de gestion des dépenses informatiques à l'exception de celles d'un montant égal ou supérieur à 800 € HT. Elle concerne tous les comptes d'exploitation relevant de son secteur.

L'engagement des acquisitions d'immobilisations, lié à l'exécution du plan prévisionnel d'équipement, arrêté par le Directeur est assuré par le Directeur adjoint, Coordonnateur des Achats, du Patrimoine et de la Logistique.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et des achats publics.

- **Autres délégations**

#### **Article 25 - Délégation de signature aux Pharmaciens de la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI)**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à **Madame Mathilde EMONET, Praticien hospitalier – Responsable de la Pharmacie à Usage Intérieur** - pour engager les dépenses pharmaceutiques de l'établissement. A ce titre, elle est responsable des achats et des stocks en qualité de comptable matière.

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur délégation de signature est donnée pour le secteur approvisionnement et achat à **Mesdames les Docteurs Sylvie BOUTON, Marie KUZZAY, Mathilde EMONET, Corinne HARNOIS, Céline FLATTET, Christelle MOREAU, Aina RAMAHANDRY et à Messieurs les Docteurs Philippe BRETON, Jean-François HUSSON, Praticiens Hospitaliers en Pharmacie.**

A ce titre, ils peuvent signer les bons de commande, engager et liquider les dépenses d'exploitation concernant la pharmacie de l'établissement dans la limite des quantités correspondant à un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT.

Cette délégation concerne l'ensemble des comptes concernant son secteur d'activité portant sur les médicaments, les dispositifs médicaux stériles, les gaz à usage médical et les autres produits du monopole pharmaceutique.

Cette délégation s'effectue dans la limite stricte des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et des achats publics. Toute dépense égale ou supérieure à 25 000 euros HT nécessite la saisine après définition des besoins de la Cellule des Marchés (ou du GCS Achats du Centre) afin d'organiser une publicité et une mise en concurrence adaptée en dehors des achats effectués.

#### **Article 26 - Délégation de signature aux agents de la chambre mortuaire**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée aux agents de la chambre mortuaire pour signer la fiche de demande de transport de corps avant mise en bière, à savoir :

- Madame Valérie HANRIOT
- Madame Marine BARBOUX
- Madame Valérie AUDON
- Monsieur Lénaïc MARRE

#### **Article 27 - Délégation de signature aux vagemestres**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée aux vagemestres, à savoir, **Monsieur Hervé GIRANDE, Monsieur Pascal JOLLET et Madame Fabienne ROSSE** pour déclarer à la Mairie de Blois, les décès des patients du Centre Hospitalier de Blois et des résidents des EHPAD du Centre Hospitalier de Blois.

#### **Article 28 – Délégation de signature et de fonctions à Madame Julie BAC MAUGET**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à **Madame Julie BAC MAUGET**, cadre supérieur du pôle 1, nommée à cette fonction le 2 octobre 2017, pour les recrutements en contrats à durée déterminée réalisés pour faire face à l'absentéisme dans le respect des moyens de remplacement alloués à son pôle. Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des dispositions réglementaires et des règles en vigueur dans l'établissement.

#### **Article 29 – Délégation de signature et de fonctions à Madame Cécile OLIVERES**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à **Madame Cécile OLIVERES**, cadre supérieur du pôle 2, nommée à cette fonction le 2 octobre 2017, pour les recrutements en contrats à durée déterminée réalisés pour faire face à l'absentéisme dans le respect des moyens de remplacement alloués à son pôle. Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des dispositions réglementaires et des règles en vigueur dans l'établissement.

#### **Article 30 – Délégation de signature et de fonctions à Madame Françoise ARRUGA**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à **Madame Françoise ARRUGA**, cadre supérieur du pôle 3, nommée à cette fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2009, pour les recrutements en contrats à durée déterminée réalisés pour faire face à l'absentéisme dans le respect des moyens de remplacement alloués à son pôle. Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des dispositions réglementaires et des règles en vigueur dans l'établissement.

#### **Article 31 – Délégation de signature à Madame Marie-Noëlle CARTRON**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à **Madame Marie-Noëlle CARTRON**, Cadre supérieur de santé du Pôle Mère-Enfant, pour déclarer à la Mairie de Blois, les naissances en cas d'accouchement sous X ou de mère isolée.

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à **Madame Marie-Noëlle CARTRON**, cadre supérieur du pôle 4, nommée à cette fonction le 2 octobre 2017, pour les recrutements en contrats à durée déterminée réalisés pour faire face à l'absentéisme dans le respect des moyens de remplacement alloués à son pôle. Cette délégation s'effectue dans la limite des

crédits budgétaires autorisés et dans le respect des dispositions réglementaires et des règles en vigueur dans l'établissement.

#### **Article 32 – Délégation de signature et de fonctions à Madame Christelle METAIREAU**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à **Madame Christelle METAIREAU**, cadre supérieur du pôle 5, nommée à cette fonction le 4 septembre 2017 pour les recrutements en contrats à durée déterminée réalisés pour faire face à l'absentéisme dans le respect des moyens de remplacement alloués à son pôle. Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des dispositions réglementaires et des règles en vigueur dans l'établissement.

#### **Article 33 – Délégation de signature et de fonctions à Madame Véronique VELLARD**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à **Madame Véronique VELLARD**, cadre supérieur du Pôle 6, nommé à cette fonction le 25 juin 2018, pour les recrutements en contrats à durée déterminée réalisés pour faire face à l'absentéisme dans le respect des moyens de remplacement alloués à son pôle. Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des dispositions réglementaires et des règles en vigueur dans l'établissement.

#### • **Gardes de direction**

#### **Article 34 – Délégation de signature à l'administrateur de garde**

Afin d'assurer la présence permanente de l'autorité administrative au sein du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois, chargée de veiller au bon fonctionnement du service public hospitalier :

- Monsieur François-Xavier BAUDE
- Monsieur Marc BORDIER
- Monsieur Philippe CUTTE
- Madame Cathy LEROY
- Monsieur Vincent MERCIER
- Monsieur David ROUGER

Sont astreints à des gardes de direction, durant lesquelles ils sont investis par délégation de signature des domaines relevant de la compétence et de la responsabilité du Directeur qui sont nécessaires pour assurer la continuité du service public et pour parer à tout événement susceptible d'entraver son fonctionnement normal.

Ils interviennent dans les domaines suivants :

- l'exercice de l'autorité sur l'ensemble du personnel dans le respect des règles déontologiques ou professionnelles qui s'imposent aux professions de santé, des responsabilités qui sont les leurs dans l'administration des soins et de l'indépendance professionnelle du praticien dans l'exercice de son art ;
- la gestion administrative du parcours du patient ;
- la saisine des autorités de police ou de justice et le dépôt de plaintes au nom de l'établissement ;
- l'exercice du pouvoir de police intérieur ;
- l'ordonnancement de dépenses strictement nécessaires pour palier à toute urgence
- la signature des décisions administratives d'admission et de sortie en hospitalisation en soins psychiatriques sans consentement.

Un tableau des gardes de direction est établi par le Directeur faisant apparaître nominativement la liste hebdomadaire des administrateurs de garde. En dehors des samedis, dimanches et jours fériés, où elles sont H24, les gardes de direction s'exercent de 18h à 8h le lendemain.

### **Article 35 - Dispositions diverses**

Cette décision prend effet le 25 juin 2019.

Cette décision est communiquée aux intéressés et au Comptable de l'Etablissement.

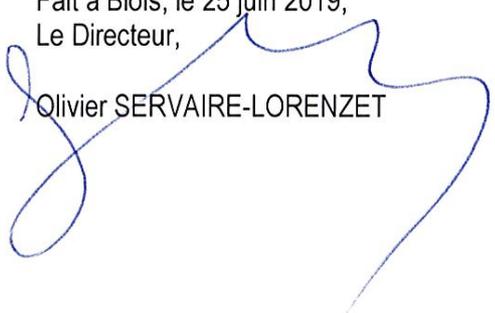
Elle est communiquée pour information à :

- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Monsieur le Délégué Territorial de l'Agence Régionale de Santé en Loir-et-Cher

Elle est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Loir-et-Cher.

Fait à Blois, le 25 juin 2019,  
Le Directeur,

Olivier SERVAIRE-LORENZET



DDT 41

41-2019-06-11-002

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 9 mai 2019  
attribuant les plans de chasse individuels pour le grand  
gibier pour la campagne 2019/2020 dans le département de  
Loir-et-Cher

**ARRÊTÉ N°**  
**modifiant l'arrêté préfectoral du 9 mai 2019 attribuant les plans de chasse individuels pour le**  
**grand gibier pour la campagne 2019/2020 dans le département de Loir-et-Cher**

**Le préfet de Loir-et-Cher,**

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.425-4 à L.425-5-1 relatifs à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, L.425-6 à L.425-13 et R.425-1 à R.425-13 relatifs au plan de chasse et R.428-13 et R.428-14 relatifs aux sanctions pénales ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 janvier 2009 modifié relatif à la mise en œuvre du plan de chasse et au marquage du gibier ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mai 2018 portant approbation du troisième schéma départemental de gestion cynégétique en Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2019 fixant la fourchette départementale du plan de chasse grand gibier pour la campagne 2019/2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 mai 2019 portant délégation de signature à Madame Estelle RONDREUX, directrice départementale des territoires de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral 9 mai 2019 fixant les modalités d'attribution et les conditions d'exécution du plan de chasse grand gibier pour la campagne 2019/2020 dans le département de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mai 2019 attribuant les plans de chasse individuels pour le grand gibier pour la campagne 2019/2020 dans le département de Loir-et-Cher ;

Vu les recours déposés par les détenteurs du droit de chasse ;

Vu les demandes complémentaires de plan de chasse individuel grand gibier présentées par les titulaires du droit de chasse pour la campagne cynégétique 2019/2020 ;

Considérant qu'il importe de diminuer les populations de grand gibier présentes sur les massifs cynégétiques concernés ;

Considérant les critères d'attribution fixés par la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage dans sa séance du 3 mai 2019 ;

Sur proposition de la directrice départementale des territoires ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1er** - Suite aux demandes tardives formulées par les détenteurs du droit de chasse, les attributions individuelles au titre du plan de chasse grand gibier pour la campagne 2019/2020 sont arrêtées conformément aux tableaux figurant en annexe 1. Ces attributions complètent celles fixées par l'arrêté préfectoral du 9 mai 2019 sus-visé.

**Article 2** - Suite aux recours déposés par certains détenteurs de droit de chasse, leurs attributions individuelles au titre du plan de chasse grand gibier pour la campagne 2019/2020, fixées par l'arrêté préfectoral du 9 mai 2019 sus-visé, sont annulées et remplacées conformément aux tableaux figurant en annexe 2.

**Article 3** – Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 9 mai 2019 sont inchangées.

**Article 4** - La directrice départementale des territoires et le chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, ainsi que toutes les autorités habilitées à constater les infractions à la police de la chasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au président de la fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher, au président de l'Association départementale des Lieutenants de Louveterie et sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à BLOIS, le **11 JUIN 2019**

P/Le préfet et par délégation

La directrice départementale des territoires,



Estelle RONDREUX

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication de la présente décision, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loir-et-Cher - Place de la République – B.P. 40299 – 41006 BLOIS CEDEX
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 01 Montmirail

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100007	Le Buisson BOURREAU FRANCK	Communes Arville-01, Le-Gault-du-Perche-01, Le-Poislay-01		Lieux-dits		Plaine Bois	46.00 3.00	Eau Total	0.00 49.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	12 635	12 635			

4100017	Groupement de chasse Le Plessis Dorin JOURNET MICHEL	Communes Le-Plessis-Dorin-01, Saint-Avit-01		Lieux-dits		Plaine Bois	362.00 12.00	Eau Total	0.00 374.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	5	4	5	12 636	12 640			

4100029	Territoire de Chasse du Bois de La Metr PECNARD CLAUDE	Communes Saint-Avit-01		Lieux-dits Bois de La Metairie		Plaine Bois	0.00 15.00	Eau Total	0.00 15.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	3	2	3	12 641	12 643			

Massif 02 Vallée du Couétron

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100059	La Chesnaie GRANGER JACQUES	Communes SOUDAY, CHOUE		Lieux-dits		Plaine Bois	362.00 1.00	Eau Total	0.00 363.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	4	3	4	12 645	12 648			

4100070	Territoire de Boisvinet COMMUNE DU PLESSIS DORIN	Communes Le-Plessis-Dorin-02, OIGNY, Saint-Avit-02		Lieux-dits Boisvinet		Plaine Bois	8.00 24.00	Eau Total	40.00 72.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	4	3	4	12 649	12 652			

4100079	Toucheronde TAILLARD ERIC	Communes BOURSAY, SAINT-AGIL		Lieux-dits		Plaine Bois	103.00 0.00	Eau Total	0.00 103.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	12 653	12 653			

4100086	Territoire GF La Chesnaie - La Pinsomx SOCIETE FORESTIERE DE LA CDC	Communes La-Fontenelle-02		Lieux-dits Bois les Champignards, Bois les Glands		Plaine Bois	0.00 45.00	Eau Total	0.00 45.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	14	8	11	12 654	12 664			

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 02 Vallée du Couëtron

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100093	Territoire de Chasse de La Grande Marc THOMAS ANNETTE	Communes Lieux-dits	Arville-02, La-Fontenelle-02 La Grande et petite Marcessière, La jammetière, La Cartiere, Les grandes Hâies				Plaine Bois	87,00 3,00	Eau Total	0,00 90,00
			Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
Espèce	Catégorie									
Chevreuil	Chevreuil		2	1	2	12 665	12 666			
4100569	BOURG MARCHAND MAXIME	Communes Lieux-dits	SAINT-AGIL				Plaine Bois	40,00 0,00	Eau Total	0,00 40,00
Espèce	Catégorie		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil		1	0	0					
4100572	La charbonnerie MARCHAND MAXIME	Communes Lieux-dits	SOUDAY				Plaine Bois	127,00 1,00	Eau Total	0,00 128,00
Espèce	Catégorie		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil		2	1	2	12 766	12 767			
4100693	Groupement Forestier de la Grande Taill LE SIMPLE CHRISTIAN	Communes Lieux-dits	SOUDAY La Ciserate - Tetre Rouge				Plaine Bois	0,00 41,00	Eau Total	0,00 41,00
Espèce	Catégorie		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil		6	4	6	12 811	12 816			
Daim	Daim		1		1	20 200	20 200			
4102536	Chasse Groupement de Pin DOUMAS ERIC	Communes Lieux-dits	SAINT-AGIL Les Galoudries, La Fosse du Bois				Plaine Bois	40,00 0,00	Eau Total	0,00 40,00
Espèce	Catégorie		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil		1	0	1	20 049				
4105437	Territoire de Chasse de Saint Agil LECOMTE ALAIN	Communes Lieux-dits	SAINT-AGIL Les Beauvais, Les Couvardières, la Fougère, les Grandes Coulonges, Les Foucaudières,				Plaine Bois	163,00 0,00	Eau Total	0,00 163,00
Espèce	Catégorie		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil		2	0	1	13 910	13 910			
4105684	LA VALLEE CORNILLEAUX JEAN-YVES-PIERRI	Communes Lieux-dits	BOURSAY				Plaine Bois	51,00 4,00	Eau Total	0,00 55,00
Espèce	Catégorie		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil		1	0	1	13 915	13 915			

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 02 Vallée du Couffron

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4106667	Les Cognarités HALLOUIN DANIEL	Communes Droue-02 Lieux-dits Les Cognarités, L'Epicière, Le Petit Bois Bercy				Plaine Bois	Eau Total	0.00 99.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets			
Espèce	Catégorie							
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 926			

4112774	La Brunetière JOURNET MICHEL	Communes OIGNY Lieux-dits				Plaine Bois	Eau Total	0.00 38.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets			
Espèce	Catégorie							
Chevreuil	Chevreuil	1	0	0				

4113118	Groupement de chasse Le Plessis Dorin JOURNET MICHEL	Communes Le-Plessis-Dorin-02, SOUDAY Lieux-dits Les Masnières, Le Petit Beauchêne, La Daniellierie				Plaine Bois	Eau Total	0.00 119.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets			
Espèce	Catégorie							
Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	13 957			

4113373	LA CHEVRIE TISSIER MICHEL	Communes Le-Poislay-02 Lieux-dits				Plaine Bois	Eau Total	0.00 28.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets			
Espèce	Catégorie							
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 964			

Massif 03 Vallées de la Grenne et de la Braye

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100119	La Rivière EVEZARD MICHEL	Communes BAILLOU Lieux-dits				Plaine Bois	Eau Total	0.00 20.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets			
Espèce	Catégorie							
Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	12 667			

4100224	Bois des Fourneaux EVEZARD MICHEL	Communes SARGE-SUR-BRAYE Lieux-dits				Plaine Bois	Eau Total	0.00 149.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets			
Espèce	Catégorie							
Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	12 681			

4100594	La Maillardière BESNARD JEAN-LUC	Communes SARGE-SUR-BRAYE Lieux-dits				Plaine Bois	Eau Total	0.00 19.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets			
Espèce	Catégorie							
Chevreuil	Chevreuil	1	0	0				

Massif 04 Bocage

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 04 Bocage

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100168	Territoire de Chasse du Château des Sot DE SAINT ALBIN HERVE	Communes Lieux-dits				Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine		Eau	Total
		BOIS	BOIS	BOIS	BOIS								BOIS	BOIS		
Espece	Catégorie															
Chevreuil	Chevreuil				1	6	9	12 672	12 680							
4100249	La Carantinière BESNARD JEAN-LUC	Communes Lieux-dits				Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine		Eau	Total
Espece	Catégorie															
Chevreuil	Chevreuil				2	1	2	12 682	12 683							
4100253	Le Chalumeau LERICHE JEAN	Communes Lieux-dits				Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine		Eau	Total
Espece	Catégorie															
Chevreuil	Chevreuil				3	1	2	12 684	12 685							
4100305	LA FORGE BUFFET VERDIER JACK	Communes Lieux-dits				Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine		Eau	Total
Espece	Catégorie															
Chevreuil	Chevreuil				1	0	0									
4104474	Les Badivrieries, Le tracas FOULON LUCETTE	Communes Lieux-dits				Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine		Eau	Total
Espece	Catégorie															
Chevreuil	Chevreuil				2	0	0									
4105153	LE MARCHAIS ROND PILON LUCIEN	Communes Lieux-dits				Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine		Eau	Total
Espece	Catégorie															
Chevreuil	Chevreuil				4	4	5	13 905	13 909							
4105571	L'Epinet PRUDHOMME PASCAL	Communes Lieux-dits				Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine		Eau	Total
Espece	Catégorie															
Chevreuil	Chevreuil				4	3	4	13 911	13 914							
4106588	LA BRIQUETERIE FOULON LUCETTE	Communes Lieux-dits				Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine		Eau	Total
Espece	Catégorie															

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 04 Bocage

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4106588	LA BRIQUETERIE FOULON LUCETTE	Communes CHOUÉ, MONDOUBLEAU Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	13 923	13 923	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	49.00 2.00	Eau Total	0.00 51.00
		Bracelets recours														
Espèce	Catégorie															
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	0	0										

4113130	Territoire de Chasse La Chauveillère - La BOUVARD PIERRE	Communes La-Chapelle-Vicomtesse-04, CHOUE Lieux-dits La Chauveillère, Le Fourneau		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	36.00 0.00	Eau Total	0.00 36.00
		Bracelets recours												
Espèce	Catégorie													
Chevreuil	Chevreuil	1	0	0	0	0								

4113316	Territoire de Chasse de La Bretonnerie PELLETIER YVAN	Communes Romilly-du-Perche-04 Lieux-dits La Bretonnerie, Le Petit Bréviande, La Saule Blanche, La Maille d'Or		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	13 960	13 960	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	76.00 7.00	Eau Total	0.00 83.00
		Bracelets recours														
Espèce	Catégorie															
Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	0	1										

4113695	La RANJAUDERIE HALLOUIN DANIEL	Communes La-Chapelle-Vicomtesse-04 Lieux-dits La Ranjauderie		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	12.00 5.00	Eau Total	0.00 17.00
		Bracelets recours												
Espèce	Catégorie													
Chevreuil	Chevreuil	1	0	0	0	0								

4114000	La mézerie BELLINA THIBAUT	Communes Romilly-du-Perche-04 Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	8.00 6.00	Eau Total	0.00 14.00
		Bracelets recours												
Espèce	Catégorie													
Chevreuil	Chevreuil	1	0	0	0	0								

Massif 05 Fréteval - Egvonne

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100318	LE COLOMBIER DE MASSOL OLIVIER	Communes Busloup-05 Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	12 686	12 690	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	148.00 35.00	Eau Total	0.00 183.00
		Bracelets recours														
Espèce	Catégorie															
Chevreuil	Chevreuil	5	4	5	4	5										

4100333	LA CHENARDE JULLIEN JEAN-BAPTISTE	Communes Droue-05, Bouffry-05 Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	12 695	12 695	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	155.00 3.00	Eau Total	0.00 158.00
		Bracelets recours														
Espèce	Catégorie															
Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	0	1										

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 05 Fréteval - Egvonne

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100342	Les Faux Prix AUBRY-GAUTIER CLAUDE	Communes Lieux-dits	RUAN-SUR-EGVONNE, Bouffry-05						Plaine Bois	Eau Total	0.00 40.00
Espèce	Catégorie		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil		2	0	1	12 696	12 696				
4100387	Bois Bel-Air DESLEZ - GOBILLLOT DOMINIQUE	Communes Lieux-dits	La-Ville-aux-Clercs-05						Plaine Bois	Eau Total	0.00 130.00
Espèce	Catégorie		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil		1	0	1	12 697	12 697				
4100400	Les 4 Vents MARTELLIERE ROMUALD	Communes Lieux-dits	SAINT-JEAN-FROIDMENTEL						Plaine Bois	Eau Total	0.00 106.00
Espèce	Catégorie		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil		2	1	2	12 698	12 699				
4100402	Les Bordaoux LANGLAIS LOIC	Communes Lieux-dits	SAINT-JEAN-FROIDMENTEL, SAINT-HILAIRE-LA-GRAVELLE						Plaine Bois	Eau Total	0.00 343.00
Espèce	Catégorie		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil		10	3	4	12 700	12 703				
4100417	Le Buisson PERCHE REMI	Communes Lieux-dits	SAINT-JEAN-FROIDMENTEL						Plaine Bois	Eau Total	0.00 117.00
Espèce	Catégorie		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil		1	0	1	12 704	12 704				
4100422	Ricoudée BROSSE JEAN-PAUL	Communes Lieux-dits	VILLEBOU						Plaine Bois	Eau Total	0.00 81.00
Espèce	Catégorie		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil		2	0	1	12 705	12 705				
4100440	La Simonière BERTIN BRUNO	Communes Lieux-dits	Chauvigny-du-Perche-05						Plaine Bois	Eau Total	0.00 57.00
Espèce	Catégorie		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil		1	0	1	12 706	12 706				
4100442	La Massarie HABERT DENIS	Communes Lieux-dits	Chauvigny-du-Perche-05, La-Chapelle-Vicomtesse-05						Plaine Bois	Eau Total	0.00 137.00
Espèce	Catégorie		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil										

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 05 Fréteval - Egvonne

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100442	La Massarie FIABERT DENIS	Communes		Chauvigny-du-Perche-05, La-Chapelle-Vicomtesse-05		Plaine Bois	132.00 5.00	Eau Total	0.00 137.00
		Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	12 707	12 708			

4105404	La Touche TISSIER MICHEL	Communes		Le-Poislay-05		Plaine Bois	42.00 0.00	Eau Total	0.00 42.00
		Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	1	0	0					

4113345	CHENEAU THIERRY	Communes		SAINT-JEAN-FROIDMONTTEL		Plaine Bois	88.00 2.00	Eau Total	0.00 90.00
		Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 962	13 962			

Massif 06 Grand Vendômois

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100461	A.C.C. DE BONNEVEAU CUILLERIER JEAN-PIERRE	Communes		BONNEVEAU		Plaine Bois	460.00 58.00	Eau Total	0.00 518.00
		Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	12	8	11	12 714	12 724			

4100464	A.C.C. DE CELLE DESHAYES DAVID	Communes		CELLE, BONNEVEAU, Savigny Ouest D9, TROO		Plaine Bois	425.00 37.00	Eau Total	0.00 462.00
		Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	7	5	7	12 725	12 731			

4100479	A.C.C. DE FONTAINE LES COTEAU; TREMBLAY OLIVIER	Communes		FONTAINE-LES-COTEAUX, CELLE, Montoire-sur-le-Loir-06		Plaine Bois	835.00 142.00	Eau Total	0.00 977.00
		Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	16	11	16	12 734	12 749			

4100483	A.C.C. DE FORTAN PERDEREAU DANIEL (ACC)	Communes		FORTAN, LUNAY, MAZANGE, Savigny Est D9		Plaine Bois	473.00 48.00	Eau Total	0.00 521.00
		Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	7	5	7	12 750	12 756			

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 06 Grand Vendômois

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100504	Borde Peschard BLATEAU JEAN	Communes Savigny Est D9		Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total	0.00 137.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets										
						2	2	3	12 757	12 759					

4100509	La Charpenterie HUGER PIERRE	Communes TROO, FONTAINE-LES-COTEAUX		Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total	0.00 136.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets										
						5	3	4	12 760	12 763					

4100517	La Roncière BEAUCHAMP HERVE	Communes Savigny Est D9		Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total	0.00 121.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets										
						1	0	1	12 764	12 764					

4100527	La Beaucerie VIVET MICHEL	Communes Savigny Est D9, Savigny Ouest D9		Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total	0.00 136.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets										
						2	0	1	12 765	12 765					

4100582	Bois des Ecosais PERDEREAU DANIEL	Communes Aze-06, Rahart-04		Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total	0.00 48.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets										
						5	4	5	12 768	12 772					

4102202	LE MOULIN DE LA MOTTE PEAN THIERRY	Communes SOUGE		Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total	0.00 50.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets										
						3	1	2	13 345	13 346					
						0	0	1	449	449					
						1	0	0							

4104051	La Bourgoiserie NIVAUULT DANIEL	Communes MAZANGE, EPUISAY, FORTAN, Savigny Est D9		Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total	0.00 121.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets										
						1	0	1	13 756	13 756					

**ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER**

Massif 06 Grand Vendômois

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

41004069	La Frogerie ODEAU JEAN-PIERRE	Communes Savigny Nord Braye		Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	
		La Frogerie	La Frogerie						Eau	Total
Espace	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 757		13 757			62.00 Eau 0.00 Total 62.00

Massif 07 Petit Vendômois

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100322	Gros Chêne POLVE GERARD	Communes Busloup-07		Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	
		Busloup-07	Busloup-07						Eau	Total
Espace	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	12 691		12 692			84.00 Eau 16.00 Total 100.00

4100452	Le Fort Girard DE MARIA MARC	Communes La-Ville-aux-Cleres-07, La-Ville-aux-Cleres-05		Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	
		La-Ville-aux-Cleres-07	La-Ville-aux-Cleres-05						Eau	Total
Espace	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil	6	4	5	12 709		12 713			33.00 Eau 45.00 Total 83.00

4100608	AMICALE DES CHASSEURS PREVOT LAURENT	Communes LISLE		Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	
		LISLE	LISLE						Eau	Total
Espace	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil	3	2	3	12 773		12 775			107.00 Eau 18.00 Total 125.00

4100616	Le Bouillon DESLEZ ERIC	Communes Rahart-07, Danze-04		Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	
		Rahart-07, Danze-04	Rahart-07, Danze-04						Eau	Total
Espace	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil	1	3	4	12 776		12 779			132.00 Eau 16.00 Total 148.00

4100618	Les Blotières BUCHERON ALAIN	Communes Rahart-07, Rahart-04, SAINT-OUEN		Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	
		Rahart-07, Rahart-04, SAINT-OUEN	Rahart-07, Rahart-04, SAINT-OUEN						Eau	Total
Espace	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil	3	3	4	12 780		12 783			181.00 Eau 27.00 Total 208.00

4100627	Bois Anclin BESCHON FRANCIS	Communes Saint-Firmin-des-Prés-07		Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	
		Saint-Firmin-des-Prés-07	Saint-Firmin-des-Prés-07						Eau	Total
Espace	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil	9	6	9	12 784		12 792			40.00 Eau 78.00 Total 118.00

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 07 Petit Vendômois

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

Espèce	Catégorie	Communes La-Ville-aux-Clercs-07 Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	Plaine Bois	Eau Total
		Dem.	Attr. mini										
Chevreuril	Chevreuril	1	0	1	0	1	13 966	13 966				2,00 9,00	0,00 11,00

Massif 08 Gâtines

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

Espèce	Catégorie	Communes LES HAYES Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	Plaine Bois	Eau Total
		Dem.	Attr. mini										
Chevreuril	Chevreuril	2	0	1	0	1	12 668	12 668				26,00 12,00	0,00 38,00

4100754 FORET DE GATINE  
ROCHE PATRICE

Espèce	Catégorie	Communes MONTROUVEAU Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	Plaine Bois	Eau Total
		Dem.	Attr. mini										
Chevreuril	Chevreuril	11	8	11	8	11	12 847	12 857				79,00 104,00	0,00 183,00
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle	0	0	1	0	1	432	432					
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	0	0	0							
	Biche	1	0	1	0	1	1 402	1 402					

4100759 La Vigne  
MONDAMERT PATRICKCommunes MONTROUVEAU, VILLEDIEU-LE-CHÂTEAU  
Lieux-dits

Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	Plaine Bois	Eau Total
Chevreuril	Chevreuril	4	3	4	12 858	12 861				45,00 29,00	0,00 74,00

4100762 Marcé  
DOLBEAU YVESCommunes MONTROUVEAU, VILLEDIEU-LE-CHÂTEAU  
Lieux-dits

Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	Plaine Bois	Eau Total
Chevreuril	Chevreuril	3	2	3	12 862	12 864				109,00 25,00	0,00 134,00

4100775 Fosse Claire  
CHERY JOELCommunes SAINT-MARTIN-DES-BOIS, TERNAY  
Lieux-dits

Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	Plaine Bois	Eau Total
Chevreuril	Chevreuril	3	0	1	12 865	12 865				84,00 12,00	0,00 96,00

4100778 A.C.A. DE TERNAY  
MARTIN PASCALCommunes TERNAY  
Lieux-dits

Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	Plaine Bois	Eau Total
										1 049,00 162,00	0,00 1 211,00

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 08 Gâtines

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100778	A.C.C.A. DE TERNAY MARTIN PASCAL		Communes TERNAY Lieux-dits				Plaine Bois	1 049.00 162.00	Eau Total	0.00 1 211.00
	Espèce	Catégorie	Dém.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
Chevreuril	Chevreuril	23	16	23	12 866	12 888				
4104494	Le Petit Brossis CHEVEREAU ALAIN		Communes SAINT-MARTIN-DES-BOIS Lieux-dits				Plaine Bois	57.00 8.00	Eau Total	0.00 65.00
Espèce	Catégorie	Dém.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours				
Chevreuril	Chevreuril	1	1	2	13 867	13 868				
4104523	Bois Dolbeau BOUTTIER ERIC		Communes SAINT-MARTIN-DES-BOIS, Montoire-sur-le-Loir-08 Lieux-dits				Plaine Bois	232.00 2.00	Eau Total	0.00 234.00
Espèce	Catégorie	Dém.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours				
Chevreuril	Chevreuril	2	0	1	13 870	13 870				
4104923	LES ISANBARDIERES MICHAUD DIDIER		Communes LES HAYES, SAINT-MARTIN-DES-BOIS Lieux-dits				Plaine Bois	92.00 4.00	Eau Total	0.00 96.00
Espèce	Catégorie	Dém.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours				
Chevreuril	Chevreuril	1	0	1	13 904	13 904				
4105335	LES CHATAIGNIERS POLISSEY GILLES		Communes TERNAY Lieux-dits				Plaine Bois	65.00 0.00	Eau Total	0.00 65.00
Espèce	Catégorie	Dém.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours				
Chevreuril	Chevreuril	1	0	0						
4106512	L'ALLERIE SAILLARD REGIS		Communes TERNAY, ARTINS Lieux-dits				Plaine Bois	60.00 0.00	Eau Total	0.00 60.00
Espèce	Catégorie	Dém.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours				
Chevreuril	Chevreuril	1	0	0						
4106610	La Brosse - Les Glomnières HUGER PIERRE		Communes MONTROUVEAU Lieux-dits				Plaine Bois	60.00 2.00	Eau Total	0.00 62.00
Espèce	Catégorie	Dém.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours				
Chevreuril	Chevreuril	2	0	1	13 924	13 924				
4113483	GROUPEMENT Buron-Niel BURON PIERRE-EDOUARD		Communes SAINT-MARTIN-DES-BOIS Lieux-dits				Plaine Bois	141.00 2.00	Eau Total	0.00 143.00
Espèce	Catégorie	Dém.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours				

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 08 Gâtines

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4113483	GROUPEMENT Buron-Niel BURON PIERRE-EDOUARD	Communes SAINT-MARTIN-DES-BOIS					Plaine Bois	141.00 2.00	Eau Total	0.00 143.00			
		Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets					Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours
Espèce	Catégorie												
Chevreuil	Chevreuil		2	0	1	13 965							

Massif 09 Prunay

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100676	LA BROSSIERE DELIER CATHERINE	Communes VILLECHAUVÉ					Plaine Bois	75.00 4.00	Eau Total	0.00 79.00			
		Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets					Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours
Espèce	Catégorie												
Chevreuil	Chevreuil		1	0	1	12 803							

4100797	Vaurolin BOUCHET OLIVIER	Communes PRUNAY-CASSEREAU, Ambloy-09					Plaine Bois	121.00 16.00	Eau Total	0.00 137.00			
		Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets					Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours
Espèce	Catégorie												
Chevreuil	Chevreuil		2	2	3	12 889							

4100813	La Bassicotière MARMION CLAUDINE	Communes AUTHON, PRUNAY-CASSEREAU					Plaine Bois	53.00 5.00	Eau Total	0.00 58.00			
		Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets					Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours
Espèce	Catégorie												
Chevreuil	Chevreuil		3	0	1	12 892							

4100817	Le Fresne ANTONY CHRISTOPHE	Communes AUTHON					Plaine Bois	334.00 224.00	Eau Total	4.00 562.00			
		Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets					Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours
Espèce	Catégorie												
Chevreuil	Chevreuil		30	20	28	12 893							
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle		0	0	1	433							
	Cerf mâle - de 8 cors ou =		1	0	0								

4100836	Glatigny HUGER PIERRE	Communes PRUNAY-CASSEREAU					Plaine Bois	99.00 4.00	Eau Total	0.00 103.00			
		Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets					Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours
Espèce	Catégorie												
Chevreuil	Chevreuil		2	0	1	12 921							

4100837	L'Épine aux Lièvres THAUVIN JEAN PIERRE	Communes SASNIERES					Plaine Bois	65.00 4.00	Eau Total	0.00 69.00			
		Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets					Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours
Espèce	Catégorie												
Chevreuil	Chevreuil		1	0	0								

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 09 Prunay

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101036		Les Herys BOUCHET OLIVIER		Communes Villeporcher-09, VILLECHAUVÉ		Plaine		Eau		Total	
Espèce		Catégorie		Lieux-dits		Bois		Total		Total	
Chevreuil		Chevreuil				Atr. maxi recours		Atr. mini recours		Bracelets recours	
						Dem. recours		Bracelets		Atr. maxi recours	
				1	0	1	12 991	12 991			

4101042		L'Épinière ROUSSINEAU MICHEL		Communes Villeporcher-09, Saint-Amand-Longpre-09, Saint-Cyr-du-Gault-09, Saint-Gourgon-09, VILLECHAUVÉ		Plaine		Eau		Total	
Espèce		Catégorie		Lieux-dits		Bois		Total		Total	
Chevreuil		Chevreuil				Atr. maxi recours		Atr. mini recours		Bracelets recours	
						Dem. recours		Bracelets		Atr. maxi recours	
				1	7	10	12 992	13 001			

4104154		La Ganochère LAMBON MICHEL		Communes PRUNAY-CASSEREAU		Plaine		Eau		Total	
Espèce		Catégorie		Lieux-dits		Bois		Total		Total	
Chevreuil		Chevreuil				Atr. maxi recours		Atr. mini recours		Bracelets recours	
						Dem. recours		Bracelets		Atr. maxi recours	
				1	0	1	13 801	13 801			

4104899		LA CAILLARDIÈRE DEBOMY DIDIER		Communes PRUNAY-CASSEREAU		Plaine		Eau		Total	
Espèce		Catégorie		Lieux-dits		Bois		Total		Total	
Chevreuil		Chevreuil				Atr. maxi recours		Atr. mini recours		Bracelets recours	
						Dem. recours		Bracelets		Atr. maxi recours	
				1	0	1	13 903	13 903			

4113067		POLISSET GILLES		Communes Lavardin-09, Montoire-sur-le-Loir-08, SAINT-ARNOULT, SAINT-MARTIN-DES-BOIS LA PATRISSIERE		Plaine		Eau		Total	
Espèce		Catégorie		Lieux-dits		Bois		Total		Total	
Chevreuil		Chevreuil				Atr. maxi recours		Atr. mini recours		Bracelets recours	
						Dem. recours		Bracelets		Atr. maxi recours	
				3	0	1	13 955	13 955			

4113318		La Jarrais DEBOMY DIDIER		Communes Saint-Amand-Longpre-09		Plaine		Eau		Total	
Espèce		Catégorie		Lieux-dits		Bois		Total		Total	
Chevreuil		Chevreuil				Atr. maxi recours		Atr. mini recours		Bracelets recours	
						Dem. recours		Bracelets		Atr. maxi recours	
				1	0	1	13 961	13 961			

Massif 10 Beauce Ouest

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101030		La Jambellerie JEANNEY PATRICE		Communes Saint-Cyr-du-Gault-10, Saint-Cyr-du-Gault-09		Plaine		Eau		Total	
Espèce		Catégorie		Lieux-dits		Bois		Total		Total	
Chevreuil		Chevreuil				Atr. maxi recours		Atr. mini recours		Bracelets recours	
Cerf Elaphe		Cerf Elaphe Mâle				Atr. maxi recours		Atr. mini recours		Bracelets recours	
		Cerf mâle - de 8 cors ou =				Atr. maxi recours		Atr. mini recours		Bracelets recours	
				10	6	9	12 982	12 990			
				0	0	1	434	434			
				1	0	0					

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 10 Beauce Ouest

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

Espèce	Catégorie	Communes				Dem. recours	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total
		Tourailles, Pray	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi								
4101047	Chevreur	La Marnière CRUCHET GUY	1	0	1						65 00	0 00	65 00
Communes Lieux-dits													
TOURAILLES, PRAY													
4101063	Chevreur	LA CONTROLLERIE MAUCLAIR JEAN-MICHEL	3	1	2						144 00	10 00	154 00
Communes Lieux-dits													
Francey-10, LANCOMME													
4101089	Chevreur	La Passée aux Moines RILLIET HENRI	2	0	1						164 00	21 00	185 00
Communes Lieux-dits													
Crucheray-10, LANCE, PRAY													
4101090	Chevreur	Bois de Lancé GOUBILY PATRICE	6	4	5						0 00	84 00	84 00
Communes Lieux-dits													
LANCE													
4101105	Chevreur	Le Chêne SAULNIER MARC	2	0	1						171 00	4 00	175 00
Communes Lieux-dits													
Saint-Etienne-des-Guerets-10, Saint-Cyr-du-Gault-10, Saint-Etienne-des-Guerets-17													
4101108	Chevreur	Les Hayes LEROUX CEDRIC	1	0	1						122 00	5 00	127 00
Communes Lieux-dits													
Saint-Cyr-du-Gault-10, GOMBERGEAN													
4101118	Chevreur	Bois de Villemot RONE FRANCOIS-XAVIER	1	0	1						102 00	1 00	103 00
Communes Lieux-dits													
VILLEROMAIN													
4101119	Chevreur	Les Noues Girault SALMON JEAN-FRANCOIS	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi						336 00	1 00	337 00
Communes Lieux-dits													
NOURRAY, Crucheray-10, LANCE													

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 10 Beauce Ouest

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101119	Les Noues Girault SALMON JEAN-FRANCOIS	Communes Nourray, Crucheray-10, LANCE				Plaine Bois	336.00	Eau 1.00	Total	0.00	337.00
		Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi						
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	13 015						

4101126	La Martinière GAUDIN JEAN-CLAUDE	Communes Saint-Etienne-des-Guerets-10, Saint-Cyr-du-Gault-10				Plaine Bois	160.00	Eau 18.00	Total	0.00	178.00
		Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi						
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	6	1	2	13 017						

4101127	A.C. DE ST GOURGON - VILLEPO ROUSSINEAU MICHEL	Communes Saint-Gourgon-10, GOMBERGEAN, Saint-Amand-Longpre-10, Saint-Cyr-du-Gault-10, Villeporcher-10				Plaine Bois	511.00	Eau 6.00	Total	0.00	517.00
		Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi						
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	1	3	4	13 021						

4101153	Villeruche FOUSSARD THIERRY	Communes Landes le Gaulois Est, Herbault-10, Landes-le Gaulois-ouest, Villefrancoeur Ouest				Plaine Bois	421.00	Eau 8.00	Total	0.00	429.00
		Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi						
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	5	4	5	13 032						

4103870	FESNEAU MICHEL	Communes Saint-Cyr-du-Gault-10				Plaine Bois	63.00	Eau 0.00	Total	0.00	63.00
		Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi						
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 693						

4104858	LE DESERT BAUDRON FRANCOIS	Communes Saint-Amand-Longpre-10, Saint-Cyr-du-Gault-10				Plaine Bois	201.00	Eau 3.00	Total	0.00	204.00
		Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi						
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	1	1	2	13 902						

4113662	MARCHENOIR JOEL	Communes Saint-Amand-Longpre-10, GOMBERGEAN, LANCE				Plaine Bois	39.00	Eau 1.00	Total	0.00	40.00
		Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi						
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 974						

Massif 11 Vallée du Réveillon

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 11 Vallée du Réveillon

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100906	Les Gripparts REGIS FRANCIS		Communes Lieux-dits				BEAUVILLIERS		Plaine		Eau		
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Bois	Total	Bracelets recours	Total	
	Chevreuil	Chevreuil	4	3	4	12 922	12 925			0.00	65.00	0.00	65.00
4100909	Bois la Barbe COLIN JULES		Communes Lieux-dits				COULOMMIERS-LA-TOUR, AREINES, Vendôme-11		Plaine		Eau		
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours <td>Attr. mini recours</td> <td>Bois</td> <td>Total</td> <td>Bracelets recours</td> <td>Total</td>	Attr. mini recours	Bois	Total	Bracelets recours	Total	
	Chevreuil	Chevreuil	13	9	13	12 926	12 938		118.00	130.00	0.00	248.00	
4100941	Gué de Laubert BOUCHER JEROME		Communes Lieux-dits				PERIGNY		Plaine		Eau		
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours <td>Attr. mini recours</td> <td>Bois</td> <td>Total</td> <td>Bracelets recours</td> <td>Total</td>	Attr. mini recours	Bois	Total	Bracelets recours	Total	
	Chevreuil	Chevreuil	3	0	1	12 939	12 939		133.00	12.00	0.00	145.00	
4100955	Le Coudray LEROUX GUY		Communes Lieux-dits				PERIGNY, SELOMMES, VILLEROMAIN		Plaine		Eau		
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours <td>Attr. mini recours</td> <td>Bois</td> <td>Total</td> <td>Bracelets recours</td> <td>Total</td>	Attr. mini recours	Bois	Total	Bracelets recours	Total	
	Chevreuil	Chevreuil	18	13	18	12 942	12 959		342.00	160.00	1.00	503.00	
4100970	A.C.C. DE ST FIRMIN TISSIER MICHEL (ACC)		Communes Lieux-dits				Saint-Firmin-des-Pres-11, MESLAY, Pezou-11, RENAY, ROCE		Plaine		Eau		
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours <td>Attr. mini recours</td> <td>Bois</td> <td>Total</td> <td>Bracelets recours</td> <td>Total</td>	Attr. mini recours	Bois	Total	Bracelets recours	Total	
	Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	12 960	12 961		360.00	20.00	0.00	380.00	
4104669	NOYERS COUTY DENIS		Communes Lieux-dits				SAINTE-GEMMES, BAIGNEAUX, EPIAIS, OUCQUES, SELOMMES		Plaine		Eau		
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours <td>Attr. mini recours</td> <td>Bois</td> <td>Total</td> <td>Bracelets recours</td> <td>Total</td>	Attr. mini recours	Bois	Total	Bracelets recours	Total	
	Chevreuil	Chevreuil	3	1	2	13 894	13 895		461.00	17.00	0.00	478.00	
4113250	DAHURON GUY		Communes Lieux-dits				AREINES		Plaine		Eau		
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours <td>Attr. mini recours</td> <td>Bois</td> <td>Total</td> <td>Bracelets recours</td> <td>Total</td>	Attr. mini recours	Bois	Total	Bracelets recours	Total	
	Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 958	13 958		0.00	10.00	0.00	10.00	
4114171	La Bretonnerie - La retenue BRIZION FRANCIS		Communes Lieux-dits				Vendôme-11		Plaine		Eau		
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours <td>Attr. mini recours</td> <td>Bois</td> <td>Total</td> <td>Bracelets recours</td> <td>Total</td>	Attr. mini recours	Bois	Total	Bracelets recours	Total	
	Chevreuil	Chevreuil							45.00	0.00	0.00	45.00	

**ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER**

Massif 11 Vallée du Réveillon

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4114171	Communes Vendôme-11		Pays 1 Pays 1									
	La Bretonnerie - La retenue BRIZION FRANCIS	Lieux-dits	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total	Bracelets recours
	Catégorie	Chevreuil	1	0	0					45.00	0.00	45.00
	Espèce	Chevreuil								0.00	45.00	

Massif 12 Rocheux

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100642	Communes Ouzouer-le-Doyen, Brevainville		Pays 1 Pays 1									
	A.C.C. D'OUZOUER LE DOYEN MESTIVIER FRANCOIS	Lieux-dits	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total	Bracelets recours
	Catégorie	Chevreuil	4	3	4	12 793	12 796			453.00	4.00	457.00
	Espèce	Chevreuil								4.00	457.00	

4100652	Communes Freteval-12, LIGNIERES		Pays 1 Pays 1									
	LES HAUTS DE COURCELLE CORNILLEAUX JEAN-YVES-PIERRI	Lieux-dits	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total	Bracelets recours
	Catégorie	Chevreuil	2	1	2	12 797	12 798			54.00	15.00	69.00
	Espèce	Chevreuil								15.00	69.00	

4100668	Communes Vievy-le-Rayé-12		Pays 1 Pays 1									
	Le Jaunet MEUNIER MARIE-CHRISTINE	Lieux-dits	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total	Bracelets recours
	Catégorie	Chevreuil	2	0	0					55.00	4.00	59.00
	Espèce	Chevreuil								4.00	59.00	

4100672	Communes Vievy-le-Rayé-12, MOISY		Pays 1 Pays 1									
	LA HAIÉ MALTERRE HALLOUIN MICHEL	Lieux-dits	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total	Bracelets recours
	Catégorie	Chevreuil	4	3	4	12 799	12 802			90.00	39.00	129.00
	Espèce	Chevreuil								39.00	129.00	

4100677	Communes Vievy-le-Rayé-12, OUCQUES		Pays 1 Pays 1									
	Les Gais GUILLABEAU MAX	Lieux-dits	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total	Bracelets recours
	Catégorie	Chevreuil	7	4	6	12 804	12 809			664.00	49.00	713.00
	Espèce	Chevreuil								49.00	713.00	

4100689	Communes Vievy-le-Rayé-12		Pays 1 Pays 1									
	A.C.C. DE VIEVY LE RAYE LAMIER MARCEL	Lieux-dits	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total	Bracelets recours
	Catégorie	Chevreuil	1	0	1	12 810	12 810			122.00	1.00	123.00
	Espèce	Chevreuil								1.00	123.00	

**ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER****Massif 12 Rocheux**

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100697	Saint André DESROCHES ERIC	Communes		Vievy-le-Raye-12		Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	11.00 33.00	Eau Total	0.00 44.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours											
	Espèce	Catégorie	Chevreuil	4	3	4	12 817	12 820										

4104751	HEAUVILLE LE GOURRIEREC JEROME	Communes		OUZOUEUR-LE-DOYEN		Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	47.00 0.00	Eau Total	0.00 47.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours											
	Espèce	Catégorie	Chevreuil	1	0	0												

**Massif 13 Vallée de L'Aigre**

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100701	Le Tureau LE GOFF DAMIEN	Communes		PRENOUVELLON		Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	28.00 1.00	Eau Total	0.00 29.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours											
	Espèce	Catégorie	Chevreuil	2	0	1	12 821	12 821										

4100705	Villier le hard POINTEAU FRANCK	Communes		PRENOUVELLON		Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	100.00 0.00	Eau Total	0.00 100.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours											
	Espèce	Catégorie	Chevreuil	1	0	1	12 822	12 822										

4100709	Le Gault-Séronville GAULLIER JEAN-MICHEL	Communes		PRENOUVELLON, MEMBROLLES, TRIPLEVILLE		Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	229.00 6.00	Eau Total	0.00 235.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours											
	Espèce	Catégorie	Chevreuil	3	2	3	12 823	12 825										

4100713	Le Moulin LEPAGE VINCENT	Communes		PRENOUVELLON		Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	72.00 0.00	Eau Total	0.00 72.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours											
	Espèce	Catégorie	Chevreuil	1	0	1	12 826	12 826										

4100722	La Mouise Martin TERRIER JEAN-PAUL	Communes		TRIPLEVILLE		Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	182.00 17.00	Eau Total	0.00 199.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours											
	Espèce	Catégorie	Chevreuil	15	4	5	12 827	12 831										

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 13 Vallée de L'Aigre

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100728	Mandrierville BEZAULT JACQUES	Communes TRIPLEVILLE, MEMBROLLES, VERDES Lieux-dits				Paine Bois	Eau Total
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets		
Espèce	Catégorie						
Chevreuil	Chevreuil	1	6	9	12 832	12 840	Bracelets recours

4100732	MONCHAUX GAUTHIER JEAN-PHILIPPE	Communes VERDES Lieux-dits				Paine Bois	Eau Total
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets		
Espèce	Catégorie						
Chevreuil	Chevreuil	7	4	6	12 841	12 846	Bracelets recours

4106096	ANCHAT GAULLIER JEAN-MICHEL	Communes OUZOUEUR-LE-MARCHE Lieux-dits				Paine Bois	Eau Total
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets		
Espèce	Catégorie						
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 922	13 922	Bracelets recours

4113354	Les Valéties MEUNIER MARIE-CHRISTINE	Communes BINAS Lieux-dits				Paine Bois	Eau Total
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets		
Espèce	Catégorie						
Chevreuil	Chevreuil	1	0	0			Bracelets recours

Massif 14 Vallée de la Cisse

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100981	A.C.C. DE VILLEMARDY HUET MICHEL (A.C.C.)	Communes VILLEMARDY, PERIGNY, SELOMMES, TOURAILLES, Villefrancoeur Ouest, VILLEROMAIN Lieux-dits				Paine Bois	Eau Total
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets		
Espèce	Catégorie						
Chevreuil	Chevreuil	7	5	7	12 962	12 968	Bracelets recours

4100990	La Garenne CRUCHET GUY	Communes SELOMMES, VILLEMARDY Lieux-dits				Paine Bois	Eau Total
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets		
Espèce	Catégorie						
Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	12 969	12 969	Bracelets recours

4100991	Les Effêts THEOPHILE DANIEL	Communes SELOMMES, BOISSEAU, OUCQUES, RHODON Lieux-dits				Paine Bois	Eau Total
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets		
Espèce	Catégorie						
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	12 970	12 971	Bracelets recours

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 14 Vallée de la Cisse

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101137	A.C.C. D'AVERDON SICARD AURELIEN	Communes Lieux-dits		Averdon EST, CHAMPIGNY-EN-BEAUCE		Plaine Bois	383.00 42.00	Eau Total	6.00 431.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	6	4	6	13 022	13 027			

4101191	Le Melleret FERME FLORENTIN	Communes Lieux-dits		BOISSEAU, CONAN, Saint-Leonard-en-Beauce-16		Plaine Bois	102.00 6.00	Eau Total	3.00 111.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	3	2	3	13 043	13 045			

4101222	La Source GAULANDEAU JULIEN	Communes Lieux-dits		CONAN, MAVES, RHODON		Plaine Bois	409.00 24.00	Eau Total	7.00 440.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	11	8	11	13 047	13 057			

4101223	Petit Etang ROGER PIERRE	Communes Lieux-dits		CONAN, OUCQUES, RHODON		Plaine Bois	115.00 19.00	Eau Total	0.00 134.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	6	5	7	13 058	13 064			

411312	Le platereau ; la chaudière PICAUD PASCAL	Communes Lieux-dits		SELOMMES, PERIGNY		Plaine Bois	91.00 2.00	Eau Total	0.00 93.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	13 959	13 959			

4114035	Le Logis GERARD MARIE-THERESE	Communes Lieux-dits		SAINT-BOHAIRE		Plaine Bois	1.00 14.00	Eau Total	0.00 15.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	13 996	13 997			

Massif 15 Marchenoir

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101000	A.C.C. DE ST LAURENT DES BOIS BEDNARZ JEAN-MARIE	Communes Lieux-dits		SAINT-LAURENT-DES-BOIS, AUTAINVILLE, Villermain-13, Villermain-15		Plaine Bois	608.00 4.00	Eau Total	0.00 612.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	4	3	4	12 972	12 975			

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 15 Marchenoir

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101024		A.C.C. DE ST LEONARD EN BEAUC. TERRIER BERNARD		Communes Saint-Leonard-en-Beauce-15, MARCHENOIR, Saint-Leonard-en-Beauce-16		Lieux-dits		Paine Bois		Eau Total	
Espece	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Chevreuil	Chevreuil	5	4	6	12 976	12 981				672.00	1.00
										6.00	679.00

4104645		NEILLE PASCAL		Communes Saint-Leonard-en-Beauce-15		Lieux-dits RAMAGE		Paine Bois		Eau Total	
Espece	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 886	13 886				0.00	0.00
										20.00	20.00

4104687		LE LUJET MEUNIER MARIE-CHRISTINE		Communes AUTAINVILLE, BINAS		Lieux-dits		Paine Bois		Eau Total	
Espece	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Chevreuil	Chevreuil	1	0	0						62.00	0.00
										0.00	62.00

4104704		La Brosse NOUVELLON PASCAL		Communes LA-COLOMBE, AUTAINVILLE		Lieux-dits		Paine Bois		Eau Total	
Espece	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Chevreuil	Chevreuil	6	2	3	13 897	13 899				309.00	0.00
										8.00	317.00

Massif 16 Beauce

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101172		Jarday HERMAN GILLES		Communes Villerbon-16, Marolles Est, MULSANS, Saint-Denis-sur-Loire-16, Villerbon-18		Lieux-dits		Paine Bois		Eau Total	
Espece	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Chevreuil	Chevreuil	6	4	6	13 033	13 038				555.00	0.00
										2.00	557.00

4101173		Villesecron JOLY JEAN MICHEL		Communes Villerbon-16, Marolles Est, Saint-Denis-sur-Loire-16		Lieux-dits		Paine Bois		Eau Total	
Espece	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Chevreuil	Chevreuil	9	3	4	13 039	13 042				513.00	0.00
										0.00	513.00

4101205		Grp Du Terreu COUSIN FORIS		Communes Suvres-16		Lieux-dits		Paine Bois		Eau Total	
Espece	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	13 046	13 046				127.00	0.00
										0.00	127.00

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

## Massif 16 Beauce

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101248 La Vacherie TERRIER ALAIN		Communes Saint-Leonard-en-Beauce-16 Lieux-dits				Plaine Bois	118.00 0.00	Eau Total	0.00 118.00
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 065	13 065			

4103362 BRETON OLIVIER		Communes JOSNES Lieux-dits Isy-le clos bureau				Plaine Bois	70.00 1.00	Eau Total	0.00 71.00
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 531	13 531			

4104587 grp de LA MADELEINE CALLU DANIEL		Communes LA-MADELEINE-VILLEFROUIN, Le-Plessis-L'echelle 16, Saint-Leonard-en-Beauce-16 Lieux-dits				Plaine Bois	290.00 0.00	Eau Total	0.00 290.00
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	3	1	2	13 873	13 874			

4104588 BOURRICHARD LEROUX EMMANUEL		Communes Le-Plessis-L'echelle 16, LA-MADELEINE-VILLEFROUIN, Saint-Leonard-en-Beauce-16, TALCY Lieux-dits				Plaine Bois	151.00 1.00	Eau Total	0.00 152.00
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	13 875	13 875			

4104742 LE NUISEMENT-PROUVILLE TERRIER LAURENT		Communes OUCQUES Lieux-dits				Plaine Bois	100.00 0.00	Eau Total	0.00 100.00
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 900	13 900			

## Massif 17 Blois

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100476 La Griffonière CRESPON JEAN-LOUIS		Communes CHOUZY-SUR-CISSE Lieux-dits				Plaine Bois	6.00 6.00	Eau Total	0.00 12.00
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	12 733	12 733			

4101270 Le Huaume DARIDAN PHILIPPE		Communes Saint-Lubin-en-Vergonnois-17, Herbault-17, ORCHAISE Lieux-dits				Plaine Bois	87.00 3.00	Eau Total	0.00 90.00
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 066	13 066			

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 17 Blois

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101287	Les Vistres L'HOMME PHILIPPE	Communes CHAMBON-SUR-CISSE, COULANGES Lieux-dits				Plaine Bois	Eau Total	0.00 23.00	0.00 23.00
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	13 067	13 067			
4101327	La Brissaudière LEVEQUE JEAN-YVES	Communes Santenay-17, ONZAIN Lieux-dits				Plaine Bois	Eau Total	85.00 1.00	0.00 86.00
Espèce	Catégorie	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets				
Chevreuil	Chevreuil	2	0	0					
4101342	La Mossuere BAILLOUX LIONEL	Communes ONZAIN Lieux-dits				Plaine Bois	Eau Total	93.00 88.00	0.00 181.00
Espèce	Catégorie	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets				
Chevreuil	Chevreuil	5	4	5	13 068	13 072			
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle	0	0	1	435	435			
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	0					
4101349	LA FURAUDIERE VERNON PATRICK	Communes Santenay-17, MESLAND Lieux-dits				Plaine Bois	Eau Total	311.00 95.00	5.00 411.00
Espèce	Catégorie	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets				
Chevreuil	Chevreuil	6	4	6	13 073	13 078			
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle	0	1	2	436	437			
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	2	0	0					
4101369	La Bergerie SCHOTT DANIEL	Communes MESLAND Lieux-dits				Plaine Bois	Eau Total	70.00 3.00	0.00 73.00
Espèce	Catégorie	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets				
Chevreuil	Chevreuil	1	0	0					
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle	0	0	1	438	438			
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	0					
4101371	Le Parc DARDE JEAN-LOUIS	Communes ONZAIN Lieux-dits				Plaine Bois	Eau Total	0.00 38.00	0.00 38.00
Espèce	Catégorie	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets				
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	13 079	13 080			

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 17 Blois

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

Espèce	Catégorie	Communes ORCHAISE, SEILLAC Lieux-dits			Dem. recours	Bracelets	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. maxi	Attr. mini	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine		Bracelets recours
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi										Bracelets	Bois	
Chevreuril	Chevreuril	3	0	1	13 391	13 391	1	0	1	0	13 391			80.00	14.00	94.00

Espèce	Catégorie	Communes ONZAIN Lieux-dits Les Grillons			Dem. recours	Bracelets	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. maxi	Attr. mini	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine		Bracelets recours
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi										Bracelets	Bois	
Chevreuril	Chevreuril	1	0	0			0	0	0	0				57.00	3.00	60.00

Espèce	Catégorie	Communes SEILLAC, CHAMBON-SUR-CISSE, COULANGES Lieux-dits			Dem. recours	Bracelets	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. maxi	Attr. mini	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine		Bracelets recours
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi										Bracelets	Bois	
Chevreuril	Chevreuril	1	1	2	13 918	13 919	2	1	1	1	13 918			131.00	2.00	154.00

Espèce	Catégorie	Communes ONZAIN Lieux-dits			Dem. recours	Bracelets	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. maxi	Attr. mini	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine		Bracelets recours
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi										Bracelets	Bois	
Chevreuril	Chevreuril	1	0	1	14 004	14 004	1	0	1	0	14 004			0.00	10.00	12.00

Massif 18 Vallée de la Tronne

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

Espèce	Catégorie	Communes SUEVRES-18, COUR-SUR-LOIRE Lieux-dits			Dem. recours	Bracelets	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. maxi	Attr. mini	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine		Bracelets recours
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi										Bracelets	Bois	
Chevreuril	Chevreuril	12	11	15	13 081	13 095	15	11	15	11	13 081			694.00	20.00	714.00

Espèce	Catégorie	Communes AVARAY-18, COURBOUZON, Mer-18 Lieux-dits			Dem. recours	Bracelets	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. maxi	Attr. mini	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine		Bracelets recours
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi										Bracelets	Bois	
Chevreuril	Chevreuril	14	10	14	13 096	13 109	14	10	14	10	13 096			185.00	160.00	345.00
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	1	1 176	1 176	1	0	1	0	1 176					

Espèce	Catégorie	Communes AVARAY-18 Lieux-dits			Dem. recours	Bracelets	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. maxi	Attr. mini	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine		Bracelets recours
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi										Bracelets	Bois	
Chevreuril	Chevreuril	2	0	1	13 110	13 110	1	0	1	0	13 110			45.00	7.00	52.00

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 18 Vallée de la Tronne

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101385	Ferme de l'Isle MAUGER DAMIEN	Communes Avaray-18, COURBOUZON		Lieux-dits		Bracelets	Atr. maxi	Atr. mini	Atr. maxi	Atr. mini	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Paine Bois	Eau	Total
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets											
Espece	Catégorie															
Chevreuil	Chevreuil	2	0	0												

4101387	A.C.C. DE LESTIOU LARCHE JEAN YVES	Communes Lestioeu-18		Lieux-dits		Bracelets	Atr. maxi	Atr. mini	Atr. maxi	Atr. mini	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Paine Bois	Eau	Total
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets											
Espece	Catégorie															
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	13 111	13 112										

4104596	La Touche FLURY GILBERT	Communes Mer-18, Suevres-18		Lieux-dits		Bracelets	Atr. maxi	Atr. mini	Atr. maxi	Atr. mini	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Paine Bois	Eau	Total
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets											
Espece	Catégorie															
Chevreuil	Chevreuil	8	6	8	13 876	13 883										

4104614	DIZIERS FROGER THIERRY	Communes Suevres-18		Lieux-dits		Bracelets	Atr. maxi	Atr. mini	Atr. maxi	Atr. mini	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Paine Bois	Eau	Total
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets											
Espece	Catégorie															
Chevreuil	Chevreuil	3	1	2	13 884	13 885										

4104654	A.C.C. DE MENARS SAVAUX GERMAIN	Communes MENARS		Lieux-dits		Bracelets	Atr. maxi	Atr. mini	Atr. maxi	Atr. mini	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Paine Bois	Eau	Total
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets											
Espece	Catégorie															
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 887	13 887										

4106221	GRP DE JARDAY A10 HERMAN GILLES	Communes Saint-Denis-sur-Loire-18		Lieux-dits		Bracelets	Atr. maxi	Atr. mini	Atr. maxi	Atr. mini	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Paine Bois	Eau	Total
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets											
Espece	Catégorie															
Chevreuil	Chevreuil	1	0	0												

4106791	MALVAU LUBINEAU PHILIPPE	Communes Suevres-18		Lieux-dits		Bracelets	Atr. maxi	Atr. mini	Atr. maxi	Atr. mini	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Paine Bois	Eau	Total
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets											
Espece	Catégorie															
Chevreuil	Chevreuil	3	0	1	13 931	13 931										

Massif 23 Gros Bois

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

## Massif 23 Gros Bois

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

Espèce	Catégorie	Communes		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois		Bracelets recours
		Chatillon-sur-Cher-Nord-23	NOYERS-SUR-CHER, Saint-Romain-sur-Cher-23								77.00	Eau Total	
Chevreuil	Chevreuil			16	11	16	13 254	13 269				1 419.00	0.00
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle			0	1	2	441	442					
	Cerf mâle - de 8 cors ou =			8	4	6	1 192	1 197					
	Biche			7	5	7	1 413	1 419					
	Faon			10	7	10	1 261	1 270					

## Massif 24 Montlivault

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

Espèce	Catégorie	Communes		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois		Bracelets recours
		A.C.C. DE ST CLAUDE DE DIRAY LE QUERE JOEL	SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY, HUISSEAU-SUR-COSSON, MONTLIVAUT, VINEUIL								1 072.00	Eau Total	
Chevreuil	Chevreuil			7	4	6	13 113	13 118				104.00	1 176.00

## Massif 25 Russey

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

Espèce	Catégorie	Communes		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois		Bracelets recours
		La Giraudière DINOCHEAU JEROME	CELLETES								0.00	Eau Total	
Chevreuil	Chevreuil			3	1	2	13 119	13 120				20.00	20.00

Espèce	Catégorie	Communes		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois		Bracelets recours
		LA MOTTE DAMON HUBERT	SEUR								20.00	Eau Total	
Chevreuil	Chevreuil			5	4	5	13 121	13 125				40.00	60.00

Espèce	Catégorie	Communes		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois		Bracelets recours
		RICHARD DOMINIQUE	Blois-25, CHAILLES, SAINT-GERVAIS-LA-FORET								67.00	Eau Total	
Chevreuil	Chevreuil			2	0	1	13 295	13 295				10.00	77.00

Espèce	Catégorie	Communes		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois		Bracelets recours
		Les picarderies DE JESUS CASIMIRO ANTONIO	Blois-25, CHAILLES								71.00	Eau Total	
Chevreuil	Chevreuil			1	0	1	13 685	13 685				5.00	76.00

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 25 Russy

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4113987	Communes CHAILLES		Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Paine Bois	44.00 Eau 18.00 Total	0.00 62.00
	TIRADO JANICK													
Espece	Catégorie													
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	13 993	13 994								

Massif 26 Suday

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101426	Communes CHISSAY-EN-TOURAINE PIEMONT FRANCK		Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Paine Bois	363.00 Eau 146.00 Total	0.00 509.00
	A.C.C. DE CHISSAY EN TOURAINE													
Espece	Catégorie													
Chevreuil	Chevreuil	18	10	14	13 126	13 139								
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	1	1 177	1 177								
	Biche	3	2	3	1 403	1 405								
	Faon	3	2	3	1 249	1 251								

4101433  
La Gendronnière  
BLONDEAU ANDRECommunes CHAUMONT-SUR- LOIRE  
Lieux-dits

4101433	Communes CHAUMONT-SUR- LOIRE Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Paine Bois	13.00 Eau 1.00 Total	1.00 15.00
Espece	Catégorie											
Chevreuil	Chevreuil	1	0	0								

4101447  
Beauregard  
PLASSAIS GILBERTCommunes CHISSAY-EN-TOURAINE  
Lieux-dits

4101447	Communes CHISSAY-EN-TOURAINE Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Paine Bois	144.00 Eau 51.00 Total	0.00 195.00
Espece	Catégorie											
Chevreuil	Chevreuil	3	3	4	13 160	13 163						
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	0								
	Biche	1	0	1	1 408	1 408						
	Faon	1	0	1	1 253	1 253						

4101453  
A.C.C. DE MONTYOU-VALAIRE  
CHICONEAU RENECommunes MONTYOU-SUR-BIEVRE, VALAIRE  
Lieux-dits

4101453	Communes MONTYOU-SUR-BIEVRE, VALAIRE Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Paine Bois	305.00 Eau 87.00 Total	0.00 392.00
Espece	Catégorie											
Chevreuil	Chevreuil	7	5	7	13 164	13 170						

4101480  
Bois de Maré  
DE BODARD DE LA JACOPIERE GILCommunes PONTLEVOY  
Lieux-dits

4101480	Communes PONTLEVOY Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Paine Bois	456.00 Eau 85.00 Total	0.00 541.00
Espece	Catégorie											
Chevreuil	Chevreuil	5	4	5	13 171	13 175						
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	2	1	2	1 180	1 181						

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 26 Suday

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101482		Roucheux BOIRON JEAN-LUC		Communes PONTLEVOY Lieux-dits				Plaine		Eau	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Bois	Total	Bracelets recours	Total
Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	13 176	13 176			88.00		0.00
									8.00		96.00
4101488		LA GAILLARDIERE BINET JEAN-LOUIS		Communes PONTLEVOY, VALLIERES-LES-GRANDES Lieux-dits				Plaine		Eau	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Bois	Total	Bracelets recours	Total
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 177	13 177			47.00		0.00
									13.00		60.00
4101493		Chassepaille ROCHEFORT ETIENNE-MARCEL		Communes RILLY-SUR-LOIRE Lieux-dits				Plaine		Eau	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Bois	Total	Bracelets recours	Total
Chevreuil	Chevreuil	3	2	3	13 178	13 180			75.00		0.00
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	1	1 182	1 182			56.00		131.00
4101504		LA FEALERIE MIGEON BERNARD		Communes SAMBIN Lieux-dits				Plaine		Eau	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Bois	Total	Bracelets recours	Total
Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	13 181	13 181			185.00		0.00
Cerf Elaphe	Biche	1	0	0					34.00		219.00
	Faon	0	0	1	1 254	1 254					
4101528		La Quantinière BERGER ERIC		Communes VALLIERES-LES-GRANDES Lieux-dits				Plaine		Eau	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Bois	Total	Bracelets recours	Total
Chevreuil	Chevreuil	5	4	5	13 182	13 186			16.00		3.00
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle	0	0	1	439	439			110.00		129.00
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	2	0	1	1 183	1 183					
	Faon	1	0	1	1 255	1 255					
4101540		A.C.C. DE MOSNES MANGEANT MAX (ASS. CHASSE M		Communes VALLIERES-LES-GRANDES Lieux-dits				Plaine		Eau	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Bois	Total	Bracelets recours	Total
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 187	13 187			0.00		0.00
									13.00		13.00

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 26 Suday

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101541	La Boissière LENTE JEAN-PIERRE	Communes VALLIERES-LES-GRANDES						Plaine Bois	Eau Total	0.00 25.00
		Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours			
Espèce	Catégorie									
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	13 188	13 189				
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	1	1 184	1 184				

4101546	La Boulaie BURY PASCAL	Communes CHISSAY-EN-TOURAINE						Plaine Bois	Eau Total	0.00 369.00
		Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours			
Espèce	Catégorie									
Chevreuil	Chevreuil	5	3	4	13 190	13 193				
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	0						
	Faon	1	0	1	1 256	1 256				

4102236	ROQUET MICHEL	Communes SAMBIN, MONTHOU-SUR-BIEVRE						Plaine Bois	Eau Total	0.00 74.00
		Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours			
Espèce	Catégorie									
Chevreuil	Chevreuil	4	3	4	13 349	13 352				
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle	0	0	1	451	451				
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	0						
	Biche	1	0	1	1 455	1 455				

4106627	LA BAGUENAUDIERE - La Poterie BINET JEAN-LOUIS	Communes PONTLEVOY						Plaine Bois	Eau Total	0.00 154.00
		Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours			
Espèce	Catégorie									
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 925	13 925				

4113666	TIRADO JANICK	Communes VALAIRE						Plaine Bois	Eau Total	0.00 12.00
		Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours			
Espèce	Catégorie									
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 975	13 975				

4114374	BLONDEAU ERIC	Communes VALLIERES-LES-GRANDES						Plaine Bois	Eau Total	0.00 19.00
		Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours			
Espèce	Catégorie									
Chevreuil	Chevreuil	2	0	0						

Massif 27 Cheverny

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 27 Cheverny

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101575	La Ménerie BERLAND GERALD		Communes CONTRES Lieux-dits				Plaine Bois	5.00 32.00	Eau Total	3.00 40.00
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
	Chevreuril	Chevreuril	2	1	2	13 194	13 195			
	Cerf Elaphe	Biche	1	0	1	1 409	1 409			

4101589	Poely DUFRAISSE THIERRY		Communes CHEVERNY Lieux-dits				Plaine Bois	71.00 3.00	Eau Total	0.00 74.00
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
	Chevreuril	Chevreuril	3	0	1	13 196	13 196			

4101617	Le Veger DESLOGES JEAN-JACQUES		Communes CONTRES, OISLY Lieux-dits				Plaine Bois	95.00 36.00	Eau Total	0.00 131.00
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
	Chevreuril	Chevreuril	6	2	3	13 197	13 199			

4101620	La Coque CALONNE GILLES		Communes CORMERAY Lieux-dits				Plaine Bois	4.00 24.00	Eau Total	0.00 28.00
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
	Chevreuril	Chevreuril	3	1	2	13 200	13 201			

4101621	CHERY BADIN CHRISTOPHE		Communes CORMERAY Lieux-dits				Plaine Bois	59.00 15.00	Eau Total	0.00 74.00
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
	Chevreuril	Chevreuril	2	1	2	13 202	13 203			

4101657	Chanteloire PILLAULT JEAN-CLAUDE		Communes SOINGS-EN-SOLOGNE, FONTAINES-EN-SOLOGNE Lieux-dits				Plaine Bois	0.00 12.00	Eau Total	0.00 12.00
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
	Chevreuril	Chevreuril	2	1	2	13 204	13 205			

4101659	Château Chanteloire VARENNE JEAN-LOUIS		Communes SOINGS-EN-SOLOGNE Lieux-dits				Plaine Bois	0.00 100.00	Eau Total	47.00 147.00
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
	Chevreuril	Chevreuril	5	4	5	13 206	13 210			
	Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	1	1 185	1 185			

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 27 Cheverny

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4102038		La Noue HERMELIN JEAN-PAUL		CHEVERNY, COUR-CHEVERNY				Plaine Bois	Eau Total	0.00 117.00
Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Espèce Chevreuil	2	1	2	13 313	13 314					
4102168		Le Soret POSTIC JACQUELINE		SOINGS-EN-SOLOGNE, MUR-DE-SOLOGNE				Plaine Bois	Eau Total	0.00 42.00
Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Espèce Chevreuil	1	0	1	13 338	13 338					
4102915		L'ouzesse ROUSSELET JEAN-MARIE		CONTRES				Plaine Bois	Eau Total	0.00 20.00
Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Espèce Chevreuil	1	0	1	13 461	13 461					
4103100		LES PORTES ROUGES CATINEAU DOMINIQUE		CHITENAY				Plaine Bois	Eau Total	0.00 11.00
Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Espèce Chevreuil	1	0	0							
4104543		Les Trois Fontaines LEVEQUE JEAN-YVES		CHEVERNY				Plaine Bois	Eau Total	0.00 28.00
Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Espèce Chevreuil	2	0	1	13 871	13 871					
Cerf Elaphe	1	0	0							
	1	0	1	1 528	1 528					
	1	0	0							
4104566		Le Peu PRIEUR MICHEL		FEINGS, CHITENAY, FOUGERES-SUR-BIEVRE				Plaine Bois	Eau Total	0.00 83.00
Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Espèce Chevreuil	2	0	1	13 872	13 872					
4105986		La Touche GERARD MARIE-THERESE		CORMERAY				Plaine Bois	Eau Total	0.00 43.00
Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Espèce Chevreuil	1	0	0							

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 28 Choussy

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100325	La fosse aux chats GROUPEMENT DAVAUX CHRISTEL		Communes Saint-Romain-sur-Cher-28 Lieux-dits				Plaine Bois		Eau Total	
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil		2	1	2	12 693	12 694			65.00 25.00 90.00
4101709	Forêt de Modieux GROUPEMENT FORESTIER DE ST /		Communes Chemery 28, COUDES Lieux-dits				Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil	15	11	15	13 211	13 225				0.00 328.00 328.00
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	1	1 186	1 186				
	Biche	1	0	1	1 410	1 410				
	Faon	1	0	1	1 257	1 257				
4101720	Forêt de CHOUSSY GROUPEMENT FORESTIER DE ST /		Communes CHOUSSY Lieux-dits				Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil	14	10	14	13 226	13 239				0.00 664.00 664.00
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle	0	0	1	440	440				
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	5	3	4	1 187	1 190				
	Biche	2	2	2	1 411	1 412				
	Faon	3	2	3	1 258	1 260				
4101723	A.C.C. DE COUDES MARQUET ALAIN		Communes COUDES Lieux-dits				Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil	8	6	8	13 240	13 247				690.00 58.00 757.00
4101726	La Basme CALLOUX GILLES		Communes COUDES Lieux-dits				Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil	4	2	3	13 248	13 250				137.00 15.00 152.00
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	1	1 191	1 191				
4101732	Bordebure CRECHE JANY		Communes Mchers-28 Lieux-dits				Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil	3	2	3	13 251	13 253				57.00 30.00 87.00

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 28 Choussy

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101750	Haut-Morlu GROUPEMENT DAVAUX CHRISTEL	Communes Saint-Romain-sur-Cher-28 Lieux-dits				Plaine Bois	296.00 125.00	Eau Total	0.00 421.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	7	5	7	13 270	13 276			

4104121	Le four à chaux - La presle VALLEIN JEAN MARIE	Communes CHOUSSY Lieux-dits				Plaine Bois	94.00 10.00	Eau Total	0.00 104.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 766	13 766			

4106095	LA CHOTARDIERE CHAPLAULT JOEL	Communes Mehers-28 Lieux-dits				Plaine Bois	66.00 3.00	Eau Total	6.00 75.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	13 920	13 921			

4113799	TARIN YVAN	Communes CHOUSSY, Saint-Romain-sur-Cher-28 Lieux-dits				Plaine Bois	7.00 19.00	Eau Total	0.00 26.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 982	13 982			

Massif 29 Brouard

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101781	La Bigotière LASNIER MICHEL	Communes CHATEAUVIEUX Lieux-dits				Plaine Bois	48.00 12.00	Eau Total	0.00 60.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	6	0	1	13 277	13 277			
Cerf Elaphe	Biche	1	0	1	1 420	1 420			

4101822	Forêt de Brouard GROUPEMENT FORESTIER DE ST /	Communes CHATEAUVIEUX, Mareuil Sur Cher 29, SAINT-AIGNAN-SUR-CHER Lieux-dits				Plaine Bois	219.00 1 100.00	Eau Total	0.00 1 319.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets				
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	17	12	17	13 278	13 294			
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle	0	2	3	443	445			
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	12	6	9	1 198	1 206			
	Biche	25	19	25	1 421	1 445			
	Faon	21	14	21	1 271	1 291			

Massif 30 Champagne Berry

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 30 Champagne Berry

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101848	La Sodieuse PIGUET FRANCOIS	Communes Lieux-dits				Dem.	Atrr. mini	Atrr. maxi	Bracelets	Atrr. mini recours	Atrr. maxi recours	Dem. recours	Atrr. mini recours	Atrr. maxi recours	Bracelets recours	Flaine Bois	142.00 3.00	Eau Total	0.00 145.00
		MARAY, Châtres-sur-Cher-30																	
Espèce	Catégorie																		
Chevreuil	Chevreuil	3	1	2	13 296	13 297													

4101863	La Chevrolerie LIMET JEAN	Communes Lieux-dits				Dem.	Atrr. mini	Atrr. maxi	Bracelets	Atrr. mini recours	Atrr. maxi recours	Dem. recours	Atrr. mini recours	Atrr. maxi recours	Bracelets recours	Flaine Bois	21.00 12.00	Eau Total	3.00 36.00
		SAINT-JULIEN-SUR-CHER, LA-CHAPELLE-MONTMARTIN																	
Espèce	Catégorie																		
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 298	13 298													

4101869	Les Tailles Rhuines CHATEAUNEUF RANDON OLIVIER	Communes Lieux-dits				Dem.	Atrr. mini	Atrr. maxi	Bracelets	Atrr. mini recours	Atrr. maxi recours	Dem. recours	Atrr. mini recours	Atrr. maxi recours	Bracelets recours	Flaine Bois	8.00 28.00	Eau Total	0.00 36.00
		LA-CHAPELLE-MONTMARTIN, MARAY, SAINT-LOUP																	
Espèce	Catégorie																		
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	13 299	13 300													

4101887	Les Gros Bois RESNEAU MICHEL	Communes Lieux-dits				Dem.	Atrr. mini	Atrr. maxi	Bracelets	Atrr. mini recours	Atrr. maxi recours	Dem. recours	Atrr. mini recours	Atrr. maxi recours	Bracelets recours	Flaine Bois	59.00 20.00	Eau Total	0.00 79.00
		SAINT-JULIEN-SUR-CHER																	
Espèce	Catégorie																		
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	13 301	13 302													

4102215	Nizerolles PIGUET FRANCOIS	Communes Lieux-dits				Dem.	Atrr. mini	Atrr. maxi	Bracelets	Atrr. mini recours	Atrr. maxi recours	Dem. recours	Atrr. mini recours	Atrr. maxi recours	Bracelets recours	Flaine Bois	17.00 0.00	Eau Total	0.00 17.00
		Châtres-sur-Cher-30																	
Espèce	Catégorie																		
Chevreuil	Chevreuil	1	0	0															

Massif 31 Cosson Ouest

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101927	Le Bout du Bois COURCET DANY	Communes Lieux-dits				Dem.	Atrr. mini	Atrr. maxi	Bracelets	Atrr. mini recours	Atrr. maxi recours	Dem. recours	Atrr. mini recours	Atrr. maxi recours	Bracelets recours	Flaine Bois	9.00 4.00	Eau Total	0.00 13.00
		CROUY-SUR-COSSON																	
Espèce	Catégorie																		
Chevreuil	Chevreuil	1	0	0															

4101969	L'Harture GENTY JEAN MICHEL	Communes Lieux-dits				Dem.	Atrr. mini	Atrr. maxi	Bracelets	Atrr. mini recours	Atrr. maxi recours	Dem. recours	Atrr. mini recours	Atrr. maxi recours	Bracelets recours	Flaine Bois	128.00 5.00	Eau Total	3.00 136.00
		Saint-Laurent-Nouan-31 Sud D951																	
Espèce	Catégorie																		
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	13 305	13 306													
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	1	1 207	1 207													

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 31 Cosson Ouest

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4102968	Maison Blanche CHERY GUY	Communes LA-FERTE-SAINT-CYR		Communes LA-FERTE-SAINT-CYR		Plaine Bois	14.00 12.00	Eau Total	2.00 28.00
		Lieux-dits		Lieux-dits					
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	1	1 224	1 224			
	Biche	1	0	1	1 467	1 467			
4102970	La Haute Méairie GRANDCHAMP DES RAUX LOUIS	Communes LA-FERTE-SAINT-CYR		Communes LA-FERTE-SAINT-CYR		Plaine Bois	6.00 97.00	Eau Total	4.00 107.00
		Lieux-dits		Lieux-dits					
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 467	13 467			
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	2	0	1	1 225	1 225			
	Biche	3	2	3	1 468	1 470			
	Faon	3	2	3	1 307	1 309			
4102993	Les Vernoux- GANAY GOLF INTERNATIONAL	Communes Saint-Laurent-Nouan-31 Sud D951		Communes Saint-Laurent-Nouan-31 Sud D951		Plaine Bois	112.00 131.00	Eau Total	5.00 248.00
		Lieux-dits		Lieux-dits					
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 468	13 468			
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle	0	0	1	453	453			
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	3	1	2	1 226	1 227			
	Biche	4	3	4	1 471	1 474			
	Faon	4	3	4	1 310	1 313			
4104415	Les Pommeaux JANVIER PHILPE	Communes LA-FERTE-SAINT-CYR		Communes LA-FERTE-SAINT-CYR		Plaine Bois	222.00 176.00	Eau Total	2.00 400.00
		Lieux-dits		Lieux-dits					
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	10	7	10	13 849	13 858			
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	2	1	2	1 271	1 272			
Daim	Daim	8		8	20 219	20 226			
4104435	Les Bordes SAUTENET ISABELLE (SAS)	Communes Saint-Laurent-Nouan-31 Sud D951		Communes Saint-Laurent-Nouan-31 Sud D951		Plaine Bois	70.00 200.00	Eau Total	10.00 280.00
		Lieux-dits		Lieux-dits					
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 864	13 864			
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle	0	0	1	461	461			
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	3	1	2	1 273	1 274			
	Biche	4	3	4	1 524	1 527			

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 31 Cosson Ouest

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

Espèce	Catégorie	Communes Saint-Laurent-Nouan-31 Sud D951				Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets	Atr. maxi recours	Bracelets recours	Flaine Bois	Eau Total
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets								
Faon		4	3	4	1 363	1 366						70.00	10.00
												200.00	280.00

Espèce	Catégorie	Communes Saint-Laurent-Nouan-31 Nord D951				Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets	Atr. maxi recours	Bracelets recours	Flaine Bois	Eau Total
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets								
Chevreuril		4	1	2	13 936	13 937						65.00	1.00
Cerf Elaphe		1	0	1	1 531	1 531						36.00	102.00

Espèce	Catégorie	Communes Saint-Laurent-Nouan-31 Sud D951				Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets	Atr. maxi recours	Bracelets recours	Flaine Bois	Eau Total
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets								
Chevreuril		1	0	1	13 968	13 968						0.00	3.00
Cerf mâle - de 8 cors ou =		1	0	1	1 278	1 278						36.00	39.00
Biche		1	0	1	1 534	1 534							
Faon		1	0	1	1 371	1 371							

Espèce	Catégorie	Communes Saint-Laurent-Nouan-31 Sud D951				Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets	Atr. maxi recours	Bracelets recours	Flaine Bois	Eau Total
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets								
Chevreuril		1	0	0								23.00	2.00
												2.00	27.00

Massif 32 Fontaines

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

Espèce	Catégorie	Communes COUR-CHEVERNY				Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets	Atr. maxi recours	Bracelets recours	Flaine Bois	Eau Total
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets								
Chevreuril		1	0	1	13 309	13 309						12.00	2.00
												20.00	34.00

Espèce	Catégorie	Communes COUR-CHEVERNY, CHEVERNY				Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets	Atr. maxi recours	Bracelets recours	Flaine Bois	Eau Total
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets								
Chevreuril		5	2	3	13 310	13 312						132.00	0.00
Cerf mâle - de 8 cors ou =		1	0	1	1 208	1 208						33.00	165.00
Biche		1	0	1	1 446	1 446							
Faon		2	1	2	1 292	1 293							

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 32 Fontaines

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4102053	La Bretèche POULAIN ISABELLE	Communes COURMEMIN				Plaine Bois	8,00 20,00	Eau Total	10,00 38,00									
		Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi					Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours				
Espece	Catégorie																	
Chevreuil	Chevreuil		2	0	1	13 315	13 315											

4102081	La Fontenelle CORMIER PHILIPPE	Communes FONTAINES-EN-SOLOGNE				Plaine Bois	18,00 10,00	Eau Total	2,00 30,00									
		Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi					Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours				
Espece	Catégorie																	
Chevreuil	Chevreuil		1	0	1	13 316	13 316											
Cerf Elaphe	Biche		1	0	1	1 447	1 447											

4102095	Le Gué La Gnette BOUVAULT DOMINIQUE	Communes FONTAINES-EN-SOLOGNE, COUR-CHEVERNY				Plaine Bois	124,00 201,00	Eau Total	4,00 329,00									
		Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi					Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours				
Espece	Catégorie																	
Chevreuil	Chevreuil		12	8	12	13 317	13 328											
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle		0	0	1	447	447											
	Cerf mâle - de 8 cors ou =		4	1	2	1 209	1 210											
	Biche		3	2	3	1 448	1 450											
	Faon		3	2	3	1 294	1 296											

4102165	La Solanne JANVIER BENJAMIN	Communes VERNOU-EN-SOLOGNE				Plaine Bois	60,00 114,00	Eau Total	9,00 183,00									
		Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi					Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours				
Espece	Catégorie																	
Chevreuil	Chevreuil		8	6	8	13 330	13 337											
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =		2	1	2	1 211	1 212											
	Biche		1	0	1	1 451	1 451											

4102583	Guéret STICKER JACKY	Communes VERNOU-EN-SOLOGNE				Plaine Bois	3,00 60,00	Eau Total	1,00 64,00									
		Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi					Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours				
Espece	Catégorie																	
Chevreuil	Chevreuil		4	2	3	13 407	13 409											
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =		1	0	1	1 220	1 220											
	Biche		1	0	1	1 466	1 466											
	Faon		1	0	1	1 306	1 306											

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 32 Fontaines

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4102592 La Artivière JANVIER ALAIN		Communes VERNOU-EN-SOLOGNE Lieux-dits				Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracclets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracclets recours
Chevreuril	Chevreuril	1	0	0					

4103361 BERLAND REMI		Communes FONTAINES-EN-SOLOGNE Lieux-dits				Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracclets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracclets recours
Chevreuril	Chevreuril	1	0	0					

4106716 Le Fertils BLANC BERTRAND		Communes COURMEMIN Lieux-dits				Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracclets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracclets recours
Chevreuril	Chevreuril	2	1	2	13 929	13 930			

4113661 La croix des chasseurs et l'aune BONARD JEAN-AURELIEN		Communes VERNOU-EN-SOLOGNE Lieux-dits				Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracclets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracclets recours
Chevreuril	Chevreuril	1	0	1	13 973	13 973			

4114164 DARDAN CHRISTIAN		Communes COUR-CHEVERNY, Tour-en-Sologne-Sud-Beuvron Lieux-dits				Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracclets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracclets recours
Chevreuril	Chevreuril	1	0	1	14 001	14 001			

Massif 33 Boulgogne

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4102002 La Guérandière MONNIER EDOUARD		Communes BAUZY, MONTRIEUX-EN-SOLOGNE Lieux-dits				Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracclets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracclets recours
Chevreuril	Chevreuril	2	0	1	13 308	13 308			
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle	0	0	1	446	446			
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	0					
	Biche	1	0	0					
	Faon	1	0	0					

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 33 Boulogne

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4102139	Les Godelins DUCHET PATRICE	Communes Lieux-dits	Tour-en-Sologne-Sud-Beuvron						Plaine Bois	1.00 9.00	Eau Total	0.00 10.00
			Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours				
Espece	Catégorie											
Cervénil	Cervénil		1	0	1	13 329	13 329					
Cervénil	Biche		1	0	0							
4102199	L'Aunay LEGENDRE NATHALIE	Communes Lieux-dits	DHUIZON						Plaine Bois	32.00 110.00	Eau Total	8.00 150.00
Espece	Catégorie		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Cervénil	Cervénil		6	4	6	13 339	13 344					
Cervénil	Cervénil		0	0	1	448	448					
Cervénil	Cervénil		2	0	1	1 213	1 213					
Cervénil	Biche		2	2	2	1 452	1 453					
4102206	La Chevrolière CHARRON CLAUDE	Communes Lieux-dits	DHUIZON						Plaine Bois	20.00 50.00	Eau Total	3.00 73.00
Espece	Catégorie		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Cervénil	Cervénil		6	1	2	13 347	13 348					
Cervénil	Cervénil		0	0	1	450	450					
Cervénil	Cervénil		2	0	0							
Cervénil	Biche		2	0	1	1 454	1 454					
Cervénil	Faon		1	0	1	1 297	1 297					
4105790	??? DEBLOIS GUY	Communes Lieux-dits	Mont-Prés-Chambord-33						Plaine Bois	42.00 10.00	Eau Total	0.00 52.00
Espece	Catégorie		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Cervénil	Cervénil		1	0	1	13 916	13 916					
4105827	LA MACONNIERE PICARD GERARD	Communes Lieux-dits	Tour-en-Sologne-Nord-Beuvron						Plaine Bois	5.00 26.00	Eau Total	0.00 31.00
Espece	Catégorie		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Cervénil	Cervénil		1	0	1	13 917	13 917					
Cervénil	Biche		1	0	1	1 530	1 530					
4113953	Le moulin de varene CHARRON CLAUDE	Communes Lieux-dits	THOURY						Plaine Bois	0.00 10.00	Eau Total	0.00 10.00
Espece	Catégorie		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 33 Boulogne

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

411953	Le moulin de varenne CHARRON CLAUDE	Communes THOURY		Plaine Bois		Eau Total			
		Lieux-dits	Lieux-dits	0.00	10.00	0.00	10.00		
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreur	Chevreur	2	0	0					

Massif 34 Neung/Beuvron

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4102290	La Palière JANVIER BRUNO	Communes LA-MAROLLE-EN-SOLOGNE		Plaine Bois		Eau Total			
		Lieux-dits	Lieux-dits	9.00	33.00	6.00	48.00		
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreur	Chevreur	2	1	2	13 354	13 355			
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	0					
	Biche	1	0	1	1 456	1 456			

4102291

La Borde  
MIRABAUD DIDIER

Communes LA-MAROLLE-EN-SOLOGNE

4102291	La Borde MIRABAUD DIDIER	Communes LA-MAROLLE-EN-SOLOGNE		Plaine Bois		Eau Total			
		Lieux-dits	Lieux-dits	0.00	25.00	6.00	31.00		
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreur	Chevreur	2	1	2	13 356	13 357			

4102302

Les Gigaudières  
LAMBERT SYLVIE

Communes MONTRIEUX-EN-SOLOGNE

4102302	Les Gigaudières LAMBERT SYLVIE	Communes MONTRIEUX-EN-SOLOGNE		Plaine Bois		Eau Total			
		Lieux-dits	Lieux-dits	27.00	12.00	2.00	41.00		
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreur	Chevreur	3	0	1	13 358	13 358			
Cerf Elaphe	Faon	1	0	1	1 298	1 298			

4102459

La Touchette  
LUNEAU GREGORY

Communes NEUNG-SUR-BEUVRON

4102459	La Touchette LUNEAU GREGORY	Communes NEUNG-SUR-BEUVRON		Plaine Bois		Eau Total			
		Lieux-dits	Lieux-dits	23.00	77.00	3.00	103.00		
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreur	Chevreur	4	3	4	13 381	13 384			
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle	0	0	1	452	452			
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	0					
	Biche	2	2	2	1 462	1 463			
	Faon	1	0	1	1 303	1 303			

4102977

BOLTZ DANIEL

Communes MONTRIEUX-EN-SOLOGNE

4102977	BOLTZ DANIEL	Communes MONTRIEUX-EN-SOLOGNE		Plaine Bois		Eau Total			
		Lieux-dits	Lieux-dits	6.00	11.00	0.00	17.00		
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreur	Chevreur	1	0	0					

**ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER**

Massif 34 Neung/Beuvron

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103105	Les Grandes Bruyères MORIN MICHEL	Communes LA-MAROLLE-EN-SOLOGNE				Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	28.00 7.00	Eau Total	1.00 36.00
		Lieux-dits	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi											
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>															
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 477	13 477										
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	0												
4103113	La Meule COUTURIE BERTRAND	Communes LA-MAROLLE-EN-SOLOGNE, YVOY-LE-MARRON				Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	180.00 292.00	Eau Total	42.00 514.00
Lieux-dits	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours											
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>															
Chevreuil	Chevreuil	6	4	6	13 478	13 483										
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle	0	0	1	454	454										
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	6	3	4	1 232	1 235										
	Biche	8	7	9	1 479	1 487										
	Faon	8	5	7	1 319	1 325										
4103126	Encinte du Chavant CRUCHET GUY	Communes LA-MAROLLE-EN-SOLOGNE				Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	4.00 11.00	Eau Total	5.00 20.00
Lieux-dits	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours											
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>															
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 484	13 484										
4103155	Le Beaufray MAIDANATZ CYRIL	Communes NEUNG-SUR-BEUVRON				Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	35.00 40.00	Eau Total	0.00 75.00
Lieux-dits	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours											
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>															
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	13 485	13 486										
4103687	Le Petit Villiers GUILLOTEAU FRANCOIS JEAN	Communes NEUNG-SUR-BEUVRON				Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	51.00 98.00	Eau Total	21.00 170.00
Lieux-dits	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours											
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>															
Chevreuil	Chevreuil	6	4	6	13 648	13 653										
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle	0	0	1	455	455										
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	0												
	Faon	1	0	1	1 339	1 339										
4104507	L'Etang JONCOURT JEAN-MARC	Communes MONTREUX-EN-SOLOGNE				Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	8.00 12.00	Eau Total	0.00 20.00
Lieux-dits	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours											
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>															
Chevreuil	Chevreuil	3	0	1	13 869	13 869										

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 34 Neung/Beuvron

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

Espèce	Catégorie	Communes LA-MAROLLE-EN-SOLOGNE Lieux-dits					Dem. recours	Bracelets	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	Plaine Bois	52.00 77.00	Eau Total	8.00 137.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours													
Chevreuil	Chevreuil	6	4	5	13 938	13 942													
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle	0	0	1	462	462													
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	2	0	1	1 276	1 276													
	Biche	1	0	1	1 532	1 532													
	Faon	1	0	1	1 368	1 368													

Espèce	Catégorie	Communes NEUNG-SUR-BEUVRON Lieux-dits					Dem. recours	Bracelets	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	Plaine Bois	16.00 9.00	Eau Total	1.00 26.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours													
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 967	13 967													

Espèce	Catégorie	Communes MONTRIEUX-EN-SOLOGNE Lieux-dits					Dem. recours	Bracelets	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	Plaine Bois	0.00 10.00	Eau Total	0.00 10.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours													
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 986	13 986													

Massif 35 Romorantin

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

Espèce	Catégorie	Communes Villefranche-sur-Cher-35 Lieux-dits					Dem. recours	Bracelets	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	Plaine Bois	5.00 10.00	Eau Total	1.00 16.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours													
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	12 644	12 644													

Espèce	Catégorie	Communes MILLANCAY Lieux-dits					Dem. recours	Bracelets	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	Plaine Bois	12.00 152.00	Eau Total	5.00 169.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours													
Chevreuil	Chevreuil	12	6	9	13 359	13 367													
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	1	1 214	1 214													
	Biche	1	0	1	1 457	1 457													
	Faon	1	0	1	1 299	1 299													

Espèce	Catégorie	Communes MILLANCAY Lieux-dits					Dem. recours	Bracelets	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	Plaine Bois	7.00 70.00	Eau Total	6.00 83.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours													
Chevreuil	Chevreuil	4	3	4	13 368	13 371													

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 35 Romorantin

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4102396	Villoloup PRIOU CHRISTOPHE	Communes MILLANCAY		Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets		Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	7.00 70.00	Eau Total	6.00 83.00
		Lieux-dits	Lieux-dits			Dem.	Atr. mini							
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>													
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =		2	0	1	1 215	1 215							
	Biche		2	2	2	1 458	1 459							
	Faon		1	0	1	1 300	1 300							

4102397	La Berrière PRIOU CHRISTOPHE	Communes MILLANCAY		Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets		Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	3.00 100.00	Eau Total	12.00 115.00
		Lieux-dits	Lieux-dits			Dem.	Atr. mini							
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>													
Chevreuil	Chevreuil		4	3	4	13 372	13 375							
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =		3	0	1	1 216	1 216							
	Biche		2	2	2	1 460	1 461							
	Faon		2	1	2	1 301	1 302							

4102479	Les Bruyères de la taille haute CRAPART GASTON	Communes ROMORANTIN-LANTHENAY		Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets		Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	10.00 13.00	Eau Total	2.00 25.00
		Lieux-dits	Lieux-dits			Dem.	Atr. mini							
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>													
Chevreuil	Chevreuil		1	0	1	13 385	13 385							

4102481	La Noue GUENON GILLES	Communes ROMORANTIN-LANTHENAY		Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets		Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	20.00 25.00	Eau Total	0.00 45.00
		Lieux-dits	Lieux-dits			Dem.	Atr. mini							
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>													
Chevreuil	Chevreuil		2	1	2	13 386	13 387							

4102495	Les Tailles Hautes GAULLIER DANIEL	Communes ROMORANTIN-LANTHENAY		Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets		Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	0.00 10.00	Eau Total	2.00 12.00
		Lieux-dits	Lieux-dits			Dem.	Atr. mini							
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>													
Chevreuil	Chevreuil		2	0	0									

4102501	La Lande LELARGE PIERRE	Communes ROMORANTIN-LANTHENAY		Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets		Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	64.00 13.00	Eau Total	3.00 80.00
		Lieux-dits	Lieux-dits			Dem.	Atr. mini							
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>													
Chevreuil	Chevreuil		2	1	2	13 388	13 389							

4102503	Bois Semé JOLY FLORIAN	Communes ROMORANTIN-LANTHENAY		Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets		Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	0.00 23.00	Eau Total	0.00 23.00
		Lieux-dits	Lieux-dits			Dem.	Atr. mini							
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>													

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 35 Romorantin

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

Espèce	Catégorie	Communes ROMORANTIN-LANTHENAY				Dem. recours	Bracelets	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets									Dem. recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 390	13 390								0.00	23.00
															0.00
															23.00

Espèce	Catégorie	Communes ROMORANTIN-LANTHENAY, MILLANCAY, VEILLEINS				Dem. recours	Bracelets	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets									Dem. recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	15	11	15	13 392	13 406								34.00	30.00
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	2	1	2	1 218	1 219								214.00	278.00
	Biche	2	2	2	1 464	1 465									
	Faon	2	1	2	1 304	1 305									

Espèce	Catégorie	Communes MILLANCAY				Dem. recours	Bracelets	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets									Dem. recours	Bracelets recours
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	1	1 223	1 223								13.00	6.00
														5.00	24.00

Espèce	Catégorie	Communes MILLANCAY				Dem. recours	Bracelets	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets									Dem. recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 462	13 462								24.00	10.00
														23.00	57.00

Espèce	Catégorie	Communes ROMORANTIN-LANTHENAY				Dem. recours	Bracelets	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets									Dem. recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	4	1	2	13 463	13 464								54.00	2.00
														18.00	74.00

Espèce	Catégorie	Communes ROMORANTIN-LANTHENAY				Dem. recours	Bracelets	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets									Dem. recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	1	0	0										40.00	0.00
														3.00	43.00

Espèce	Catégorie	Communes ROMORANTIN-LANTHENAY				Dem. recours	Bracelets	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. maxi	Attr. mini	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets									Dem. recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	13 661	13 661								7.00	1.00
														9.00	17.00

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 35 Romorantin

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

Communes		ROMORANTIN-LANTHENAY						Paine		Eau	
Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Bois	51.00	Total	
4112965	Les Bruyères MARTINEAU CLAUDE										
Espece	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	13 949	13 949					
										Bracelets recours	

Communes		VEILLEINS, MUR-DE-SOLOGNE						Paine		Eau	
Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Bois	1.00	Total	
4113917	La roche DO NASCIMENTO HORACIO										
Espece	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	5	4	5	13 987	13 991					
										Bracelets recours	

Massif 36 Gy Lassay

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

Communes		Pruniers-en-Sologne-36						Paine		Eau	
Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Bois	1.00	Total	
4100164	GRESLE MICKAEL										
Espece	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	12 669	12 669					
										Bracelets recours	

Communes		MUR-DE-SOLOGNE						Paine		Eau	
Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Bois	48.00	Total	
4102433	Guimard TANCREDE CLAIRE										
Espece	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	5	4	5	13 376	13 380					
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	1	1 217	1 217					
										Bracelets recours	

Communes		Gy-en-Sologne-36						Paine		Eau	
Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Bois	61.00	Total	
4102632	Le Saulé FOURMY LYDIE										
Espece	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	14	10	14	13 410	13 423					
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	2	0	1	1 221	1 221					
										Bracelets recours	

Communes		MUR-DE-SOLOGNE, SOINGS-EN-SOLOGNE						Paine		Eau	
Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Bois	93.00	Total	
4102667	L'Aumône ANGIER BRUNO										
Espece	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	4	2	3	13 424	13 426					
										Bracelets recours	

Communes		MUR-DE-SOLOGNE						Paine		Eau	
Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Bois	48.00	Total	
4102676	Bray ANGIER BRUNO										
Espece	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	6	2	3	13 427	13 429					
										Bracelets recours	



**ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER**

Massif 36 Gy Lassay

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4106710 La Comueuse DELMAS FREDERIC		Communes Lieux-dits		Pruniers-en-Sologne-36		Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	13 927	13 928			

4114026 La Gastière CAMPAGNE JACKIE		Communes Lieux-dits		Pruniers-en-Sologne-36		Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	13 995	13 995			

Massif 37 Gibvres

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100166 GRESLE MICKAEL		Communes Lieux-dits		Pruniers-en-Sologne-37		Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	3	1	2	12 670	12 671			

4102769 La Genetière LAUWICK CHRISTINE		Communes Lieux-dits		GIEVRES		Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	5	2	3	13 441	13 443			

4102774 Les Arpents BOIS I.P.		Communes Lieux-dits		GIEVRES		Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	13 444	13 444			

4102776 L'Aunaise PAJON JEAN-CHRISTOPHE		Communes Lieux-dits		GIEVRES		Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	6	4	6	13 445	13 450			

4102792 Marmagne FOUCHER VALERIE		Communes Lieux-dits		Pruniers-en-Sologne-37		Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	6	3	4	13 451	13 454			

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 37 Gievres

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4102799 La Demanchère BEAUVISAGE JEAN-PIERRE		Communes Villefranche-sur-Cher-37, Pruniers-en-Sologne-37 Lieux-dits					Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuril	Chevreuril	1	0	0						14,00 2,00 16,00
4103565 "Les alcools" CLAISSE ZÉPHIR		Communes GIEVRES Lieux-dits					Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuril	Chevreuril	4	3	4	13 621	13 624				0,00 52,00 55,00
Daim	Daim	1		1	20 216	20 216				
4103794 CORDIER THIERRY		Communes Pruniers-en-Sologne-37 Lieux-dits					Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuril	Chevreuril	2	1	2	13 669	13 670				0,00 35,00 36,00
4104389 Le Poulinat RIGODON DANIEL		Communes GIEVRES Lieux-dits					Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Daim	Daim	1		1	20 218	20 218				54,00 17,00 71,00
4104678 LAVOIX CHARLES		Communes GIEVRES Lieux-dits					Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuril	Chevreuril	1	0	1	13 896	13 896				0,00 24,00 24,00
4113044 La Garde PORCHER OLIVIER		Communes Gy-en-Sologne-37 Lieux-dits la garde					Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuril	Chevreuril	4	3	4	13 951	13 954				35,00 66,00 101,00
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou = Faon	1	0	1	1 277	1 277				
		1	0	1	1 370	1 370				
4113622 Le grand luc HEME DE LACOTTE ALAIN		Communes GIEVRES Lieux-dits					Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuril	Chevreuril	3	2	3	13 969	13 971				15,00 53,00 69,00

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 37 Givvres

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4114349	Bois ribeau RIGODON DANIEL	Communes GIEVRES		Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	11.00 6.00	Eau Total	0.00 17.00
		Lieux-dits	Lieux-dits									
		Dem.	Atr. mini	1	20 227		20 227					
		Catégorie	Daim									
		Espèce	Daim									

Massif 39 Marcilly-St Viâtre

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4102873	La Chaise LELIEUR CAROLINE	Communes MARCILLY-EN-GAULT		Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	20.00 43.00	Eau Total	22.00 85.00
		Lieux-dits	Lieux-dits									
		Dem.	Atr. mini	3	13 456		13 458					
		Catégorie	Chevreuil									
		Espèce	Chevreuil									
			Cerf mâle - de 8 cors ou =	1				0				

4103657 Bois Genevier  
MARTEAU PHILIPPECommunes MARCILLY-EN-GAULT  
Lieux-dits

Espèce	Chevreuil	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	0.00 85.00	Eau Total	0.00 85.00
			0	1	1 249		1 249					

4103679 L'aunay  
DE SARIAC STOVEN VALÉRIECommunes MARCILLY-EN-GAULT  
Lieux-dits

Espèce	Chevreuil	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	19.00 19.00	Eau Total	6.00 44.00

4103722 Le Petit Angle  
FORHAN JEAN-PIERRECommunes Saint-Viâtre-39  
Lieux-dits

Espèce	Chevreuil	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	17.00 43.00	Eau Total	6.00 66.00
			0	1	1 340		1 340					

4103743 Les Foudrons  
JOUVET DOMINIQUECommunes Saint-Viâtre-39  
Lieux-dits

Espèce	Chevreuil	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	96.00 60.00	Eau Total	4.00 160.00
			0	1	1 250		1 250					

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 39 Marcellly-St Viâtre

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103766	Les Mouets VIGINIER PAULETTE	Communes Saint-Viâtre-39 Lieux-dits						Plaine Bois	3.00 34.00	Eau Total	7.00 44.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours				
	Chevreuil	2	1	2	13 662	13 663					
	Cerf Elaphe	1	0	1	1 341	1 341					

4103779	Le Gros Chêne DUBOIS BENOIT	Communes Saint-Viâtre-39 Lieux-dits						Plaine Bois	17.00 90.00	Eau Total	3.00 110.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours				
	Chevreuil	6	4	5	13 664	13 668					

4103800	La Brosse CHAPRON ISABELLE	Communes Saint-Viâtre-39 Lieux-dits						Plaine Bois	10.00 38.00	Eau Total	0.00 48.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours				
	Chevreuil	4	2	3	13 671	13 673					
	Cerf Elaphe	1	0	1	1 251	1 251					
	Biche	2	0	1	1 501	1 501					

4103806	Les Veigneaux DUBAN GREGOIRE	Communes Saint-Viâtre-39 Lieux-dits						Plaine Bois	10.00 72.00	Eau Total	20.00 102.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours				
	Chevreuil	5	3	4	13 674	13 677					
	Cerf Elaphe	0	0	1	456	456					
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	0							
	Biche	1	0	1	1 502	1 502					
	Faon	1	0	1	1 342	1 342					

4103808	L'Etriveau GILLET MYRIAM	Communes Saint-Viâtre-39 Lieux-dits						Plaine Bois	46.00 15.00	Eau Total	4.00 65.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours				
	Chevreuil	8	0	1	13 678	13 678					

4104515	La Pnssoinière BREU YVES	Communes Saint-Viâtre-39 Lieux-dits						Plaine Bois	30.00 6.00	Eau Total	5.00 41.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours				
	Chevreuil	1	0	0							

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 39 Marçilly-St Viâtre

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4113069	Espèce	Catégorie	Communes Saint-Viâtre-39			Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	Plaine Bois	3.00 Eau	22.00 Total	0.00 Eau	25.00 Total
			Dem.	Attr. mini	Attr. maxi										
	Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	13 956	13 956								

4113347	Espèce	Catégorie	Communes Nouan-le-Fuzelier-39			Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	Plaine Bois	0.00 Eau	21.00 Total	0.00 Eau	21.00 Total
			Dem.	Attr. mini	Attr. maxi										
	Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	13 963	13 963								

4113707	Espèce	Catégorie	Communes Saint-Viâtre-39			Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	Plaine Bois	3.00 Eau	18.00 Total	0.00 Eau	21.00 Total
			Dem.	Attr. mini	Attr. maxi										
	Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 976	13 976								

4113807	Espèce	Catégorie	Communes Saint-Viâtre-39			Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	Plaine Bois	2.00 Eau	35.00 Total	1.00 Eau	38.00 Total
			Dem.	Attr. mini	Attr. maxi										
	Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	13 983	13 984								
	Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle	0	0	1	464	464								
		Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	0										
		Biche	1	0	1	1 536	1 536								

4113851	Espèce	Catégorie	Communes Saint-Viâtre-39			Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	Plaine Bois	0.00 Eau	9.00 Total	7.00 Eau	16.00 Total
			Dem.	Attr. mini	Attr. maxi										
	Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 985	13 985								

4113933	Espèce	Catégorie	Communes Nouan-le-Fuzelier-39			Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	Plaine Bois	7.00 Eau	31.00 Total	6.00 Eau	44.00 Total
			Dem.	Attr. mini	Attr. maxi										
	Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	13 992	13 992								

Massif 40 Villeny Yvoy Chaumont

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103001	Espèce	Catégorie	Communes YVOY-LE-MARRON, Chaumont-sur-Tharomne-40			Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	Plaine Bois	60.00 Eau	214.00 Total	23.00 Eau	297.00 Total
			Dem.	Attr. mini	Attr. maxi										

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 40 Villeny Yvoy Chaumont

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103001	Saint Jean - Mibebiant - Tiberge COUTURIE BERTRAND		Communes YVOY-LE-MARRON, Chaumont-sur-Tharonne-40 Lieux-dits								Plaine Bois	60.00 214.00	Eau Total	23.00 297.00
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours				
	Chevreuril	Chevreuril	4	3	4	13 469		13 472						
	Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	2	1	2	1 228		1 229						
		Biche	2	2	2	1 475		1 476						
		Faon	2	1	2	1 314		1 315						

4103010	Milbert RATEL JEAN-PIERRE		Communes Chaumont-sur-Tharonne-40 Lieux-dits								Plaine Bois	10.00 60.00	Eau Total	1.00 71.00
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours				
	Chevreuril	Chevreuril	4	1	2	13 473		13 474						
	Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	1	1 230		1 230						
		Biche	2	2	2	1 477		1 478						
		Faon	2	1	2	1 316		1 317						

4103042	L'Etang COURCET DANY		Communes Chaumont-sur-Tharonne-40 Lieux-dits								Plaine Bois	0.00 34.00	Eau Total	1.00 35.00
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours				
	Chevreuril	Chevreuril	2	1	2	13 475		13 476						
	Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	1	1 231		1 231						
		Faon	1	0	1	1 318		1 318						

4103166	Le Cordon MAUGER DAMIEN		Communes VILLENY Lieux-dits								Plaine Bois	0.00 25.00	Eau Total	0.00 25.00
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours				
	Chevreuril	Chevreuril	2	0	1	13 487		13 487						
	Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	1	1 236		1 236						
		Biche	2	0	0									
		Faon	1	0	1	1 326		1 326						

4103174	Les Landes PETER CHANTAL		Communes VILLENY, LA-FERTE-SAINT-CYR Lieux-dits								Plaine Bois	80.00 271.00	Eau Total	24.00 375.00
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours				
	Chevreuril	Chevreuril	6	4	6	13 488		13 493						
	Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	3	2	3	1 237		1 239						
		Biche	2	2	2	1 488		1 489						

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 40 Villey Yvoy Chaumont

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103174	Les Landes PETER CHANTAL	Communes		VILLENY, LA-FERTE-SAINT-CYR		Plaine Bois	80.00 271.00	Eau Total	24.00 375.00
		Lieux-dits							
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Dem.</b>	<b>Atr. mini</b>	<b>Atr. maxi</b>	<b>Bracelets</b>	<b>Atr. mini recours</b>	<b>Atr. maxi recours</b>	<b>Bracelets recours</b>	
	Faon	2	1	2	1 327	1 328			

4103227	Boutay NOUËL BERTRAND	Communes		YVOY-LE-MARRON		Plaine Bois	5.00 60.00	Eau Total	5.00 70.00
		Lieux-dits							
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Dem.</b>	<b>Atr. mini</b>	<b>Atr. maxi</b>	<b>Bracelets</b>	<b>Atr. mini recours</b>	<b>Atr. maxi recours</b>	<b>Bracelets recours</b>	
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	13 494	13 495			
Cerf Elaphe	Biche	1	0	1	1 490	1 490			
	Faon	1	0	1	1 329	1 329			

4103239	Les Bordes AMIOT GASPARD	Communes		YVOY-LE-MARRON		Plaine Bois	14.00 119.00	Eau Total	6.00 139.00
		Lieux-dits							
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Dem.</b>	<b>Atr. mini</b>	<b>Atr. maxi</b>	<b>Bracelets</b>	<b>Atr. mini recours</b>	<b>Atr. maxi recours</b>	<b>Bracelets recours</b>	
Chevreuil	Chevreuil	6	4	5	13 496	13 500			
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	2	1	2	1 240	1 241			
	Biche	2	2	2	1 491	1 492			
	Faon	2	1	2	1 330	1 331			

4103243	La Fontaine PERINO JEAN-CLAUDE	Communes		YVOY-LE-MARRON		Plaine Bois	6.00 70.00	Eau Total	4.00 80.00
		Lieux-dits							
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Dem.</b>	<b>Atr. mini</b>	<b>Atr. maxi</b>	<b>Bracelets</b>	<b>Atr. mini recours</b>	<b>Atr. maxi recours</b>	<b>Bracelets recours</b>	
Chevreuil	Chevreuil	5	2	3	13 501	13 503			
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	2	1	2	1 242	1 243			
	Biche	2	2	2	1 493	1 494			
	Faon	2	0	1	1 332	1 332			

4112764	Villedard château VILLEDARD	Communes		YVOY-LE-MARRON		Plaine Bois	11.00 59.00	Eau Total	0.00 70.00
		Lieux-dits							
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Dem.</b>	<b>Atr. mini</b>	<b>Atr. maxi</b>	<b>Bracelets</b>	<b>Atr. mini recours</b>	<b>Atr. maxi recours</b>	<b>Bracelets recours</b>	
Chevreuil	Chevreuil	3	2	3	13 932	13 934			

4113791	La brosse LAUBRET LAURENT	Communes		YVOY-LE-MARRON		Plaine Bois	11.00 17.00	Eau Total	0.00 28.00
		Lieux-dits							
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Dem.</b>	<b>Atr. mini</b>	<b>Atr. maxi</b>	<b>Bracelets</b>	<b>Atr. mini recours</b>	<b>Atr. maxi recours</b>	<b>Bracelets recours</b>	
Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	13 981	13 981			

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 40 Villeny Yvey Chaumont

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4113791	La brosse LAUBRET LAURENT		Communes YVOY-LE-MARRON Lieux-dits				Plaine		Eau	
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Total
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =		1	0	0					11,00
	Biche		0	0	1	1 535				17,00
<b>Bracelets recours</b>										
										0,00
										28,00

4113976	Faviou LEYMARIE MATHIEU		Communes Chaumont-sur-Tharonne-40 Lieux-dits				Plaine		Eau	
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Total
Chevreuil	Chevreuil		2	0	0					0,00
										10,00
<b>Bracelets recours</b>										
										0,00
										10,00

4114128	Les fourmillières DUCHESNE-MICHOU ROBERTE		Communes VILLENY Lieux-dits				Plaine		Eau	
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Total
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =		0	0	1	1 279				2,00
	Faon		1	0	0					8,00
<b>Bracelets recours</b>										
										0,00
										10,00

Massif 41 Sornesmes

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101435	LEFEVRE ALAIN		Communes Salbris-41 Lieux-dits				Plaine		Eau	
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Total
Chevreuil	Chevreuil		20	14	20	13 140	13 159			7,00
										1,00
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =		3	1	2	1 178	1 179			167,00
	Biche		2	2	2	1 406	1 407			175,00
	Faon		1	0	1	1 252	1 252			
<b>Bracelets recours</b>										

4101999	Les brosses BURGUERE JEAN-LUC		Communes Salbris-41 Lieux-dits				Plaine		Eau	
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Total
Chevreuil	Chevreuil		1	0	1	13 307	13 307			1,00
										18,00
<b>Bracelets recours</b>										
										20,00

4103569	Bas Bouley MELLOT RODOLPHE		Communes Salbris-41 Lieux-dits				Plaine		Eau	
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Total
Chevreuil	Chevreuil		15	8	11	13 625	13 635			16,00
										4,00
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =		2	0	1	1 248	1 248			83,00
	Biche		1	0	1	1 497	1 497			103,00
<b>Bracelets recours</b>										

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 41 Souesmes

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103569	Bas Boulay MELLOT RODOLPHE	Communes Salbris-41		Communes Salbris-41		Paine Bois	16.00 83.00	Eau Total	4.00 103.00
		Lieux-dits	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi				
Espèce	Catégorie								
	Faon	1	0	1		1 337	1 337		

4103895	L'Orgerie, Les chapellières DENIS ALAIN	Communes Salbris-41, Saint-Viaire-41		Communes Salbris-41, Saint-Viaire-41		Paine Bois	6.00 83.00	Eau Total	5.00 94.00
		Lieux-dits	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi				
Espèce	Catégorie								
	Chevreuil	6	4	6		13 723	13 728		
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	1		1 255	1 255		
	Biche	1	0	1		1 505	1 505		
	Faon	1	0	1		1 346	1 346		

4104238	Lignière DENIAU ALEX	Communes Salbris-41		Communes Salbris-41		Paine Bois	5.00 94.00	Eau Total	1.00 100.00
		Lieux-dits	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi				
Espèce	Catégorie								
	Chevreuil	2	1	2		13 808	13 809		

4104299	Chatillon LECLERC JEAN PAUL	Communes Salbris-41		Communes Salbris-41		Paine Bois	22.00 325.00	Eau Total	1.00 348.00
		Lieux-dits	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi				
Espèce	Catégorie								
	Chevreuil	12	8	12		13 818	13 829		
	Cerf Elaphe Mâle	0	0	1		459	459		
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	2	0	1		1 269	1 269		
	Biche	1	0	1		1 518	1 518		
	Faon	1	0	1		1 357	1 357		

4104308	Le Grand Tremble LE BOURDAIS DOMINIQUE/ALAIN/	Communes Salbris-41		Communes Salbris-41		Paine Bois	6.00 62.00	Eau Total	7.00 75.00
		Lieux-dits	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi				
Espèce	Catégorie								
	Chevreuil	2	1	2		13 830	13 831		

4104323	La Salamandre LENORMAND RENE	Communes SOUESMES		Communes SOUESMES		Paine Bois	10.00 65.00	Eau Total	0.00 75.00
		Lieux-dits	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi				
Espèce	Catégorie								
	Chevreuil	7	4	5		13 832	13 836		

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 41 Souesmes

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4104338	Petites Bruyères CARLY JEAN-MICHEL	Communes SOUESMES Lieux-dits						Plaine Bois	5.00 37.00	Eau Total	1.00 43.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours				
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	13 837	13 838					

4104348	Les Foltiers MARQUET JEAN-PATRICK	Communes SOUESMES Lieux-dits						Plaine Bois	50.00 322.00	Eau Total	4.00 376.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours				
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	6	4	6	13 839	13 844					
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle	0	0	1	460	460					
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	2	0	1	1 270	1 270					
	Biche	4	3	4	1 519	1 522					
	Faon	4	3	4	1 358	1 361					

4104351	Les Boulasses BREUGNOT-GALLIX CLAIRE	Communes SOUESMES Lieux-dits						Plaine Bois	2.00 50.00	Eau Total	1.00 53.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours				
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	13 845	13 846					
Cerf Elaphe	Biche	1	0	1	1 523	1 523					
	Faon	1	0	1	1 362	1 362					

4104363	Terre à la Chèvre PORNIN MICHEL	Communes SOUESMES Lieux-dits						Plaine Bois	0.00 50.00	Eau Total	2.00 52.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours				
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	13 847	13 848					

Massif 42 Souvigny Chaon Vouzon

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100949	La chataignerie TESSIER YANNICK	Communes Lamotte-Beuvron-42 Lieux-dits						Plaine Bois	0.00 20.00	Eau Total	0.00 20.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours				
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	12 940	12 941					

4101910	Mention BLANCHE GUILLAUME	Communes SOUVIGNY-EN-SOLOGNE Lieux-dits						Plaine Bois	27.00 15.00	Eau Total	0.00 42.00
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours				
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	13 303	13 304					

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 42 Souvigny Chaon Vouzon

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103293	La Ronce PERDOUX MARC		Communes VOUZON Lieux-dits				Paine Bois	Eau Total			
	Espèce	Catégorie	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets			Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours
	Chevreuril		3	2	3	13 504		36.00			
	Cerf Elaphe	Faon	1	0	0						
4103313	Mondésir DE LA ROCHE FOUCAULT		Communes CHAON Lieux-dits				Paine Bois	Eau Total			
Espèce	Catégorie		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuril			3	2	3	13 507					
4103341	Maisonnette PERDOUX MARC		Communes SOUVIGNY-EN-SOLOGNE Lieux-dits				Paine Bois	Eau Total			
Espèce	Catégorie		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuril			6	4	6	13 510					
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =		1	0	1	1 244					
	Faon		2	1	2	1 333					
4103345	La Serdinière SEYDOUX MICHEL		Communes SOUVIGNY-EN-SOLOGNE Lieux-dits				Paine Bois	Eau Total			
Espèce	Catégorie		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuril			15	11	15	13 516					
4103401	La Coupellière BAUDEY-VIGNAUD PIERRE-LOUIS		Communes VOUZON Lieux-dits				Paine Bois	Eau Total			
Espèce	Catégorie		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuril			5	4	5	13 532					
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =		1	0	1	1 245					
	Biche		1	0	1	1 495					
	Faon		1	0	1	1 335					
4103403	Les Rhuets ADIUTO JEAN		Communes VOUZON Lieux-dits				Paine Bois	Eau Total			
Espèce	Catégorie		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets recours	
Chevreuril			2	1	2	13 537					

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Masif 42 Souvigny Chaon Vouzon

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103422	Les Vallées BRILLET JEAN-YVES		Communes VOUZON, CHAON, Nouan-le-Fuzelier-43 Lieux-dits				Plaine Bois		Eau Total	
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
	Chevreuril		12	8	12	13 539	13 550			
4103431	Le Laudet GUY LAURENCE ET BOUYEZ DAN		Communes VOUZON Lieux-dits				Plaine Bois		Eau Total	
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
	Chevreuril		6	4	6	13 551	13 556			
4103439	La Chesnière/ Les sapins bleus UGARTE DOMINIQUE		Communes VOUZON Lieux-dits				Plaine Bois		Eau Total	
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
	Chevreuril		6	4	5	13 557	13 561			
4112961	La Thuille CHEREST YVES		Communes SOUVIGNY-EN-SOLOGNE Lieux-dits				Plaine Bois		Eau Total	
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
	Chevreuril		8	4	5	13 944	13 948			
	Cerv Elaphe		0	0	1	463	463			
		Cerv mâle - de 8 cors ou =	2	0	0					
		Biche	1	0	1	1 533	1 533			
		Faon	1	0	1	1 369	1 369			
4113752	La croule BRILLET JEAN-YVES		Communes VOUZON Lieux-dits				Plaine Bois		Eau Total	
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
	Chevreuril		3	2	3	13 977	13 979			
4113782	Les maurelières LESSAGE ROBERT		Communes CHAON Lieux-dits				Plaine Bois		Eau Total	
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
	Chevreuril		1	0	1	13 980	13 980			
4114097	La tremblante BALLU YANN		Communes SOUVIGNY-EN-SOLOGNE Lieux-dits				Plaine Bois		Eau Total	
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
	Chevreuril		2	1	2	13 998	13 999			

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 42 Souvigny Chaon Vouzon

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

Massif 43 Nouan Pierrefitte

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

Espèce	Catégorie	Communes Nouan-le-Fuzelier-43 Lieux-dits				Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets	13 562	13 565	Plaine Bois	2.00 Eau 53.00 Total	Bracelets recours
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets									
Chevreuil	Chevreuil	4	3	4										
Communes Nouan-le-Fuzelier-43 Lieux-dits														
4103454	La Guide PAQUET GINETTE	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets	13 566	13 567	Plaine Bois	39.00 Eau 14.00 Total	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2										
Communes Nouan-le-Fuzelier-43 Lieux-dits														
4103457	Les Levys MAIRE DE NOUAN LE FUZELIER	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets	13 568	13 573	Plaine Bois	11.00 Eau 171.00 Total	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil	6	4	6										
Communes Nouan-le-Fuzelier-43 Lieux-dits														
4103461	La Royauté PROGNON PHILIPPE	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets	13 574	13 575	Plaine Bois	30.00 Eau 10.00 Total	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2										
Communes Nouan-le-Fuzelier-43 Lieux-dits														
4103468	La Chéreaulière PROGNON PHILIPPE	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets	13 576	13 578	Plaine Bois	44.00 Eau 30.00 Total	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil	3	2	3										
Communes Nouan-le-Fuzelier-43 Lieux-dits														
4103470	Malvaux DE BEAUREGARD PATRICK	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets	13 579	13 582	Plaine Bois	0.00 Eau 65.00 Total	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil	4	3	4										
Communes Nouan-le-Fuzelier-43 Lieux-dits														
4103480	La Lande PARFAIT BENOIT	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets	13 583	13 585	Plaine Bois	72.00 Eau 26.00 Total	Bracelets recours	
Chevreuil	Chevreuil	3	2	3										

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 43 Nouan Pierrefitte

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103491	Les Girolets JACQUET PHILIPPE	Communes PIERREFITTE-SUR-SAULDRE						Plaine			
		Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Eau	Total
Espece	Catégorie									0.00	0.00
Chevreuil	Chevreuil		1	0	1	13 586	13 586			14.00	14.00
											Bracelets recours

4103503	La Vilaudière VILAULT MICHEL	Communes PIERREFITTE-SUR-SAULDRE						Plaine			
		Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Eau	Total
Espece	Catégorie									79.00	18.00
Chevreuil	Chevreuil		10	7	10	13 587	13 596			118.00	215.00
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =		2	0	1	1 246	1 246				
											Bracelets recours

4103513	L'Ardoise DEPARDIEU JACKY	Communes PIERREFITTE-SUR-SAULDRE						Plaine			
		Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Eau	Total
Espece	Catégorie									1.00	6.00
Chevreuil	Chevreuil		6	4	6	13 597	13 602			103.00	110.00
Daim	Daim		15		15	20 201	20 215				
											Bracelets recours

4103535	G.F. de Montfranc DE LAAGE DE MEUX HUBERT	Communes PIERREFITTE-SUR-SAULDRE						Plaine			
		Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Eau	Total
Espece	Catégorie									145.00	3.00
Chevreuil	Chevreuil		15	11	15	13 603	13 617			193.00	341.00
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =		1	0	1	1 247	1 247				
	Biche		1	0	1	1 496	1 496				
	Faon		1	0	1	1 336	1 336				
											Bracelets recours

4103536	Les Plantations CHARPENTIER DOMINIQUE	Communes PIERREFITTE-SUR-SAULDRE						Plaine			
		Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Eau	Total
Espece	Catégorie									0.00	1.00
Chevreuil	Chevreuil		5	2	3	13 618	13 620			31.00	32.00
											Bracelets recours

4103865	Le Maras CICCARELLI ANGELO	Communes Nouan-le-Fuzeliet-43						Plaine			
		Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Eau	Total
Espece	Catégorie									6.00	1.00
Chevreuil	Chevreuil		7	5	7	13 686	13 692			88.00	95.00
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =		1	0	1	1 252	1 252				
	Biche		1	0	1	1 503	1 503				
	Faon		1	0	1	1 344	1 344				
											Bracelets recours

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 43 Nouan Pierrefitte

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103873	Mazères PIALAT JEAN-MICHEL	Communes Nouan-le-Fuzelier-43						Paine Bois	65.00 235.00	Eau Total	30.00 330.00
		Communes Lieux-dits	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours				
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	23	16	23	13 694	13 716					
Cerf mâle - de 8 cors ou =		2	1	2	1 253	1 254					
	Biche	1	0	1	1 504	1 504					
	Faon	1	0	1	1 345	1 345					
4103874	Potin DE BUZONNIERE MICHEL	Communes Nouan-le-Fuzelier-43						Paine Bois	10.00 41.00	Eau Total	7.00 58.00
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	4	3	4	13 717	13 720					
4103883	Les Louattieres MAIRE DE NOUAN LE FUZELIER	Communes Nouan-le-Fuzelier-43						Paine Bois	14.00 16.00	Eau Total	0.00 30.00
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	13 721	13 722					
4104296	La Bougrie DE LAPASSE GÉRARD	Communes PIERREFITTE-SUR-SAULDRE						Paine Bois	8.00 77.00	Eau Total	2.00 87.00
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	5	4	5	13 813	13 817					
4112817	Les Levrys SEVIN ROGER	Communes Nouan-le-Fuzelier-43						Paine Bois	0.00 30.00	Eau Total	1.00 31.00
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 935	13 935					
4112978	Les Landes de Livry LEGUEU PAUL	Communes Nouan-le-Fuzelier-43						Paine Bois	2.00 16.00	Eau Total	0.00 18.00
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 950	13 950					
4113636	Le gué de l'île BARDIN THIERRY	Communes PIERREFITTE-SUR-SAULDRE						Paine Bois	0.00 13.00	Eau Total	1.00 14.00
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 972	13 972					

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 43 Nouan Pierreffitte

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4113891	Les alicourts FLORENTIN ALAIN	Communes Pierreffitte-SUR-SAULDRE Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Pleine Bois		Eau Total
		Dem.	Attr. mini								Bracelets	Bracelets recours	
	Espece	Catégorie		1	0	0						4.00	1.00
	Chevreuil	Chevreuil										5.00	10.00

4114100	Les héraudières ZEGHOUD CHRISTIAN	Communes Nouan-le-Fuzzelier-43 Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Pleine Bois		Eau Total
		Dem.	Attr. mini								Bracelets	Bracelets recours	
	Espece	Catégorie		1	0	1	14 000	14 000				0.00	0.00
	Chevreuil	Chevreuil										12.00	12.00

4114325	Chapette DUBREUIL JEAN-MARC	Communes Nouan-le-Fuzzelier-43 Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Pleine Bois		Eau Total
		Dem.	Attr. mini								Bracelets	Bracelets recours	
	Espece	Catégorie		8	3	4	14 006	14 009				38.00	2.00
	Chevreuil	Chevreuil										30.00	70.00

Massif 44 Salbris Ouest - Theilly

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103581	Terres du Gué THIERY NICOLAS	Communes LA-FERTE-IMBAULT Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Pleine Bois		Eau Total
		Dem.	Attr. mini								Bracelets	Bracelets recours	
	Espece	Catégorie		3	0	1	13 636	13 636				4.00	2.00
	Chevreuil	Chevreuil										24.00	30.00
	Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =		1	0	0							
		Biche		1	0	1	1 498	1 498					
		Faon		0	0	1	1 338	1 338					

4103592	Château de la Place FERNANDEZ CLAUDE	Communes LA-FERTE-IMBAULT Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Pleine Bois		Eau Total
		Dem.	Attr. mini								Bracelets	Bracelets recours	
	Espece	Catégorie		6	4	6	13 637	13 642				36.00	0.00
	Chevreuil	Chevreuil										134.00	170.00
	Cerf Elaphe	Biche		2	2	2	1 499	1 500					

4103939	Fonciel GUERTON VALERY	Communes Châtres-sur-Cher-44 Lieux-dits		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Pleine Bois		Eau Total
		Dem.	Attr. mini								Bracelets	Bracelets recours	
	Espece	Catégorie		3	2	3	13 730	13 732				37.00	13.00
	Chevreuil	Chevreuil										45.00	95.00

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 44 Salbris Ouest - Theillay

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4104107		Communes LA-FERTE-IMBAULT		Plaine		Eau		0.00	
La Moye JOSSERAND GERARD		Lieux-dits		Bois		Total		27.00	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	13 763	13 763			
4104108		Communes LA-FERTE-IMBAULT		Plaine		Eau		7.00	
La Fontaine Harlot REINEAU JEAN-PASCAL		Lieux-dits		Bois		Total		72.00	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	13 764	13 765			
4104125		Communes LA-FERTE-IMBAULT		Plaine		Eau		20.00	
La Fontaine-Harlot JONCOURT JEAN-MARC		Lieux-dits		Bois		Total		40.00	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	3	1	2	13 767	13 768			
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	0					
	Biche	1	0	1	1 507	1 507			
	Faon	1	0	0					
	Daim	1	1	1	20 217	20 217			
4104129		Communes LA-FERTE-IMBAULT, Châtres-sur-Cher-44, SELLES-SAINT-DENIS, Theillay-44		Plaine		Eau		54.00	
La Guérinière La gardière Les anges. PRELY STEPHANE		Lieux-dits		Bois		Total		822.00	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	18	13	18	13 769	13 786			
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle	0	0	1	457	457			
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	5	3	4	1 260	1 263			
	Biche	6	5	6	1 508	1 513			
	Faon	3	2	3	1 349	1 351			
4104141		Communes LA-FERTE-IMBAULT		Plaine		Eau		1.00	
La Chesnaie DEBIZET JEAN-LUC		Lieux-dits		Bois		Total		34.00	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 787	13 787			
4104142		Communes Salbris-44		Plaine		Eau		1.00	
La Sauldrée LHEURE FRANCIS		Lieux-dits		Bois		Total		83.00	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours
Chevreuil	Chevreuil	4	3	4	13 788	13 791			

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 44 Salbris Ouest - Theillay

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4104142		La Sauldrée LHEURE FRANCIS		Communes Lieux-dits		Salbris-44		Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	1	1 264	1 264	1 264			2,00	1,00
										80,00	83,00

4104147		Le Pré MONJARDET HUBERT		Communes Lieux-dits		Salbris-44		Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Chevreuril	Chevreuril	5	4	5	13 792	13 796				6,00	4,00
										90,00	100,00

4104148		Les Aisses COUREAU JEAN-PIERRE		Communes Lieux-dits		Salbris-44, LA-FERTE-IMBAULT		Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Chevreuril	Chevreuril	4	3	4	13 797	13 800				31,00	9,00
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle	0	0	1	458	458				325,00	365,00
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	4	1	2	1 265	1 266					
	Biche	2	2	2	1 514	1 515					
	Faon	2	1	2	1 352	1 353					

4104189		La Grande taille PETIT PASCAL		Communes Lieux-dits		Theillay-44		Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Chevreuril	Chevreuril	1	0	0						1,00	1,00
										16,00	18,00

4104282		le gros caillou BRAULT PATRICE		Communes Lieux-dits		Theillay-44		Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Chevreuril	Chevreuril	1	0	1	13 812	13 812				2,00	3,00
										11,00	16,00

4104461		Les AugeriesNord A 85 COUSTRE GILLES		Communes Lieux-dits		Chateaus-sur-Cher-44		Plaine Bois		Eau Total	
Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours		
Chevreuril	Chevreuril	4	1	2	13 865	13 866				38,00	0,00
										3,00	41,00

Massif 45 Theillay - Orceay

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 45 Theilley - Orcay

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4104210	La Moirerie des Bois ANDRE PASCAL	Communes ORCAY		Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total
		Communes	Lieux-dits								
Espece	Catégorie	Dem.									
Chevreuil	Chevreuil	3		1	2	13 806		13 807		66.00	0.00
										82.00	148.00
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1		0	1	1 267		1 267			
	Biche	2		2	2	1 516		1 517			
	Faon	2		1	2	1 354		1 355			

4104260	Le Pied Ferré DESLEZ - GOBILLOT DOMINIQUE	Communes Theilley-45		Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total
		Communes	Lieux-dits								
Espece	Catégorie	Dem.									
Chevreuil	Chevreuil	1		0	1	13 810		13 810		0.00	1.00
										110.00	111.00
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1		0	1	1 268		1 268			
	Faon	1		0	1	1 356		1 356			

4104278	Plaine l'homme Jean DAVID JEAN	Communes Theilley-45		Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total
		Communes	Lieux-dits								
Espece	Catégorie	Dem.									
Chevreuil	Chevreuil	2		0	1	13 811		13 811		5.00	0.00
										33.00	38.00

4104287	Les Colas FONCET ARMAND	Communes Theilley-45		Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total
		Communes	Lieux-dits								
Espece	Catégorie	Dem.									
Chevreuil	Chevreuil	1		0	0					10.00	0.00
										1.00	11.00
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1		0	0						

4112917	Le Petit Lojon DUBREUIL GILLES	Communes Theilley-45		Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total
		Communes	Lieux-dits								
Espece	Catégorie	Dem.									
Chevreuil	Chevreuil	2		0	1	13 943		13 943		24.00	1.00
										15.00	40.00

Massif 46 A 85 Sud Est

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103923	Les Augerles COSTRE GILLES	Communes Chaires-sur-Cher-46, Menetou-sur-Cher-46		Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total
		Communes	Lieux-dits								
Espece	Catégorie	Dem.									
Chevreuil	Chevreuil	4		0	1	13 729		13 729		35.00	0.00
										1.00	36.00

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 46 A 85 Sud Est

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103942	Le Perreux PEUF SEBASTIEN		Communes Lieux-dits						Chaires-sur-Cher-46, Memnetou-sur-Cher-46		Plaine Bois		Eau Total	
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	A.tr. maxi recours	A.tr. mini recours	Bracelets recours	Total
	Chevreuil	Chevreuil		5	7	13 733		13 739						83,00
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	1	1 256		1 256						73,00
														157,00

4104005	La Boulaye PETAT JACKY		Communes Lieux-dits						Langon-46		Plaine Bois		Eau Total	
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	A.tr. maxi recours	A.tr. mini recours	Bracelets recours	Total
	Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	20 048								9,00
														7,00
														17,00

4114255	LES HOIRS KEIM PHILIPPE		Communes Lieux-dits						Chaires-sur-Cher-46		Plaine Bois		Eau Total	
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	A.tr. maxi recours	A.tr. mini recours	Bracelets recours	Total
	Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	14 005		14 005						3,00
														8,00
														12,00

Massif 47 Selles St Denis - Loreux

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100475	La Brillière MIGNON PHILIPPE		Communes Lieux-dits						Langon-47, Memnetou-sur-Cher-47		Plaine Bois		Eau Total	
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	A.tr. maxi recours	A.tr. mini recours	Bracelets recours	Total
	Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	12 732		12 732						10,00
														9,00
														19,00

4102267	DAUPHIN EDERIC		Communes Lieux-dits						Memnetou-sur-Cher-47		Plaine Bois		Eau Total	
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	A.tr. maxi recours	A.tr. mini recours	Bracelets recours	Total
	Chevreuil	Chevreuil	2	0	1	13 353		13 353						11,00
														16,00
														29,00

4102854	Les Grandes Maisons MENARD-SANDRE JEAN-LOUIS		Communes Lieux-dits						LOREUX		Plaine Bois		Eau Total	
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	A.tr. maxi recours	A.tr. mini recours	Bracelets recours	Total
	Chevreuil	Chevreuil	1	0	1	13 455		13 455						6,00
														18,00
														32,00

4102943	La Chesnaie THAURON PIERRE JACQUES		Communes Lieux-dits						VILLEHERVIERS		Plaine Bois		Eau Total	
	Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Bracelets recours	A.tr. maxi recours	A.tr. mini recours	Bracelets recours	Total
	Chevreuil	Chevreuil	2	1	2	13 465		13 466						8,00
														38,00
														47,00

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 47 Selles St Denis - Loreux

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103826	Les Ateliers MATHIEU NATHALIE	Communes SELLES-SAINT-DENIS						Plaine Bois	Eau Total	2.00 75.00	
		Communes Lieux-dits	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours				Attr. mini recours
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	5	2	3	13 679	13 681					
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	0							
	Faon	1	0	1	1 343	1 343					
4103840	Les Liards RENSONNET SUZANNE	Communes SELLES-SAINT-DENIS						Plaine Bois	38.00 50.00	Eau Total	0.00 88.00
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	3	2	3	13 682	13 684					
4103974	La Folie Petiteville BERTHIER CLAUDE	Communes Langon-47						Plaine Bois	8.00 65.00	Eau Total	2.00 75.00
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	4	3	4	13 740	13 743					
4103992	Le Grand Bourdaloue GUIDEZ BERNARD	Communes Langon-47, SELLES-SAINT-DENIS						Plaine Bois	16.00 194.00	Eau Total	7.00 217.00
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	15	8	12	13 744	13 755					
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	2	1	2	1 257	1 258					
	Faon	2	1	2	1 347	1 348					
4104092	La Faisanderie COUREAU JEAN-PIERRE	Communes VILLEHERVIERS						Plaine Bois	0.00 183.00	Eau Total	0.00 183.00
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	5	4	5	13 758	13 762					
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	1	1 259	1 259					
	Biche	1	0	1	1 506	1 506					
4104183	La Ganèterie GAGNERAUD MYRIAM	Communes SELLES-SAINT-DENIS						Plaine Bois	1.00 66.00	Eau Total	2.00 69.00
Espèce	Catégorie										
Chevreuil	Chevreuil	4	3	4	13 802	13 805					

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 47 Selles St Denis - Loreux

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4114172	Les anges Sud CAMPAGNE JACKIE	Communes Lieux-djts	SELLES-SAINT-DENIS						Plaine Bois	43.00 46.00	Eau Total	0.00 89.00
			Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours				
Espèce	Catégorie											
Chevreuil	Chevreuil		4	1	2	14 002	14 003					
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =		1	0	1	1 280	1 280					

Massif 54 Parcs chevreuils

INITIAL - TARDIVES GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4104429	Pommerieux LEGUEU PAUL	Communes Lieux-djts	Nouan-le-Fuzelier-54						Plaine Bois	32.00 85.00	Eau Total	8.00 125.00
			Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours				
Espèce	Catégorie											
Chevreuil	Chevreuil		5	4	5	13 859	13 863					

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 02 Vallée du Couëtron

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100048	LE NIGEOT BORDE JACQUES	Communes		Souday, Baillo	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Braçlets	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total	Eau Total	0.00 167.00
		Lieux-dits	Lieux-dits											
Esèce	Catégorie													
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle													
														465
														465

Massif 05 Fréteval - Egvonne

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100421	Association Cynégétique de Malitourme DE BRETZEL PIERRE	Communes		VILLEBOUT, FONTAINE-RAOUL	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Braçlets	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total	Eau Total	0.00 242.00
		Lieux-dits	Lieux-dits											
Esèce	Catégorie													
Chevreuril	Chevreuril													

Massif 10 Beauce Ouest

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4114278	LE PLESSIS COCHET BERTRAND	Communes		Crucheray-10	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Braçlets	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total	Eau Total	0.00 183.00
		Lieux-dits	Lieux-dits											
Esèce	Catégorie													
Chevreuril	Chevreuril													

Massif 16 Beauce

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101234	La Sixtre LONQUEU PASCAL	Communes		TALCY, Roches 16	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Braçlets	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total	Eau Total	0.00 183.00
		Lieux-dits	Lieux-dits											
Esèce	Catégorie													
Chevreuril	Chevreuril													

Massif 18 Vallée de la Tronne

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4104612	Malvaux OMBREDANE JEAN-MICHEL	Communes		Suevres-18	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Braçlets	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total	Eau Total	0.00 481.00
		Lieux-dits	Lieux-dits											
Esèce	Catégorie													
Chevreuril	Chevreuril													

Massif 26 Suday

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101224	Les rocherons VERRIER JEAN-PAUL	Communes		CHISSAY-EN-TOURAIN	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Braçlets	Attr. mini recours	Attr. maxi recours	Plaine Bois	Eau Total	Eau Total	0.00 181.00
		Lieux-dits	Lieux-dits											
Esèce	Catégorie													
Chevreuril	Chevreuril													
Cerf Elaphe	Faon													

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

## Massif 26 Sunday

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101509	A.C.C. DE SAMBIN VOLET PASCAL (ACC)	Communes Lieux-dits		SAMBIN, FOUGERES-SUR-BIEVRE, MONTHOU-SUR-BIEVRE, THENAY		Plaine Eois		Eau Total	
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets recours
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	11	8	11	5 072	5 082	2	2	14 012
	Cerf mâle - de 8 cors ou =								14 013

## Massif 29 Brouard

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101769	L'Aubray GENDRE REGIS	Communes Lieux-dits		CHATEAUVIEUX		Plaine Eois		Eau Total	
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets recours
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	3	1	2	5 799	5 800	1	0	
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	0			1	0	

## Massif 30 Champagne Berry

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103266	LES BELLARDS ROSIER ALAIN	Communes Lieux-dits		MARAY		Plaine Eois		Eau Total	
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets recours
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	1	0	0			1	0	

## 4105511

PRAIRIE DE DOULCAY  
MARION DANIELCommunes  
Lieux-dits

MARAY, Chaires-sur-Cher-46

Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets recours

## Massif 31 Cosson Ouest

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101912	Etang La Billardière VAUCHE MAX	Communes Lieux-dits		CROUY-SUR-COSSON, Saint-Laurent-Nouan-31 Sud D951		Plaine Eois		Eau Total	
		Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets recours
Espèce	Catégorie								
Chevreuil	Chevreuil	3	2	3	6 133	6 135	2	2	14 014
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	1	144		1	1	1 282

## 4101941

Bois de Merle  
DUNIAU CLAUDECommunes  
Lieux-dits

LA-FERTE-SAINT-CYR

Espèce	Catégorie	Dem.	Attr. mini	Attr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Attr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets recours

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

## Massif 31 Cosson Ouest

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4101950	La Proutière DESCHAMPS DENIS	Communes Lieux-dits	Saint-Laurent-Nouan-31 Sud D951			Plaine Bois	99.00 30.00	Eau Total	1.00 130.00
			Dem.	Attr. mini	Attr. maxi				
Espece	Catégorie								
Cervénil	Cervénil		4	2	3		6 216		0
Cervénil	Cervénil - de 8 cors ou =		1	0	0				0
	Biche								1
									1 537

4102973	Les Petites Bruyères BOISSAY CLAUDE	Communes Lieux-dits	LA-FERTE-SAINT-CYR			Plaine Bois	1.00 34.00	Eau Total	1.00 36.00
			Dem.	Attr. mini	Attr. maxi				
Espece	Catégorie								
Cervénil	Cervénil - de 8 cors ou =		1	0	0				0

4113014	Misaufray DUNIAU CLAUDE	Communes Lieux-dits	LA-FERTE-SAINT-CYR			Plaine Bois	47.00 37.00	Eau Total	2.00 86.00
			Dem.	Attr. mini	Attr. maxi				
Espece	Catégorie								
Cervénil	Cervénil		3	0	1		6 393		2

## Massif 32 Fontaines

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4100143	Villamain CHARPENTIER MICHEL	Communes Lieux-dits	FONTAINES-EN-SOLOGNE			Plaine Bois	4.00 11.00	Eau Total	0.00 15.00
			Dem.	Attr. mini	Attr. maxi				
Espece	Catégorie								
Cervénil	Cervénil - de 8 cors ou =								1
									1 281

4101630	La Bonne PIQUET BERNARD	Communes Lieux-dits	FONTAINES-EN-SOLOGNE			Plaine Bois	25.00 15.00	Eau Total	2.00 42.00
			Dem.	Attr. mini	Attr. maxi				
Espece	Catégorie								
Cervénil	Faon								1
									1 373

## Massif 34 Neung/Beuvron

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4102281	Le Petit Bois CHANTIER BERNARD	Communes Lieux-dits	LA-MAROLLE-EN-SOLOGNE			Plaine Bois	8.00 12.00	Eau Total	0.00 20.00
			Dem.	Attr. mini	Attr. maxi				
Espece	Catégorie								
Cervénil	Faon								1
									1 374

4102335	Courbantou UBALD-BOCQUET SOPHIE	Communes Lieux-dits	MONTREUX-EN-SOLOGNE, DHUIZON			Plaine Bois	126.00 462.00	Eau Total	67.00 655.00
			Dem.	Attr. mini	Attr. maxi				
Espece	Catégorie								

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

## Massif 34 Neung/Beuvron

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4102335	Courbantou UBALD-BOCQUET SOPHIE	Communes MONTRIEUX-EN-SOLOGNE, DHUIZON				Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets recours	Paine Bois	Eau Total
		Lieux-dits		Lieux-dits											
Espèce	Catégorie	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets recours	Paine Bois	Eau Total				
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle	0	5	7	245	251	5	0	0	126.00	462.00	67.00	655.00		

4103104	Le Chavant AUGER GUY	Communes LA-MAROLLE-EN-SOLOGNE				Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets recours	Paine Bois	Eau Total
		Lieux-dits		Lieux-dits											
Espèce	Catégorie	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours <td>Atr. mini recours <td>Atr. maxi recours</td> <td>Bracelets recours</td> <td>Paine Bois</td> <td>Eau Total</td> </td>	Atr. mini recours <td>Atr. maxi recours</td> <td>Bracelets recours</td> <td>Paine Bois</td> <td>Eau Total</td>	Atr. maxi recours	Bracelets recours	Paine Bois	Eau Total				
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	0		1			0	18.00	12.00	2.00	32.00		

4103686	La Vallière PANIS CHRISTOPHE/MARIE/GERAR	Communes NEUNG-SUR-BBIVRON, MARCILLY-EN-GAULT				Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets recours	Paine Bois	Eau Total
		Lieux-dits		Lieux-dits											
Espèce	Catégorie	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours <td>Atr. mini recours <td>Atr. maxi recours</td> <td>Bracelets recours</td> <td>Paine Bois</td> <td>Eau Total</td> </td>	Atr. mini recours <td>Atr. maxi recours</td> <td>Bracelets recours</td> <td>Paine Bois</td> <td>Eau Total</td>	Atr. maxi recours	Bracelets recours	Paine Bois	Eau Total				
Chevreuril	Chevreuril	4	1	2	7 309	7 310	1		0	81.00	26.00	13.00	120.00		

## Massif 36 Gy Lassay

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4102598	La Barboite BOULARD JOEL	Communes Pruniers-en-Sologne-36				Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets recours	Paine Bois	Eau Total
		Lieux-dits		Lieux-dits											
Espèce	Catégorie	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours <td>Atr. mini recours <td>Atr. maxi recours</td> <td>Bracelets recours</td> <td>Paine Bois</td> <td>Eau Total</td> </td>	Atr. mini recours <td>Atr. maxi recours</td> <td>Bracelets recours</td> <td>Paine Bois</td> <td>Eau Total</td>	Atr. maxi recours	Bracelets recours	Paine Bois	Eau Total				
Chevreuril	Chevreuril	3	0	1	7 921	1			1	1.00	26.00	0.00	27.00		

4102661	La Bretonnière GAUTRY FRANCOIS	Communes LASSAY-SUR-CROISNE				Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets recours	Paine Bois	Eau Total
		Lieux-dits		Lieux-dits											
Espèce	Catégorie	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours <td>Atr. mini recours <td>Atr. maxi recours</td> <td>Bracelets recours</td> <td>Paine Bois</td> <td>Eau Total</td> </td>	Atr. mini recours <td>Atr. maxi recours</td> <td>Bracelets recours</td> <td>Paine Bois</td> <td>Eau Total</td>	Atr. maxi recours	Bracelets recours	Paine Bois	Eau Total				
Chevreuril	Chevreuril	10	7	10	8 039	8 048	2		2	90.00	152.00	0.00	242.00		
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle								0						
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	1	518	0			1				1 283		

## Massif 37 Gièvres

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4102635	LA MOITTE HEU BERNARD	Communes Gy-en-Sologne-37, Billy-37, Pruniers-en-Sologne-37				Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets recours	Paine Bois	Eau Total
		Lieux-dits		Lieux-dits											
Espèce	Catégorie	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours <td>Atr. mini recours <td>Atr. maxi recours</td> <td>Bracelets recours</td> <td>Paine Bois</td> <td>Eau Total</td> </td>	Atr. mini recours <td>Atr. maxi recours</td> <td>Bracelets recours</td> <td>Paine Bois</td> <td>Eau Total</td>	Atr. maxi recours	Bracelets recours	Paine Bois	Eau Total				
Chevreuril	Chevreuril	77	54	77	8 278	8 354	10		10	436.00	1 874.00	45.00	2 355.00		

4112880	LA COUDRE BARILLEAU ANDRE	Communes Pruniers-en-Sologne-37				Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Bracelets recours	Paine Bois	Eau Total
		Lieux-dits		Lieux-dits											
Espèce	Catégorie	Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours <td>Atr. mini recours <td>Atr. maxi recours</td> <td>Bracelets recours</td> <td>Paine Bois</td> <td>Eau Total</td> </td>	Atr. mini recours <td>Atr. maxi recours</td> <td>Bracelets recours</td> <td>Paine Bois</td> <td>Eau Total</td>	Atr. maxi recours	Bracelets recours	Paine Bois	Eau Total				
										17.00	160.00	0.00	177.00		

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 37 Gièvres

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4112880	LA COUDRE BARILLEAU ANDRE	Communes Lieux-dits		Pruniers-en-Sologne-37		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	17.00 160.00	Eau Total	0.00 177.00
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets											
Espece	Catégorie															
Chevreuil	Chevreuil	12	8	12	8	12	8	12	8 536	-3					8 545	8 547
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle	0	0	0	0	0	0	1	283	-1					-1	283

Massif 39 Marcilly-St Viatre

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103745	Courmène LOISEAU PHILIPPE	Communes Lieux-dits		Saint-Viatre-39		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	22.00 15.00	Eau Total	2.00 39.00
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets											
Espece	Catégorie															
Chevreuil	Chevreuil	2	0	2	0	2	0	1	9 027	3		0				
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	1	0	1	0	0		1		0				
	Biche							0		0		1		1 539		1 539

Massif 40 Villeny Yvoy Chaumont

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103029	Aguenon DUPUY LAURENT	Communes Lieux-dits		Chaumont-sur-Tharonne-40		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	12.00 281.00	Eau Total	5.00 298.00
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets											
Espece	Catégorie															
Chevreuil	Chevreuil	16	8	16	8	16	8	11	9 270	2		0				

Les Bécasses  
FORESTIER YVES

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103053	Villedard MARIOT ALAIN	Communes Lieux-dits		Chaumont-sur-Tharonne-40, YVOY-LE-MARRON		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	94.00 875.00	Eau Total	27.00 996.00
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets											
Espece	Catégorie															
Cerf Elaphe	Cerf Elaphe Mâle	0	2	0	2	0	2	3	319	0		1			466	466
	Cerf mâle - de 8 cors ou =	12	6	12	6	12	6	9	663	6		2		1 284		1 285

Villedard  
MARIOT ALAIN

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103215	EPIILY LOISEAU PHILIPPE	Communes Lieux-dits		Chaumont-sur-Tharonne-40		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	0.00 158.00	Eau Total	19.00 177.00
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets											
Espece	Catégorie															
Chevreuil	Chevreuil	6	3	6	3	6	3	4	9 445	2		2			14 029	14 030
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	3	0	3	0	3	0	1	708	1		0				
	Faon	1	0	1	0	1	0	1	717	0		1		1 375		1 375

EPIILY  
LOISEAU PHILIPPE

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4104590	EPIILY LOISEAU PHILIPPE	Communes Lieux-dits		Chaumont-sur-Tharonne-40		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	2.00 33.00	Eau Total	1.00 36.00
		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets											
Espece	Catégorie															
Chevreuil	Chevreuil	2	0	2	0	2	0	1	9 536	3		0				

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

Massif 40 Villeny Yvoy Chaumont

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4104590	EPIILY LOISEAU PHILIPPE	Communes Lieux-dits		Chaumont-sur-Tharonne-40		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	2.00 33.00	Eau Total	1.00 36.00	
Espèce	Catégorie																
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	1	0	0	0	1									1 286		1 286

Massif 41 Souesmes

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4104229	La Huanderie LEDUC HELENE	Communes Lieux-dits		Salbris-41		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	70.00 624.00	Eau Total	26.00 720.00	
Espèce	Catégorie																
Cerf Elaphe	Cerf mâle - de 8 cors ou =	12	4	6	4	751			756	5		0					
	Biche	30	13	17	13	915			931	12		0					
	Faon	30	10	15	10	777			791	15		0					

Massif 42 Souvigny Chaon Vouzon

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103308	Château de Chaon DE LA MESSELIERE ANNE	Communes Lieux-dits		CHAON		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	23.00 111.00	Eau Total	15.00 149.00	
Espèce	Catégorie																
Chevreuril	Chevreuril	11	7	10	7	10 131			10 140	1		0					

4103417 Amy Trégy  
LOISEAU BRUNO

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103417	Amy Trégy LOISEAU BRUNO	Communes Lieux-dits		VOUZON, Lamotte-Beuvron-42		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	65.00 326.00	Eau Total	0.00 391.00	
Espèce	Catégorie																
Chevreuril	Chevreuril	25	18	25	18	10 646			10 670	6		6			14 031	14 036	

4113772 L'aunoy  
BOUCHERY GEORGES

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4113772	L'aunoy BOUCHERY GEORGES	Communes Lieux-dits		CHAON		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	159.00 18.00	Eau Total	3.00 180.00	
Espèce	Catégorie																
Chevreuril	Chevreuril	4	3	4	3	10 785			10 788	4		4			14 042	14 045	

Massif 43 Nouan Pierrefitte

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103485	Tracy BOYADJIAN OLIVIER	Communes Lieux-dits		Nouan-le-Fuzelier-43		Dem.	Atr. mini	Atr. maxi	Bracelets	Dem. recours	Atr. mini recours	Atr. maxi recours	Plaine Bois	27.00 51.00	Eau Total	10.00 88.00	
Espèce	Catégorie																
Cerf Elaphe	Biche									1		1			1 538	1 538	

## ARRETE GLOBAL - GRAND GIBIER - LOIR ET CHER

## Massif 43 Nouan Pierreffite

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4112894	Les Loaitières ROUSSEL MARIE-CLAUDE	Communes		Nouan-Je-Fuzelier-43		Plaine Eois	5,00 11,00	Eau Total	1,00 17,00
		Lieux-dits							
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Dem.</b>	<b>Attr. mini</b>	<b>Attr. maxi</b>	<b>Bracelets</b>	<b>Attr. mini recours</b>	<b>Dem. recours</b>	<b>Attr. maxi recours</b>	<b>Bracelets recours</b>
Chevreuil	Chevreuil	2	0	0			1		14 041

## Massif 44 Salbris Ouest - Theilley

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103580	Les Sources LE GUELLEC MARIE DENISE	Communes		LA-FERTE-IMBAULT		Plaine Eois	7,00 37,00	Eau Total	13,00 57,00
		Lieux-dits							
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Dem.</b>	<b>Attr. mini</b>	<b>Attr. maxi</b>	<b>Bracelets</b>	<b>Attr. mini recours</b>	<b>Dem. recours</b>	<b>Attr. maxi recours</b>	<b>Bracelets recours</b>
Chevreuil	Chevreuil	4	1	2	11 366	11 367	1	0	

## Massif 45 Theilley - Orcay

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4104284	La Courandry NAWFAL FRANCINE	Communes		Theilley-45		Plaine Eois	0,00 103,00	Eau Total	1,00 104,00
		Lieux-dits							
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Dem.</b>	<b>Attr. mini</b>	<b>Attr. maxi</b>	<b>Bracelets</b>	<b>Attr. mini recours</b>	<b>Dem. recours</b>	<b>Attr. maxi recours</b>	<b>Bracelets recours</b>
Cerf Elaphe	Biche	3	2	2	1 192	1 193	1	1	1 540
	Faon	3	0	1	1 038		2	1	1 376

## Massif 46 A 85 Sud Est

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4103964	Les Grands Champs CAILLAT PATRICK	Communes		Châtres-sur-Cher-46		Plaine Eois	5,00 51,00	Eau Total	2,00 58,00
		Lieux-dits							
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Dem.</b>	<b>Attr. mini</b>	<b>Attr. maxi</b>	<b>Bracelets</b>	<b>Attr. mini recours</b>	<b>Dem. recours</b>	<b>Attr. maxi recours</b>	<b>Bracelets recours</b>
Chevreuil	Chevreuil	6	2	3	11 911	11 913	1	0	

## Massif 47 Selles St Denis - Loreux

RECOURS - RECOURS GG 19-20 du 11/06/19

Pays 1 Pays 1

4104012	Petit Noefont LARPIN JEAN-FRANÇOIS	Communes		Langon-47, SELLES-SAINT-DENIS		Plaine Eois	50,00 102,00	Eau Total	1,00 153,00
		Lieux-dits							
<b>Espèce</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Dem.</b>	<b>Attr. mini</b>	<b>Attr. maxi</b>	<b>Bracelets</b>	<b>Attr. mini recours</b>	<b>Dem. recours</b>	<b>Attr. maxi recours</b>	<b>Bracelets recours</b>
Chevreuil	Chevreuil	4	2	3	12 226	12 228	1	1	14 037

## ANNEXE DE L'ARRETE MODICATIF DU 11 JUIN 2019

### CHANGEMENTS DE NOM

A l'arrêté préfectoral du 9 mai 2019 sont apportées les modifications suivantes :

- *Les attributaires figurant aux numéros suivants :*

18-4106113 – Monsieur BERTIN Roger

26-4101468 – Monsieur MAROT Christophe (ACCA Ouchamps)

33- 4102200 – Commune de Dhuizon

35-4102388 – Monsieur GUERIDON Maurice

36-4102660 – Monsieur SURAIS Benoît

39-4103699 – Monsieur LEMBO Éric

- *Sont respectivement remplacés par le :*

18-4106113– Monsieur BERTIN Théo

26-4101468 – Monsieur LEBIS Christophe (ACCA Ouchamps)

33-4102200 – Association des chasseurs de Veillas

35-4102388 – Monsieur GUERIDON Claude

36-4102660 – Monsieur CHAUVEAU Alain

39-4103699 – Monsieur LEBOUCHER Guillaume

PREF 41

41-2019-06-25-009

AP REGLEMENT INTERIEUR PREF41

*arrêté portant règlement intérieur de la préfecture de Loir-et-Cher*

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

N° 41-2019-06-25-00\_

### *portant règlement intérieur de la préfecture*

Le préfet de Loir-et-Cher,

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 février 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Vu le décret n° 2002-61 du 14 février 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité ;

Vu le décret n° 2002-63 du 14 février 2002 relatif à l'indemnité pour travaux supplémentaires des services déconcentrés ;

Vu le décret n° 2002-146 du 7 février 2002 portant dérogation aux garanties minimales de durée de travail et de repos applicables à certains agents en fonction dans les services relevant de la direction de la défense et de la sécurité civile ou relevant de la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2002-146 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2002-1247 du 4 octobre 2002 relatif à l'indemnité représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires attribués aux agents du corps automobile et chefs de garage ;

Vu l'arrêté interministériel du 6 décembre 2001 portant application du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté interministériel du 6 décembre 2001 relatif aux cycles de travail applicables à certains services du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté interministériel du 6 décembre 2001 relatif aux cycles de travail applicables dans certains services compétents dans le domaine des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté interministériel du 6 décembre 2001 relatif aux cycles de travail applicables aux assistantes de service social du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral l'arrêté préfectoral n° 41-2018-08-03-002 du 3 août 2018 portant règlement intérieur de la préfecture de Loir-et-Cher ;

Vu l'avis du comité technique de la préfecture du 13 mai 2019 ;

## ARRÊTE :

**Article 1 :** Les dispositions du présent règlement intérieur définissent le contenu du temps de travail, des horaires variables ainsi que les conditions de leur mise en œuvre.

### **1. CHAMP D'APPLICATION**

Le présent document s'applique à l'ensemble des personnels, exerçant leurs fonctions à la préfecture de Blois et dans les sous-préfectures de Vendôme et de Romorantin-Lanthenay ou au sein d'un service de la préfecture mutualisé avec les directions départementales interministérielles.

### **2. DURÉE DU TRAVAIL**

#### **2.1. Le temps de travail effectif**

##### 2.1.1. définition générale

En vertu des dispositions du décret modifié n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, les agents sont tenus de travailler 1607 heures par an.

Conformément aux articles de ce décret :

- la durée du travail effectif s'entend comme le temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles.
- le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures maximum, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

Seuls, les temps comptabilisés en temps de travail effectif, ainsi que les temps de déplacements selon les modalités définies par l'article 7 de l'arrêté interministériel du 6 décembre 2001 portant application de l'ARRT, sont pris en compte pour le calcul des garanties minimales définies à l'article 3 du décret susmentionné.

##### 2.1.2. temps inclus dans le temps de travail effectif

Tout le temps passé par l'agent dans le service ou à l'extérieur dans le cadre de ses activités professionnelles, dès lors qu'il se trouve en permanence à la disposition de son supérieur hiérarchique, est considéré comme temps de travail effectif. Sont ainsi comptabilisés dans ce temps de travail effectif :

- les temps de pause de courte durée ( 20 mn) mentionnés à l'article 3-I du décret du 25 août 2000 que les agents sont contraints de prendre sur leur poste de travail à la demande de l'employeur afin de rester à sa disposition ;
- les temps d'intervention pendant une période d'astreinte y compris, dans ce cas, le temps de déplacement depuis le domicile pour l'aller et le retour ;
- les déplacements professionnels accomplis pendant l'horaire habituel de travail de l'agent ;
- le temps pendant lequel l'agent suit une formation proposée par le service ou demandée par l'agent et autorisée par le chef de service, hormis le temps du délai de route traité par ailleurs ;
- le temps pendant lequel l'agent dispense une formation au profit d'agents de l'État et des collectivités territoriales ;
- le temps pendant lequel l'agent participe à un jury de concours de la Fonction publique;
- le temps consacré au passage des épreuves écrites et orales d'un concours de la Fonction publique ;
- le temps consacré aux visites médicales organisées au titre de la médecine de prévention ainsi que les examens complémentaires prescrits ;
- le temps consacré aux consultations à caractère social et syndical pendant les heures de travail et sur son lieu de travail ;
- pour les personnels concernés, le temps de douche après l'accomplissement de travaux salissants ;
- les décharges d'activité de service pour l'exercice du droit syndical, les autorisations spéciales d'absence et les congés pour formation syndicale ;
- le temps passé en réunion, si celle-ci est organisée par l'administration, que cette réunion soit à l'initiative de l'administration ou qu'elle corresponde à une demande expresse des représentants du personnel (instances paritaires telles que CAP, CT, CHSCT et groupes de travail spécialisés) ;
- le temps passé par les agents concernés aux réunions du bureau de l'Amicale et à son fonctionnement ;

---

- l'heure d'information syndicale mensuelle, à condition que la réunion ait lieu dans les locaux de l'administration et ait été préalablement autorisée.

**Temps assimilé à du temps de travail effectif :**

- la durée des congés de maternité ;
- la durée du congé d'adoption ;
- la durée du congé de paternité ;
- la durée des congés consécutifs à un accident de travail.

**2.1.3. temps exclus du temps de travail effectif**

**2.1.3.1 - les durées pendant lesquelles l'agent n'est pas à la disposition de l'autorité hiérarchique**

Il s'agit de :

- la durée des trajets nécessaires à l'agent pour se rendre de son domicile à la résidence administrative et en revenir ;
- le temps de pause méridienne, obligatoire, d'une durée minimale de 45 minutes ;
- l'absence pour participation à un jury d'assises ;
- le congé d'accompagnement de fin de vie.

**2.1.3.2 - les durées exclues du temps de travail effectif, qui, tout en étant rémunérées et intégrées dans le calcul de la durée légale du travail, ne donnent pas lieu à récupération des temps correspondants**

Il s'agit des autorisations d'absence prévues par la réglementation et notamment :

- la durée des congés de maladie ordinaire, de longue maladie ou de maladie de longue durée ;
- les congés pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air ;
- le congé pour siéger comme représentant d'une association déclarée en application de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou inscrite au registre des associations en application de la loi du 19 avril 1908 ou d'une mutuelle au sens du code de la mutualité, dans une instance, consultative ou non, instituée par une disposition législative ou réglementaire auprès d'une autorité de l'État à l'échelon national, régional ou départemental ou d'une collectivité territoriale ;
- l'absence pour participation à des activités de sapeur pompier volontaire ;
- l'absence pour don du sang.

Ces absences, qui ne constituent pas du temps de travail effectif, ne génèrent pas pour l'agent de droits à jours ARTT, et le nombre de jours ARTT dont il bénéficie doit être réduit à due concurrence.

En revanche, à titre de régularisation, les heures correspondant à ces absences sont réintégrées dans le compte horaire de l'agent sur la base de la durée quotidienne de travail en vigueur.

Dans la mesure où il ne peut être accordé un arrêt de travail inférieur à une journée, toute absence totale ou partielle d'une journée pour cause de maladie entraîne la réintégration des heures d'absence réelles dans le compte horaire de l'agent, dans la limite de la durée quotidienne de travail. Les jours de congés maladie sont donc neutres par rapport au système des horaires variables.

En revanche, ils n'ouvrent pas droit à récupération sous forme de jour ARTT.

**2.1.3.3 - les durées qui, sans être du temps de travail effectif, peuvent être compensées ou indemnisées**

En application de l'article 9 du décret modifié du 25 août 2000, les temps de déplacements nécessités par le service et accomplis en dehors des heures normales de travail, sont assimilés à des obligations liées au travail imposées aux agents sans qu'il y ait travail effectif ou astreinte et peuvent être indemnisés ou compensés, selon le même régime que les heures supplémentaires, dans les conditions suivantes :

- pour les déplacements importants ou réguliers : la partie du temps de déplacement, qui, joint à la durée de la mission qui l'a nécessité, conduit l'amplitude de la journée de travail à dépasser 10 heures, est compensée ou indemnisée dans les mêmes conditions que les heures supplémentaires ;
- pour les déplacements fréquents (2 fois par semaine au minimum) : la partie du temps de déplacement, qui, joint à la durée de la mission qui l'a nécessité, conduit l'amplitude de la journée de travail à dépasser

---

la durée quotidienne définie par le cycle de l'agent, est compensée ou indemnisée dans les mêmes conditions que les heures supplémentaires.

## **2.2. La durée du travail**

### 2.2.1. le décompte général

#### **2.2.1.1 - règle générale**

La durée annuelle du travail d'un agent à temps complet relevant du champ d'application du présent document est fixée à 1607 heures conformément à l'article 1er du décret modifié du 25 août 2000.

Pour le calcul de cette durée annuelle ont été déduits :

- 104 jours de week-end,
- 8 jours fériés légaux,
- 25 jours de congés annuels.

#### **2.2.1.2 - dispositions particulières :**

Les deux jours supplémentaires en vigueur pour les agents relevant du ministère de l'intérieur sont maintenus, portant le volume des congés annuels à 27 jours.

Le droit individuel aux jours de fractionnement est possible, selon les modalités précisées par le décret du 26 octobre 1984 concernant les jours de fractionnement. Ces jours de fractionnement, dès lors que les conditions réglementaires pour en bénéficier sont réunies, viendront en déduction de la référence des 1607 heures.

### 2.2.2. l'enregistrement du temps de travail

Dans l'ensemble des services, un dispositif d'enregistrement du temps de travail sur le micro-ordinateur de l'agent est organisé. Chaque agent peut ainsi consulter son temps de travail.

Il est procédé à une régularisation du temps travaillé, ou non travaillé, par le bureau du personnel sur justificatifs visés par le chef de service, ou par le secrétaire général de sous-préfecture ou son adjoint, des agents étant dans l'impossibilité de pointer ou de dépointer :

- déplacements (formation, réunions à l'extérieur, départ en mission depuis son domicile ou de la préfecture) ;
- congés maladie ou autorisation exceptionnelle d'absence.

Il peut être par ailleurs accordé des facilités d'horaires dans les cas suivants :

- absences momentanées pour raison médicale (y compris visites médicales scolaires des enfants) ;
- retards involontaires (grève des transports, intempéries exceptionnelles) ;
- rentrée scolaire (selon les directives ministérielles).

Le principe général est donc le pointage, sauf en cas de déplacement direct domicile-lieu de réunion ou de stage.

## **2.3. Les garanties minimales**

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales fixées à l'article 3-I du décret modifié du 25 août 2000, à savoir :

- la durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni 48 heures dans une même semaine ni 44 heures en moyenne sur une période quelconque de 12 semaines consécutives ;
- le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à 35 heures ;
- la durée quotidienne du travail ne peut excéder 10 heures ;
- les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de 11 heures ;
- l'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à 12 heures ;
- le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprises entre 22 heures et 7 heures. La plage 5 heures - 7 heures ne correspond pas à un travail de nuit, sauf dans le dernier cas cité ;

---

- aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre 6 heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de 20 minutes.

#### **2.4. Dérogations aux garanties minimales**

Compte tenu de la nature même des missions du ministère de l'intérieur et de son rôle en matière de continuité de l'État et de protection des personnes et des biens, l'ensemble des agents relevant du présent règlement intérieur peut entrer dans le champ de l'article 3-II b) du décret modifié du 25 août 2000.

Les circonstances exceptionnelles concernent les événements de nature imprévisible (manifestation d'un risque naturel ou technologique ou tout autre cas de force majeure) justifiant la mobilisation dans l'urgence des services.

Elles visent également les événements qui, bien que prévisibles, ont une occurrence très faible de sorte qu'il ne soit pas possible de modifier durablement l'organisation du service pour permettre de répondre à cette occurrence dans le respect des garanties de l'article 3 du décret (élections, organisation de conférences internationales, déplacements ministériels, exercice national ou zonal de défense ou de sécurité civile...).

Les garanties minimales qui s'appliquent dans ces circonstances sont les suivantes :

- la durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni 60 heures au cours d'une même semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives, et le repos hebdomadaire ne peut être inférieur à 35 heures ;
- la durée quotidienne du travail ne peut excéder 15 heures ;
- les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de 8 heures ;
- l'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à 16 heures.

Les représentants du personnel sont informés lors du comité technique suivant, des raisons et des conditions qui ont présidé à la mise en œuvre de ces dispositions.

Les repos compensateurs éventuellement accordés aux personnels en contrepartie des heures effectuées au-delà des garanties minimales telles que définies par le décret modifié du 25 août 2000, correspondent au nombre d'heures de travail effectif majoré de 150 % dans l'hypothèse où ils ne bénéficient pas par ailleurs d'un dispositif particulier de rémunération ou de compensation.

Toutefois, dans cette hypothèse, les heures de travail accomplies au-delà de l'amplitude hebdomadaire normale sont considérées comme des heures supplémentaires réelles, qui ont vocation à être indemnisées ou compensées.

Ces dispositions dérogatoires ne font pas obstacle à l'application des dispositions du décret n° 82-456 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail et notamment à celle qui permet à un agent de se retirer d'une situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou pour sa santé.

### **3. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

#### **3.1. Fonctionnement des services et service à l'utilisateur**

##### 3.1.1. horaires de fonctionnement des services

On entend par horaires de fonctionnement, les périodes pendant lesquelles un accueil téléphonique peut être assuré dans la structure considérée afin de pouvoir prendre, le cas échéant, un message pour le chef de service concerné ou le joindre en cas d'urgence.

Cette notion ne signifie donc pas que l'ensemble des agents doit être présent. Elle se différencie ainsi à la fois des horaires d'ouverture au public, qui s'imposent aux agents concernés, et des plages horaires fixes définies dans le cadre des horaires variables, qui s'imposent à l'ensemble des agents.

Les horaires de fonctionnement des services doivent couvrir au moins une amplitude hebdomadaire

---

moyenne de 40 heures.

**Les horaires de fonctionnement de la préfecture sont les suivants :**

du lundi au vendredi, 08H30 - 12H30 / 13H30 - 17H30, à l'exception des secrétariats particuliers du corps préfectoral (08H00 - 12H30 / 13H30 - 18H30) et du standard téléphonique (8H00 - 18 H00).

**Les horaires de fonctionnement des sous-préfectures sont les suivants :**

du lundi au vendredi, 08H30 - 12H30 / 13H30 - 17H30.

3.1.2. présence des agents

Le pourcentage d'agents présents dans chaque service doit être au moins égal à 50 % pendant les horaires d'ouverture.

Cette règle peut être assouplie durant certaines périodes de l'année, si cela est compatible avec le bon fonctionnement du service.

Il peut être prévu, après avis du CT, d'autoriser les agents à bénéficier des jours ARTT à l'occasion de ponts, ou de prévoir la fermeture totale ou partielle du service, la préfecture devant toutefois être en mesure d'assurer ses missions en cas d'urgence, notamment par le recours aux astreintes. Le calendrier en est fixé chaque année après avis du CT.

A contrario, il est possible de prévoir une présence maximale des agents si la situation l'exige, conformément au plan de continuité des activités (PCA).

3.1.3. horaires d'ouverture au public

Pour les services dont la vocation est de recevoir régulièrement les usagers du service public, les bornes d'ouverture des services au public sont arrêtées comme suit :

- pour la préfecture, les horaires d'ouverture au public sont les suivants : du lundi au vendredi, 09H00 - 12H00 / 13H30 - 16H00
- pour les sous-préfectures, les horaires d'ouverture au public sont les suivants : du lundi au vendredi, 09H00 - 12H00.

**3.2. Les cycles de travail retenus**

Les cycles de travail sont des périodes au sein desquelles la répartition du temps de travail est fixée a priori et se répète à l'identique d'un cycle à l'autre.

Le cycle en vigueur est le cycle hebdomadaire.

Le choix du cycle est arrêté au moins pour la durée de l'année civile ; il est révisable après évaluation et avis du CT.

3.2.1. le cycle courant : le cycle hebdomadaire

Le cycle hebdomadaire combine une réduction journalière de la durée du travail, une réduction hebdomadaire de la durée du travail et une attribution de jours ARTT, la durée annuelle de travail étant égale à 1607 heures.

L'option retenue est la suivante : 38 heures par semaine ( soit une moyenne de 7h36 par jour).

Elle correspond à 25 jours de congés annuels, plus 2 jours de congés annuels supplémentaires, 16 jours de récupération ARTT, ce qui représente 43 jours non travaillés, auxquels s'ajoutent le cas échéant 1 ou 2 jours dits " de fractionnement ".

3.2.2. le cycle de travail applicable à l'assistante de service social

Le cycle de travail applicable à l'assistante de service social est le cycle de droit commun de la préfecture.

3.2.3. les personnels relevant de l'article 10

En application de l'article 10 du décret modifié du 25 août 2000, les personnels chargés de fonctions

---

d'encadrement, de conception lorsqu'ils bénéficient d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail ou sont soumis à de fréquents déplacements, effectuent 208 jours de travail par an.

Les 25 jours de congés annuels, les 2 jours de congés annuels supplémentaires et les 18 jours ARTT dont ils bénéficient représentent 45 jours non travaillés, auxquels s'ajoutent le cas échéant 1 ou 2 jours dits "de fractionnement".

Pour les agents exerçant à temps partiel, le nombre de jours ARTT est déterminé au prorata de leur quotité de travail.

Dans ce dispositif, les agents concernés ne peuvent ni bénéficier d'une récupération des crédits d'heures, ni d'une rémunération de ceux-ci ou d'heures supplémentaires, puisqu'ils ne sont pas soumis au pointage.

**- liste des personnels relevant de droit de l'article 10 :**

le préfet et les sous-préfets ;  
les conseillers d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer (CAIOM).

**- liste des personnels pouvant relever de l'article 10 :**

les agents occupant une fonction de chef de bureau et de secrétaire général d'une sous-préfecture peuvent se voir appliquer également un régime de travail spécifique conformément à l'article 10 du décret, sous réserve de l'accord écrit de l'intéressé et après avis favorable motivé du chef de service.

3.2.4. les personnels du standard téléphonique

le standard est rattaché à la direction des ressources humaines et des moyens mutualisés sous l'autorité du directeur. Le standard de la préfecture de Loir-et-Cher est mutualisé sur un mode unilatéral avec la préfecture d'Indre-et-loire, la nuit (à partir de 18h00), les week-ends et les jours fériés. Un agent assure une astreinte à domicile lors du renvoi du standard téléphonique vers la préfecture d'Indre-et-Loire. La durée du travail effectif de ces personnels est fixée à 1607 heures (35h00 hebdomadaire).

3.2.5. les agents en charge des manifestations sportives et/ou aéronautiques au bureau des polices administratives de sécurité

En raison de la forte saisonnalité des activités des postes concernés, les horaires de travail hebdomadaires, et dans le respect de la durée moyenne de 38 heures, les bornes hebdomadaires seront de 44 heures pendant 6 mois puis 32 heures pendant les 6 mois suivants. Les horaires de travail respecteront l'amplitude hebdomadaire moyenne de 40 heures.

	Période pleine 44h /semaine	Période creuse 32h /semaine
Agent chargé des établissements recevant du public et des polices administratives liées à la sécurité	mars - août	septembre - février
Agent chargé des polices administratives liées à la sécurité et de la réglementation liée aux droits à conduire	avril - septembre	octobre - mars

**3.3. Congés annuels et ARTT**

Compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, le décompte des jours de congés et des jours ARTT se fait de manière séparée.

3.3.1. les congés annuels

Le décret n°84-972 du 26 octobre 1984 relatif aux congés annuels des fonctionnaires de l'État précise :

- tout fonctionnaire de l'État en activité a droit, dans les conditions et sous les réserves précisées aux articles ci-après, pour une année de service accompli du 1er janvier au 31 décembre, à un congé annuel d'une durée égale à cinq fois ses obligations hebdomadaires de service. Cette durée est appréciée en nombre de jours effectivement ouvrés.

Un jour de congé supplémentaire est attribué à l'agent dont le nombre de jours de congé pris en dehors de la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre est de cinq, six ou sept jours; il est attribué un deuxième jour de congé

---

supplémentaire lorsque ce nombre est au moins égal à huit jours.

- le calendrier des congés est fixé par le chef de service, après consultation des fonctionnaires intéressés, compte tenu des fractionnements et échelonnements de congés que l'intérêt du service peut rendre nécessaire.

- l'absence du service ne peut excéder trente et un jours consécutifs. Toutefois cette disposition ne s'applique pas aux fonctionnaires bénéficiant d'un congé bonifié en application du décret n°78-399 du 20 mars 1978 ou aux fonctionnaires et agents de l'État autorisés exceptionnellement à cumuler leurs congés pour se rendre dans leur pays d'origine ou pour accompagner leurs conjoints se rendant dans leurs pays d'origine.

Les agents du ministère de l'intérieur bénéficient de 2 jours de congés supplémentaires en plus des congés prévus à l'article 1er du décret n°84-972 du 26 octobre 1984.

### 3.3.2. les jours ARTT, droits en volume annuel

#### **3.3.2.1 – généralités**

Dans l'option 38 heures hebdomadaires, et pour un agent à temps complet, les droits sont de 16 jours annuels.

Les agents relevant de l'article 10 du décret du 25 août 2000 bénéficient de 18 jours annuels. Les deux jours dits jours "ministre" sont inclus dans les jours ARTT.

Dans la mesure où un volume hebdomadaire de 38 h ouvre droit à 16 jours ARTT pour 210 jours de travail, il est considéré qu'un jour ARTT est généré par 13 jours de travail, et qu'une demi-journée ARTT est générée par 7 jours de travail.

Les absences indiquées au § 2.1.3. minorent donc les droits à jours ARTT dans les conditions suivantes :

- 0 jour ARTT pour 0 à 6,5 jours ouvrés d'absence ;
- ½ jour ARTT pour 7 à 13,5 jours ouvrés d'absence ;
- 1 jour ARTT pour 14 à 20,5 jours ouvrés d'absence.

Il est décompté une demi-journée supplémentaire par tranche de 6,5 jours ouvrés d'absence.

Ce décompte est réalisé en cumulant trimestriellement et/ou annuellement les journées et demi-journées d'absence.

Ce dispositif ne peut être appliqué aux personnels relevant de l'article 10 du décret modifié du 25 août 2000, dont le nombre de jours ARTT est défini sur la base d'un forfait de jours travaillés.

Pour ces personnels le dispositif est le suivant :

- si la durée du ou des congés de maladie et d'autorisations d'absence est inférieure ou égale à 15 jours ouvrés, aucun jour n'est décompté ;
- si la durée du ou des congés de maladie et d'autorisations d'absence est supérieure à 15 et inférieure ou égale à 30 jours ouvrés, 1 journée est décomptée ;
- si la durée du ou des congés de maladie et d'autorisations d'absence est supérieure à 30 jours, il est décompté 1 journée supplémentaire par tranche de 15 jours d'absence.

#### **3.3.2.2 - la programmation au sein du service**

Les jours ARTT doivent être pris, à l'égal des jours de congés annuels, dans le cadre d'une programmation trimestrielle arrêtée par le chef de service en concertation avec les agents.

Un tableau prévisionnel des congés, des absences prévisibles et des jours de récupération ARTT est établi au minimum tous les trois mois par le chef de service, après consultation des personnels. Ce tableau sera mis à disposition permanente des agents concernés.

Les périodes où il est possible d'admettre une présence inférieure à 50 % des agents sont définies, selon les nécessités de service, par le chef de service et sous sa responsabilité.

Le chef de service s'assure de la cohérence de ce tableau avec le respect des nécessités de service et des

---

obligations de continuité du service public.

En cas de modification des dates fixées pour la prise des jours ARTT, ce changement doit être notifié à l'agent dans un délai de sept jours au moins avant la date à laquelle cette modification doit intervenir.

En cas de circonstances exceptionnelles, il peut être dérogé au préavis de 7 jours tant à l'initiative du chef de service que de l'agent.

De manière dérogatoire, pour les services qui, compte tenu de leurs missions, connaissent une forte saisonnalité, le chef de service peut fixer, après avis du CT, les périodes pendant lesquelles les contraintes d'activité sont estimées telles que la prise de jours ARTT n'est pas possible sauf autorisation exceptionnelle.

### 3.3.2.3 - L'utilisation et la gestion des jours ARTT

Sous réserve des dispositions ci-dessus, les jours de récupération ARTT peuvent être pris de manière isolée, soit par journée soit par demi-journée, ou au contraire de manière groupée.

Le régime ARTT est attaché au service. Cela implique qu'un agent arrivant en mutation ou en mobilité interne s'inscrit dans le régime ARTT de son nouveau service quel que soit son statut.

Les jours d'ARTT peuvent s'accoler aux autres jours de congés dans le respect des dispositions de l'article 4 du décret du 26 octobre 1984 (l'absence du service ne peut excéder 31 jours sauf pour les personnels bénéficiant d'un congé bonifié).

Sous réserve des dispositions précédentes, les jours ARTT sont pris trimestriellement à raison de 4 jours par trimestre, sur la base de 16 jours ARTT annuels. Ceux-ci sont pris dans l'année civile, sauf dans l'hypothèse où un compte épargne temps est instauré.

Dans l'hypothèse où au cours du 4ème trimestre de l'année civile, un agent ayant utilisé la totalité des ses droits théoriques à jours ARTT se trouverait, du fait d'une absence non programmée (congé maladie par exemple), dans la situation de n'avoir pas effectué la totalité du temps de travail effectif auquel il est astreint, la nécessaire régularisation de ces jours ARTT pris indûment s'effectuerait au travers du compte épargne temps de l'intéressé. Si ce compte épargne temps n'existe pas ou n'est pas créditeur, la régularisation intervient sur les jours ARTT de l'année suivante.

### 3.4. Gestion des jours ARTT et congés annuels

L'application du décret sur l'aménagement et la réduction du temps de travail ne modifie pas le dispositif en vigueur concernant les autorisations d'absence. La circulaire ministérielle du 27 février 2002 reprend celles-ci comme suit :

**Congés de droit ne relevant pas du régime des autorisations d'absence et sans incidence sur les droits ARTT :**

- congé de maternité ;
- congé d'adoption ;
- congé pour accident de travail ;
- autorisation d'absence pour l'exercice d'activités syndicales ;
- congé supplémentaire de naissance (3 jours) ;
- congé supplémentaire d'adoption (3 jours) ;
- congé de paternité (11 jours consécutifs ou 18 jours en cas de naissances multiples) ;
- congé accordé au titre de l'organisation de la réserve militaire et du service de défense (maximum 30 jours par année civile) ;
- congés pour formation syndicale (12 jours) ;
- congés réservés aux – de 25 ans pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire (6 jours ouvrables), congé pour siéger comme représentant d'une association, mutuelle, instance instituée auprès d'une autorité de l'État ou d'une collectivité territoriale, (9 jours ouvrables maxi) ;
- récupération horaire : 1 journée maxi par période ou compensation d'heures supplémentaires réelles ;
- journée d'épreuves écrites et/ou orales d'un concours de la fonction publique de l'État.

---

---

### 3.4.1. autorisations d'absence de droit

#### **3.4.1.1. autorisations de droit sans incidence sur les droits ARTT**

Il s'agit des facilités de services offertes aux agents civils de l'Etat candidats à une fonction publique élective ou pour l'exercice des dites fonctions.

#### **3.4.1.2. autorisations de droit modifiant les droits ARTT**

Il s'agit des :

- congé maladie ;
- autorisations d'absence liées à la naissance (pour examens médicaux obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement) ;
- autorisations d'absence accordées aux fonctionnaires ayant qualité de juré de cour d'assises ;
- congé de fin de vie.

### 3.4.2. autorisations d'absence facultatives

#### **3.4.2.1. autorisations facultatives sans incidence sur les droits ARTT**

Il s'agit des :

- autorisations d'absence susceptibles d'être accordées pour examens médicaux

Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, art. 25.

Des autorisations d'absence sont accordées pour permettre aux agents de subir les examens médicaux prévus aux articles 22, 23, 24 et 24-1 du décret précité, à savoir :

- un examen médical annuel de prévention que les administrations sont tenues d'organiser pour les agents qui souhaitent en bénéficier,
- des examens complémentaires prescrits par le médecin de prévention,
- des visites médicales obligatoires organisées par le médecin de prévention dans le cadre d'une surveillance particulière à l'égard des handicapés, des femmes enceintes, des agents réintégrés après un congé de longue maladie ou de longue durée, des agents occupant des postes comportant des risques professionnels tels que définis par l'article 15-1 du décret précité, et des agents souffrant de pathologies particulières déterminées par le médecin de prévention,
- des visites médicales obligatoires auprès d'un médecin de prévention tous les cinq ans minimum pour les agents qui n'auraient pas bénéficié des examens médicaux prévus ci-dessus. ;

- autorisations d'absence susceptibles d'être accordées pour la participation à des concours de la Fonction publique.

#### **3.4.2.2. autorisations facultatives modifiant les droits ARTT**

Il s'agit des :

- mariage du fonctionnaire (8 jours) sur présentation du certificat de publication des bans ;
- conclusion d'un "PACS" du fonctionnaire (5 jours) sur présentation d'une attestation d'engagement dans les liens du PACS;
- décès ou maladie très grave du conjoint ou de la personne liée par un pacs ou du concubin (5 jours) sur présentation d'un certificat médical et d'une attestation de vie commune ;
- mariage, décès ou maladie très grave des père, mère et enfants (5 jours) sur présentation du certificat de décès ;
- mariage, décès ou maladie très grave des autres ascendants ou descendants, mariage ou décès des collatéraux du premier degré (frère, sœur) (3 jours) ;
- mariage ou décès des collatéraux du second degré (oncle, tante, neveu, nièce) (1 jour) sur présentation d'un justificatif ;
- autorisations d'absence liées à la naissance (séances préparatoires à l'accouchement sans douleur, allaitement – une heure par jour en deux fois - aménagement des horaires de travail pour les femmes enceintes) ;
- autorisations d'absence susceptibles d'être accordées pour soigner un enfant malade ou pour assurer momentanément la garde (6 à 12 jours) sur présentation d'un justificatif ;
- autorisations d'absence susceptibles d'être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions ;
- autorisations d'absence susceptibles d'être accordées aux agents parents d'élèves sur demande motivée ;

- 
- 
- facilités d'horaires susceptibles d'être accordées aux pères ou mères de famille à l'occasion de la rentrée scolaire ;
  - autorisations d'absence susceptibles d'être accordées aux agents ayant qualité de sapeurs pompiers volontaires (de 5 jours à 30 jours par an) ;
  - autorisations d'absence susceptibles d'être accordées aux agents donneurs de sang (1/2 journée par don) ;
  - autorisations d'absence susceptibles d'être accordées pour les délais de route éventuel (une journée) si la participation à un concours de la fonction publique de l'Etat suppose le départ la veille ;
  - autorisations d'absence susceptibles d'être accordées aux agents sportifs de haut niveau.

### 3.4.3. modalités d'attribution

Tous les justificatifs concernant ces absences doivent être remis au chef de bureau pour validation dans CASPER. Le chef de bureau transmettra ensuite au BRHAS les documents pour contrôle.

Les autorisations d'absence pour événements familiaux se décomptent en jours ouvrés. Chaque agent a donc droit, quelles que soient ses obligations hebdomadaires de service, aux mêmes autorisations d'absence.

Pour la fixation des dates, il faut distinguer les autorisations d'absence pour mariage et décès et les autorisations d'absence pour maladie très grave :

- mariage et décès : chaque événement ouvre droit au bénéfice d'une autorisation d'absence. Celle-ci est octroyée en une seule fois et ne peut être fractionnée autrement que par des jours non ouvrés. De plus, le jour de l'événement doit correspondre au jour de l'autorisation d'absence ou être compris dans la période d'autorisation si celle-ci est de plusieurs jours ;
- maladie très grave : cette autorisation d'absence peut être fractionnée en demi-journées.

## **4. PRISE EN COMPTE DES CONTRAINTES PARTICULIERES : ASTREINTES ET PERMANENCES**

### **4.1. Les astreintes et les interventions**

L'astreinte est définie comme la période durant laquelle, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, l'agent a l'obligation de rester à son domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration. Ce travail peut être effectué depuis son domicile, sur son lieu de travail habituel ou encore là où l'intervention est requise. Dans cette période, l'agent doit donc pouvoir être joint par téléphone et être à même de rejoindre le lieu indiqué dans un délai raisonnable, qui ne peut excéder une heure.

L'ensemble des agents est susceptible d'être placé en position d'astreinte lorsque la situation l'exige. Toutefois, il convient que chaque chef de service définisse précisément le nombre d'agents qu'il est utile de placer en position d'astreinte au regard d'une probabilité raisonnable d'intervention, dans le cadre du plan de continuité des activités (PCA).

Le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 fixe la liste des cas de recours aux astreintes :

- assurer le bon fonctionnement des liaisons gouvernementales et des systèmes d'information ;
- effectuer des missions relevant de la défense et de la sécurité civile ;
- effectuer des missions d'assistance aux services chargés de conduire des opérations de police ;
- effectuer des missions de logistique ou de maintenance des bâtiments ;
- accomplir, au nom de l'État, les actes juridiques urgents liés à la reconduite à la frontière ;
- assurer la défense de l'État devant les juridictions dans le cadre de la reconduite à la frontière.

Pour l'ensemble de ces cas, seule la durée de l'intervention est considérée comme du travail effectif et entre donc dans le décompte annuel. La durée de l'intervention ne fait pas l'objet d'un pointage mais d'une déclaration mensuelle. Les heures d'intervention impliquent que l'agent soit rappelé sur son lieu de travail ou sur un lieu de travail désigné par l'autorité hiérarchique.

L'intervention en semaine démarre à 19h00 et prend fin à 8h00.

Les interventions étant du temps de travail effectif, il convient de faire en sorte qu'un agent qui est intervenu dans le cadre d'une astreinte puisse respecter la garantie minimale du repos quotidien de 11

---

heures.

De même, dans l'hypothèse où les agents placés sous astreinte sont amenés à intervenir, une rémunération est prévue dans des conditions fixées par décret. Cette indemnisation est exclusive de tout autre système de rémunération ou de compensation d'ores et déjà en vigueur.

Les astreintes ont vocation à être indemnisées, la récupération en temps intervenant par défaut. Toutefois, les personnels attributaires d'une concession de logement ne peuvent prétendre au bénéfice de ces dispositions lorsqu'ils sont soumis à des astreintes. Ils ont droit en revanche à la récupération de leurs heures d'intervention.

La compensation de ces astreintes est assurée sur la base de l'arrêté du 7 février 2002. Cette indemnisation est exclusive de tout autre système de rémunération ou de compensation d'ores et déjà en vigueur.

***Indemnité d'astreinte :***

- 149,48 € par semaine complète ;
- 45 € du lundi matin au vendredi soir ;
- 109,28 € du vendredi soir au lundi matin ;
- 10,05 € pour une nuit de semaine ;
- 34,85€ pour un samedi ;
- 43,38€ pour un dimanche ou un jour férié.

***Indemnité d'intervention :***

- 16 € par heure, un jour de semaine ;
- 20 € par heure, un samedi ;
- 24€ par heure, une nuit ;
- 32€ par heure, un dimanche ou un jour férié.

La compensation en temps d'une astreinte ou des interventions s'effectue suivant les modalités suivantes.

***Compensation d'astreinte :***

- 1 journée et demie pour une semaine d'astreinte complète ;
- 1 demi-journée pour une astreinte du lundi matin au vendredi soir ;
- 1 journée pour une astreinte du vendredi soir au lundi matin ;
- 1 demi-journée pour un samedi, un dimanche ou un jour férié ;
- 2 heures pour une nuit de semaine.

***Compensation d'intervention :***

Les repos compensateurs accordés en contrepartie d'une intervention correspondent au nombre d'heures de travail effectif majorées de 10 % pour les heures effectuées entre 18 heures et 22 heures ainsi que les samedis entre 7 heures et 22 heures ou majorées de 25 % pour les heures effectuées entre 22 heures et 7 heures ainsi que les dimanches et jours fériés.

Les services concernés par les astreintes sont :

services	Missions	Type d'astreinte
BCRE-chauffeurs	assister le représentant de l'État dans ses missions de représentation ; Le recours aux chauffeurs est limité aux nécessités liées à l'exercice des obligations professionnelles. (circ. des 17/02/2002 et 17/01/2011)	un chauffeur est d'astreinte du vendredi 18h au lundi 8h et les jours fériés, lequel est prioritairement affecté pour les déplacements du membre du corps préfectoral de permanence. un second chauffeur est susceptible d'être placé en position d'astreinte lorsque la situation l'exige. dans toute la mesure du possible, les chauffeurs effectuent des astreintes dans la limite de deux astreintes par mois.
BSCOP	effectuer des missions relevant de la défense et de la sécurité civile ; effectuer des missions d'assistance aux services chargés de conduire des opérations de police .	une astreinte est assurée du lundi 9h00 au lundi suivant 9h00 par le directeur des sécurités ou le chef du BSCOP ou son adjoint ou par un agent du BSCOP.
SMI	accomplir, au nom de l'État, les actes juridiques urgents liés à la reconduite à la frontière assurer la défense de l'État devant les juridictions dans le cadre de l'éloignement	une astreinte est assurée du vendredi soir 18 h au lundi matin 8h , et les jours fériés, à tour de rôle par : le directeur de la légalité et de la citoyenneté, le chef du SMII, les adjoints du SMII, les chefs des pôles éloignement et séjour, les agents du pôle éloignement.
BPRU- standard	assurer le bon fonctionnement des liaisons gouvernementales et des systèmes d'information .	Le standard de la préfecture de Loir-et-Cher est mutualisé sur un mode unilatéral avec la préfecture d'Indre-et-loire, la nuit (à partir de 18h00), les week-ends et les jours fériés. Un agent assure une astreinte à domicile lors du renvoi du standard téléphonique vers la préfecture d'Indre-et-Loire.
BFL- concierges	effectuer des missions de logistique ou de maintenance des bâtiments.	Les concierges peuvent être placés sous le régime des astreintes les week-ends (dans la limite de deux week-ends par mois) et les jours fériés.
SIDSIC	assurer le bon fonctionnement des liaisons gouvernementales et des systèmes d'information .	L'ensemble des agents est susceptible d'être placé en position d'astreinte lorsque la situation l'exige. Toutefois, il convient que le chef de service définisse précisément le nombre d'agents qu'il est utile de placer en position d'astreinte au regard d'une probabilité raisonnable d'intervention.

#### 4.2. Les permanences

La permanence correspond à l'obligation faite à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, un samedi, un dimanche ou lors d'un jour férié. Le temps passé au service est du temps de travail effectif.

Les cas de recours aux permanences sont les suivants :

- assurer le fonctionnement des liaisons gouvernementales et des systèmes d'information à l'occasion d'événements d'une importance particulière ;
- effectuer des missions relevant de la défense et de la sécurité civile ;

- 
- effectuer des missions d'assistance aux services chargés de conduire des opérations de police ;
  - accomplir, au nom de l'État, les actes juridiques urgents.

Les personnels bénéficient, lorsqu'ils sont appelés à participer à un service de permanence et dans la limite des crédits ouverts, d'une indemnité de permanence non soumise à retenue pour pension ou, à défaut, d'un repos compensateur.

L'indemnisation et la récupération en temps sont exclusives l'une de l'autre, ainsi que du bénéfice de tout autre dispositif particulier de rémunération ou de compensation des permanences, des astreintes ou des interventions.

Elles ne peuvent être accordées aux agents qui bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou utilité de service.

Il n'est pas instauré de permanence. Dans l'hypothèse où il y aurait lieu d'en instaurer, la liste des emplois concernés et les modalités d'organisation seraient fixées après consultation du comité technique.

Les taux applicables à l'indemnisation des permanences sont fixés selon l'arrêté du 7 février 2002 comme suit :

- 45 € la journée du samedi (22,5 € la ½ journée) ;
- 76 € la journée du dimanche et jour férié (38 € la ½ journée).

La compensation en temps d'une permanence s'effectue suivant les modalités suivantes : les repos compensateurs accordés en contrepartie d'une permanence sont équivalents au nombre d'heures de travail effectif majorées de 25 %.

## **5. ARTT ET TEMPS PARTIEL**

### **5.1. Le principe du choix**

Les agents travaillant à temps partiel pourront choisir entre :

- revenir à temps plein (1607 heures annuelles) ;
- modifier leur temps partiel ( x % de 1607 heures annuelles) ou conserver la même quotité de travail en % (le calcul se faisant sur une base diminuée, le temps de travail sera également réduit).

### **5.2. Les conséquences du choix**

#### 5.2.1. sur l'organisation collective du travail

Un agent travaillant à temps partiel qui choisit de revenir à temps plein dans les nouvelles conditions, revient à une rémunération à temps plein. Il ne s'inscrit en revanche plus dans le temps choisi individuellement, mais dans l'organisation collective du service.

A l'inverse, l'agent qui choisit de rester ou de passer à temps partiel dans les nouvelles conditions, c'est-à-dire dont la durée de travail sera inférieure à la durée légale de 1607 heures annuelles, continue de s'inscrire dans une logique de temps choisi.

Dans ce cas, il conserve la faculté, en accord avec son supérieur hiérarchique et sous réserve des nécessités de service, de choisir les modalités d'organisation du temps libéré par son temps partiel.

#### 5.2.2. sur les droits de l'agent en matière de jours ARTT, congés annuels et durée du travail hebdomadaire

Le nombre de jours ARTT auquel aura droit l'agent à temps partiel est calculé au prorata de sa quotité de travail (comme les congés annuels).

## **6. HORAIRES VARIABLES**

### **6.1. L'organisation des plages fixes et variables**

En application de l'article 6 du décret du 25 août 2000 et des dispositions générales contenues dans le

---

présent document, l'organisation des horaires variables comprend une vacation minimale de travail avec des plages fixes, au cours desquelles la présence de la totalité des personnels est obligatoire, et des plages mobiles à l'intérieur desquelles l'agent choisit quotidiennement ses heures d'arrivée et de départ.

- plages variables : 07H45 – 09H00 / 11H45 – 14H00 / 16H30 – 19H30

- plages fixes : 09H00 – 11H45 / 14H00 – 16H30

Chaque agent doit accomplir un nombre d'heures de travail correspondant à la durée réglementaire afférente au cycle hebdomadaire retenu. Les personnels de l'hôtel préfectoral ne sont pas soumis à l'obligation de respecter les plages horaires fixes.

## **6.2. Les droits à crédit et à débit**

Il est permis, sauf dérogation particulière, de reporter un crédit d'heures d'une journée par mois. Le maximum d'heures pouvant être inscrit au débit ou au crédit de la situation des agents est de 7h36 par mois.

Toute situation débitrice doit être régularisée sans délai.

## **6.3. La récupération des crédits et débits**

Les heures en crédit pourront être récupérées par ½ journée ou journée entière dans la limite de 7h36 avant la fin de la période suivante. Il est possible d'accoler une ½ journée ARTT avec un congé annuel ou une récupération d'heures.

Les chauffeurs, les agents de la résidence du préfet et, en cas de circonstances exceptionnelles, les agents du cabinet, du bureau des élections et du service des migrations et de l'intégration (chargés de l'éloignement) pourront dépasser ce crédit sur proposition de leur responsable hiérarchique.

## **6.4. Les heures supplémentaires réelles**

### **6.4.1. définition**

Le décompte des heures supplémentaires ne commence qu'au-delà des trois heures supplémentaires par semaine que tout agent peut inscrire à son crédit pour les reporter dans une période de référence donnée. Dans le cadre du cycle hebdomadaire de 38 H, la notion d'heure supplémentaire prend ainsi effet dès la 42ème heure hebdomadaire.

Pour les agents soumis à des horaires fixes (personnels de résidences du Secrétaire Général et Directeur de Cabinet), la notion d'heures supplémentaires est effective dès la 39ème heure hebdomadaire.

### **6.4.2. le régime juridique**

Le recours aux heures supplémentaires doit par principe rester exceptionnel, l'objectif de la démarche demeurant la réduction du temps de travail. Ces heures ne pourront être réalisées qu'à la demande (préalable et écrite) du supérieur hiérarchique et validées a posteriori par ce dernier. Le supérieur hiérarchique, sauf circonstances exceptionnelles, doit avertir l'agent concerné avec un préavis suffisant (au minimum 1 journée).

### **6.4.3. la compensation**

La règle de compensation des heures supplémentaires est la récupération horaire.

A titre exceptionnel, les heures supplémentaires sont indemnisées.

Cette dernière est assurée dans les conditions fixées par le décret 2002-60 du 14 janvier 2002. Le champ des heures supplémentaires est ouvert aux catégories C et B.

Selon le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002, les taux sont fixés à 107 % pour les 14 premières heures et 127 % au-delà. La limite de 25 heures mensuelle est maintenue.

Les agents à temps partiel qui auraient été amenés à travailler, sur demande de leur chef de service, durant leur temps en principe non travaillé, s'inscrivent de fait dans le régime des heures supplémentaires réelles pour la totalité du temps travaillé.

Les agents concernés adressent à la fin de chaque mois au bureau du personnel, le tableau relevant le nombre des heures supplémentaires effectuées et précisant leur choix quant à l'indemnisation ou la

---

compensation horaire.

## **7. SITUATION DES PERSONNELS REGIS PAR LE REGLEMENT INTERIEUR DES PERSONNELS TECHNIQUES ET SPECIALISES**

### **7.1. Généralités**

L'application du décret modifié du 25 août 2000 nécessite d'adapter et de modifier certaines dispositions de la circulaire ministérielle INTA9900175C du 5 août 1999 pour les personnels techniques et de service.

Les personnels techniques et de service affectés auprès du corps préfectoral participent directement aux missions de service public confiées à ce dernier.

Exerçant leurs fonctions dans un cadre atypique, il convient de préciser leurs droits et leurs obligations professionnelles.

Les missions ainsi confiées aux personnels techniques et de service ressortissent soit à des activités à caractère spécifiquement public soit, les jours ouvrables exclusivement, à l'aide apportée aux membres du corps préfectoral dans leur vie quotidienne.

Les missions ne peuvent excéder, par leur ampleur, ce qui peut être exigé d'un agent dans le cadre de la durée légale du travail ni, par leur nature, ce qui est nécessaire à l'exercice dans de bonnes conditions de la représentation de l'État, eu égard aux compétences des agents concernés.

Le règlement intérieur actuel, expurgé des dispositions concernant les aspects ARTT, demeure intégralement applicable, notamment en ce qui concerne la définition des missions et des attributions de ces personnels, lesquelles demeurent inchangées.

S'agissant du personnel de résidences et des agents chargés de la conduite automobile, une programmation des missions est réalisée sur la semaine. Les missions assurées en sus de cette programmation peuvent être considérées comme du crédit d'heure, des heures supplémentaires, voire de l'intervention, selon l'heure, le jour et la situation compteur de l'intéressé.

### **7.2. Les concierges**

Pour les concierges, le temps de travail effectif est de 1607 heures /an selon les modalités du régime commun comportant 16 jours ARTT par an.

Dans tous les cas, les concierges peuvent être placés sous le régime des astreintes mais dans la limite de deux week-ends par mois.

Une astreinte est assurée par les concierges les week-ends et jours fériés.

### **7.3. Les personnels de résidence**

Ces agents sont alignés dans le principe quel que soit leur statut, dès qu'ils sont soumis aux règles de pointage, sur le régime de droit commun, qu'il s'agisse du cycle de travail, de la formule horaire ou de la possibilité de recourir, pour les week-ends et les jours fériés par exemple, au système des interventions ; l'astreinte et la permanence étant à l'inverse exclues.

L'application du régime des heures supplémentaires, à la demande de l'employeur, au-delà de la durée hebdomadaire de travail est également retenue, à partir de la 42<sup>me</sup> heure pour les personnels soumis au pointage, à la 39<sup>ème</sup> heure pour les autres.

L'ensemble de ce dispositif est encadré par les mêmes critères que ceux prévus pour toutes les autres catégories de personnels.

Les interventions sont effectuées en semaine à partir de 22 heures, les samedis, dimanches et jours fériés. Elles sont limitées aux seules missions d'appui aux obligations professionnelles du corps préfectoral. Les heures supplémentaires sont plafonnées à 25 heures par mois et systématiquement demandées par

l'autorité d'emploi.

Les interventions comme les heures supplémentaires font l'objet d'une rémunération ou d'une compensation selon la disponibilité des crédits et le choix des personnels

#### **7.4. Les agents chargés de la conduite automobile**

Le dispositif retenu pour les conducteurs est le même que pour les personnels de résidences. Il sera veillé à respecter une durée maximale de conduite de 4 heures consécutives.

Des dérogations au régime de droit commun peuvent être rendues nécessaires, notamment lorsqu'il s'agit d'assurer les missions de représentation de l'État ou d'assister le représentant de l'État dans ses missions.

L'organisation du travail de ces personnels doit, dans ces cas, respecter les garanties minimales suivantes :

- la durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni 60 heures au cours d'une même semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives, et le repos hebdomadaire ne peut être inférieur à 35 heures ;
- la durée quotidienne du travail ne peut excéder 15 heures ;
- les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de 8 heures ;
- l'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à 16 heures.

## **8. LE SERVICE INTERMINISTRIEL DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (SIDSIC 41)**

### **8.1. Définition du service**

Le présent règlement intérieur sur l'aménagement local du temps de travail et sur l'organisation a pour objectif de fixer au sein du Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC41) les conditions de mise en œuvre ainsi que les horaires de travail applicables à tous les agents.

Les contraintes liées aux missions du service et la diversité des statuts des agents qui le composent, autorisent un règlement intérieur spécifique, par dérogation au régime général de la préfecture.

Le périmètre d'intervention du service s'applique aux directions départementales interministérielles et leurs extensions (antennes nord et sud de la DDT, abattoirs de la DDCSPP) et de la préfecture et des sous-préfectures.

### **8.2. Cycle de travail - principes généraux**

L'agent pourra opter, pendant une période d'un an, renouvelable, pour l'un des cycles de travail ci-dessous. Le choix du cycle de travail et des bornes de travail sont des choix individuels qui permettent de concilier les aspirations individuelles avec l'organisation collective du travail au sein du service et de chaque unité.

Durée hebdomadaire du travail	<b>36 h 00</b>	<b>37 h 30</b>	<b>38 h 30</b>	<b>36h00</b>
Durée journalière du travail	<b>7 h 12</b>	<b>7 h 30</b>	<b>7 h 42</b>	<b>8 h 00</b>
Nombre de jours travaillés/semaine	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4,5</b>
Nombre de jours RIT	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>2,5</b>
Nombre de jours de congés	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>27</b>

---

S'agissant de la journée solidarité, les agents auront un jour en moins sur leurs droits ARTT.

Pour compenser le temps supplémentaire correspondant au temps dû selon le cycle de travail et leur quotité, le temps au-delà des 7 heures de solidarité sera rajouté.

### **8.3. Dispositions communes à tous les agents**

#### **8.3.1. Ouverture du service pour les bénéficiaires**

Le SIDSIC est ouvert du lundi au vendredi de 08H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30.

#### **8.3.2. Plages horaires**

En application de l'article 6 du décret du 25 août 2000 et des dispositions générales contenues dans le présent document, l'organisation des horaires variables comprend une vacation minimale de travail avec des plages fixes, au cours desquelles la présence de la totalité des personnels est obligatoire, et des plages mobiles à l'intérieur desquelles le service doit pouvoir répondre aux missions de continuité de service et assurer l'assistance à l'utilisateur pendant tout le temps d'ouverture du service, hors intervention exceptionnelle motivée par un caractère d'urgence.

- plages variables : 07H30 – 09H30 / 11H30 – 14H00 / 16H – 19H
- plages fixes : 09H30 – 11H30 / 14H00 – 16H

Chaque agent doit accomplir un nombre d'heures de travail correspondant à la durée réglementaire afférente au cycle hebdomadaire retenu.

La pause méridienne, de 45 minutes au moins, est prise et décomptée entre 11 h 30 et 14 h 00.

#### **8.3.3. Principes pour le fonctionnement de l'horaire variable**

La période de référence choisie est le mois.

Le report maximum de 12 heures, par un dispositif de débit-crédit, est possible d'une période sur l'autre, les 12 h de crédit sont cumulables aux heures créditées du mois suivant.

Les heures ainsi reportées ouvrent droit à des récupérations par demi-journée ou journée complète. Cette récupération, applicable quel que soit la modalité choisie, est limitée à une journée par période de référence d'un mois et doit intervenir au plus tard dans les deux mois suivant la période de référence.

#### **8.3.4. Enregistrement du temps**

Un décompte exact du temps de travail accompli chaque jour par tout agent relevant du décompte journalier doit être opéré. Chaque agent est tenu de se soumettre à ces modalités de contrôle. L'enregistrement automatisé de décompte du temps choisi pour tous les agents s'effectue sur l'application CASPER.

Le principe général est donc le pointage sauf en cas de déplacement direct domicile-lieu de réunion ou de stage.

#### **8.3.5. Personnels relevant de l'article 10 :**

Le Chef du SIDSIC et son adjoint, peuvent prétendre aux dispositions prévues à l'article 10 du décret modifié du 25 août 2000. Ils effectuent alors 208 jours de travail par an.

Les 25 jours de congés annuels, les 2 jours de congés annuels supplémentaires et les 18 jours ARTT dont ils bénéficient représentent 45 jours non travaillés, auxquels s'ajoutent le cas échéant 1 ou 2 jours dits " de fractionnement ".

Dans ce dispositif, les intéressés ne peuvent ni bénéficier d'une récupération de crédits d'heures, ni d'une

---

rémunération de ceux-ci, ni d'heures supplémentaires puisqu'ils ne sont pas soumis au pointage.

#### 8.3.6. Règles de prises des jours de repos (congrés annuels, jours ARTT, jours de récupération)

La programmation des congrés annuels, ARTT et absences (formation, réunion syndicale,..) se fait via une application « web » interministérielle qui permet une visibilité prévisionnelle des absences .

Cet outil ne se substitue pas à l'outil de gestion du temps dans lequel le chef de service valide les congrés.

Le chef de service s'assure de la cohérence de la programmation avec le respect des nécessités de service et des obligations de continuité du service public.

Les prévisions de congrés seront établies par trimestre. La collecte devra être effectuée au moins quinze jours avant le début du trimestre concerné. Cette date de collecte sera portée à quatre mois pour les congrés d'été (fin février).

Les agents se concertent entre eux pour choisir les périodes de leurs congrés.

Pour les périodes fortement demandées (congrés d'été, noël et premier de l'an), après constat du tableau prévisionnel des congrés, une réunion aura lieu avec l'ensemble des agents pour une concertation en vue de valider ces congrés.

La programmation devra s'efforcer d'assurer une répartition régulière des jours RTT au cours de l'année ; à cette fin, en cas de congrés maladie en fin d'année, le décompte des jours RTT utilisés et non acquis seront décomptés sur l'année suivante si aucun crédit n'est disponible sur l'année en cours.

Le solde des jours de repos devra intervenir le 31 décembre de l'année en cours avec une tolérance fixée chaque année par le préfet.

#### 8.3.7. Compte -Epargne-Temps

Les agents qui le souhaitent ont la possibilité de créer et d'alimenter un compte épargne-temps, conformément au décret n° 2002-634 du 29 avril 2002.

Les modalités pratiques relatives à la création, l'alimentation et l'utilisation des comptes épargne-temps sont fixés par arrêtés et font l'objet de notes de services.

#### 8.3.8. Effectifs minimum présents

Le chef de service dispose d'un pouvoir d'appréciation en raison des circonstances. Il doit, par l'organisation de son service, mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la continuité du service.

#### 8.3.9. Modalités pour les déplacements, les formations ou une mission

##### **Principes :**

Le déplacement entre deux lieux de travail est compris dans le temps de travail.

##### **Le déplacement hors de la circonscription administrative :**

Les déplacements en dehors de la circonscription administrative sont autorisés par un ordre de mission.

La circonscription administrative est définie comme suit : le département.

Les déplacements en dehors de la circonscription administrative au-delà des horaires de service sont considérés comme "des obligations liées au travail qui sont imposées aux agents sans qu'il y ait travail

---

effectif ou astreinte".

**Le déplacement entre le domicile de l'agent et un lieu de travail inhabituel** est autorisé à titre dérogatoire et est pris en compte dans le temps de travail pour la fraction excédant 30mn par trajet de la manière suivante :

**- L'agent peut badger avant de partir et lors de son retour :**

Le temps compté pour la journée est le temps écoulé entre les deux pointages (pointage Départ mission - pointage Retour mission). Ce pointage est uniquement autorisé pour les missions et les formations entre 7h30 et 19h00. Les rajouts manuels de complément seront effectués par le chef de service.

**- L'agent ne peut pas badger :**

Le temps compté pour la journée est égal au temps dû selon le cycle de travail auquel sera rajouté le temps de transport quand le temps dû est insuffisant. Ce temps de transport est calculé selon les horaires de train ou le délai de route (sur la base du guide Michelin majorés de 10 minutes pour tenir compte des aléas divers).

Dans les deux cas, le temps compté sera réduit du temps de la pause méridienne qui ne peut être inférieure à 45 minutes.

**Les compensations :**

Des compensations peuvent être accordées lorsqu'il y a déplacement entre le domicile et un lieu de travail inhabituel et dès lors que ce déplacement intervient en dehors du cycle de travail habituel de l'agent.

Dans ce cas, la durée des déplacements professionnels des agents soumis à un décompte horaire de leur travail, en dehors de la résidence administrative d'affectation, en ou hors département, est comptabilisée pour la fraction excédant 30 minutes par trajet.

En deçà de 30 minutes, le temps de déplacement n'est pas comptabilisé.

Néanmoins, si l'agent, pour se rendre sur le lieu de travail inhabituel, passe par sa résidence administrative d'affectation pour prendre un véhicule, la comptabilisation porte uniquement sur le trajet résidence administrative d'affectation - lieu de travail inhabituel. Tout autre passage sur le lieu de résidence administrative de l'agent résultant de sa seule volonté, n'a pas d'incidence sur la comptabilisation du temps de trajet direct domicile - lieu de travail inhabituel.

Si la durée de la mission excède une journée, la comptabilisation s'applique pour le premier et le dernier déplacement de la mission.

Le calcul de la compensation s'effectuera selon la formule suivante :

[Temps de trajet compensé = Temps de trajet comptabilisé - abattement de 30mn]

Ces temps de déplacement sont majorés dans les conditions suivantes :

- le temps de déplacement comptabilisé entre 21 heures et 7 heures, un dimanche ou un jour férié est majoré en appliquant un coefficient de 1,50,
- le temps de déplacement comptabilisé un samedi est majoré en appliquant un coefficient de 1,25.

**Prise en compte par la pointeuse des missions ou des formations :**

- 20 / 24 -

---

L'agent qui part en mission ou en formation doit pointer en mode MISSION le jour de la mission ou de la formation quand cela est possible.

Dans tous les autres cas, les jours MISSIONS ou FORMATION doivent être posés à l'aide de l'outil de gestion du temps. Le temps de transport sera régularisé au retour par le chef de service.

Les agents ne doivent pas pointer la veille en MISSION pour une mission ou une formation devant se dérouler le jour suivant.

#### 8.3.10. Garanties minimales

*Les garanties minimales :*

- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures ;
- La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures ;
- Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures ;
- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures ;
- Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures ;
- Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes ;
- Sont applicables à l'ensemble des personnels, agents soumis au forfait journalier compris.

#### 8.3.11. Dérogation aux garanties minimales

Il ne peut être dérogé à ces garanties minimales que dans les cas ci-après :

- lorsque l'objet même du service public en cause l'exige en permanence, notamment pour assurer la continuité du système d'information dans le cadre d'une crise touchant la protection des personnes et des biens ;
- lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et pour une durée limitée.

et, en tant que de besoin, sur demande motivée, toute personne appelée à intervenir au titre de la sécurité en situation de crise. Dans ce cas, les dérogations aux garanties minimales doivent être limitées et donnent droit à un repos récupérateur en sus du repos compensateur dû au titre de l'intervention.

#### 8.3.12. Heures supplémentaires

En dehors du cycle de travail normal (7 h 30 - 19 h), le recours aux heures supplémentaires et au travail les dimanches et jours fériés, ne doit se concevoir que de manière exceptionnelle. Ces heures sont réalisées compte tenu des nécessités de service reconnues par le supérieur hiérarchique, après concertation avec l'agent et accord du directeur ou dans le cadre des astreintes.

Les heures supplémentaires effectuées, en dehors de leurs cycles de travail habituel, par les agents relevant d'un régime de décompte horaire, font l'objet d'une compensation en temps, dans un délai de trois mois maximum.

---

Les heures supplémentaires effectuées par les agents sont compensées nombre pour nombre s'agissant de celles accomplies dans la journée et avec une application d'un coefficient de majoration selon les modalités suivantes, s'agissant des heures effectuées le samedi, le dimanche, les jours fériés et de nuit :

Cas de majoration	Samedi	Dimanche et jours fériés	Nuit
Coefficient applicable	1,25	2,00	1,50

Le travail de nuit comprend la période comprise entre 22 heures et 7 heures (article 3 du décret du 25 août 2000 modifié précité).

Les heures sont soit indemnisées, soit récupérées.

Les heures supplémentaires, effectuées en dehors des bornes journalières (7 h 30 - 19 h) peuvent être indemnisées lorsqu'elles sont :

- conformes à la réglementation en vigueur ;
- effectuées par un agent qui appartient à un corps pouvant bénéficier du paiement d'heures supplémentaires ;
- soient demandées ou accordées par la hiérarchie et non effectuées à la simple initiative de l'agent.

### 8.3.13. Les astreintes et les permanences

#### **8.3.13.1 - Les astreintes**

L'astreinte est définie comme la période durant laquelle, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, l'agent a l'obligation de rester à son domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration. Ce travail peut être effectué depuis son domicile, sur son lieu de travail habituel ou encore là où l'intervention est requise. Dans cette période, l'agent doit donc pouvoir être joint par téléphone et être à même de rejoindre le lieu indiqué dans un délai raisonnable, qui ne peut excéder une heure.

Pour l'ensemble de ces cas, seule la durée de l'intervention est considérée comme du travail effectif et entre donc dans le décompte annuel. La durée de l'intervention ne fait pas l'objet d'un pointage mais d'une déclaration mensuelle.

L'ensemble des agents est susceptible d'être placé en position d'astreinte lorsque la situation l'exige. Toutefois, il convient que le chef de service définisse précisément le nombre d'agents qu'il est utile de placer en position d'astreinte au regard d'une probabilité raisonnable d'intervention.

Les heures d'intervention impliquent que l'agent soit rappelé sur son lieu de travail ou sur un lieu de travail désigné par l'autorité hiérarchique et ne peuvent en conséquence se situer dans la continuité de la journée de travail.

Les interventions étant du temps de travail effectif, il convient de faire en sorte qu'un agent qui est intervenu dans le cadre d'une astreinte puisse respecter la garantie minimale du repos quotidien de 11 heures.

De même, dans l'hypothèse où les agents placés sous astreinte sont amenés à intervenir, une rémunération est prévue dans des conditions fixées par décret. Cette indemnisation est exclusive de tout autre système de rémunération ou de compensation d'ores et déjà en vigueur.

Les astreintes ont vocation à être récupérées ou indemnisées.

---

---

### 8.3.13.2 - Les permanences

La permanence correspond à l'obligation faite à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, un samedi, un dimanche, un jour férié, ou en dehors des plages horaires maximum définies. Cette permanence permettra d'assurer le fonctionnement des liaisons gouvernementales et des systèmes d'information à l'occasion d'événements d'une importance particulière. Le temps passé au service est du temps de travail effectif.

L'indemnisation et la récupération en temps sont exclusives l'une de l'autre, ainsi que du bénéfice de tout autre dispositif particulier de rémunération ou de compensation des permanences, des astreintes ou des interventions.

Dans le cadre de la mise en place d'un plan d'urgence ou d'un plan de continuité d'activité qui nécessite la mise en œuvre d'une permanence, la liste des emplois et les modalités d'organisation seraient fixées après consultation du comité technique (CT) et du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

### 8.3.14. Intégration des jours de congés imposés

En cas de fermeture des services départementaux sur décision du préfet (ponts naturels), des jours de congés annuels, RTT ou de récupération pourront être imposés sur l'année. Ces jours seront déterminés et validés en CT.

### 8.3.15. Autorisations d'absences

Les autorisations d'absences respectent les textes en vigueur appliqués dans le présent règlement intérieur.

### 8.3.16. Comité technique et commission administrative paritaire

Au niveau national, l'agent est électeur et représenté au comité technique du ministère dont il relève pour sa gestion statutaire.

Au niveau local, l'agent est électeur et représenté au comité technique de son administration d'affectation (CT préfecture).

Il demeure par ailleurs électeur à l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire de son corps.

Il sera convié comme expert aux comités de sa structure d'origine, en tant que de besoin.

Les sujets relatifs au SIDSIC 41 seront soumis pour avis au CT de la préfecture et pour information au CT des DDI.

### 8.3.17. L'hygiène, la sécurité et les conditions de travail

En matière d'hygiène et sécurité, les agents des services relèvent du CHSCT de leur administration d'accueil et les correspondants (inspecteur santé et sécurité au travail, assistants et conseillers de prévention) doivent être identifiés au sein de cette administration.

Les conditions de travail d'hygiène et de sécurité, des agents issus des DDI, seront abordées, pour information, aux CHSCT des DDI.

Les sujets relatifs au SIDSIC 41 seront soumis pour avis au CHSCT de la préfecture et pour information au CHSCT des DDI.

---

---

### 8.3.18.L'action sociale

En matière d'action sociale et de service social, chaque agent bénéficie des prestations prévues par l'administration dont relève son corps d'origine et, selon les textes qui les régissent, des structures d'action sociale existantes.

## **9. COMPTE EPARGNE TEMPS**

### **9.1. Les bénéficiaires**

La possibilité d'ouvrir un compte épargne temps est offerte à l'ensemble des agents. Ils doivent en informer l'administration de manière expresse (décret modifié n° 2002-634 du 29 avril 2002).

### **9.2. La gestion du CET**

Le compte épargne temps pourra être alimenté par le report partiel des jours de congés annuels cumulés, le report partiel de jours ARTT, dans une limite maximale de 10 jours par an et ne permettant pas d'accumuler plus de 60 jours ouvrés de droits à congés sur la durée totale d'accumulation

**Article 2 :** L'arrêté préfectoral n° 41-2018-08-03-002 du 3 août 2018 est abrogé.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et diffusé auprès de l'ensemble des agents.

Blois, le **25 JUIN 2019**

Le préfet,



Yves ROUSSET

PREF 41

41-2019-06-14-005

Arrêté accordant la médaille d'honneur du Travail à  
l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

ARRETE N°

Accordant la médaille d'honneur du Travail

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019

Le Préfet de LOIR-ET-CHER  
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition de Madame la Directrice de cabinet,

**A R R E T E**

**Article 1 :** La médaille d'honneur du travail échelon ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ADAM Hervé**  
Conducteur de machine, SENIOR AEROSPACE ERMETO SAS, FOSSE.
- **Madame ALEMU Lucie**  
Agent technique polyvalent, CENTER PARCS, CHAUMONT-SUR-THARONNE.
- **Monsieur ALTINDAG Ethem**  
Chargé d'affaires, SMAC Agence de Blois, BLOIS.
- **Monsieur ALVARADO Jean-Sébastien**  
Monteur moules, ALPLA France, FOSSE.
- **Monsieur ANDRE Fabien**  
Responsable d'activité commerciale, ERAS Ingénierie, ORLEANS.
- **Monsieur ANGUILE Didier**  
Chef de service, CENTER PARCS, CHAUMONT-SUR-THARONNE.
- **Madame ANGUILE Karelle**  
Agent polyvalent loisirs qualifié, CENTER PARCS, CHAUMONT-SUR-THARONNE.
- **Madame ARDOUIN Maryse**  
Contrôleur qualité, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.

- **Madame ARNOLD Martine**  
Opérateur de production, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Madame AUGE Angéline**  
Moniteur de manager, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS.
- **Monsieur AUGEARD Michel**  
Plombier, CLIMATELEC, CONTRES.
- **Monsieur BABAULT Ludovic**  
Convoyeur messenger, LOOMIS FRANCE, ORLEANS.
- **Madame BACONNEAU Sylvie**  
Responsable des méthodes et outils informatiques, AGC AS Centre Loire, BLOIS.
- **Monsieur BALLO Mohamed**  
Chef de dépôt, AVK France, BLOIS.
- **Madame BAN Sonia**  
Secrétaire Médicale, SARL GRIM 37, TOURS.
- **Monsieur BARBIER Sébastien**  
Fiabiliste maintenance, LES LABORATOIRES SERVIER INDUSTRIE, GIDY.
- **Madame BARBOTTIN Sophie**  
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
- **Madame BARDOT Carine**  
Opératrice injection, Société P.A. MARQUES S.A., DROUE.
- **Madame BARRE Michelle**  
Aide à domicile, Fédération ADMR de Loir-et-Cher, BLOIS.
- **Madame BATAILLE Marie-Françoise**  
Responsable des expéditions, PHILAGRO FRANCE, SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR.
- **Monsieur BAYARD Pascal**  
Régleur de production, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur BEAUDOUIN Pascal**  
Agent de transit qualifié, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
- **Monsieur BEAUQUET Laurent**  
Menuisier, MENUISERIE EBENISTERIE Cyril MARTIN, LAMOTTE-BEUVRON.
- **Monsieur BEAUVAIS Richard**  
Pâtissier chocolatier, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Madame BELLANGER Sandrine**  
Correspondante administrative, AUCHAN BLOIS, VINEUIL.
- **Monsieur BERARD Eric**  
Architecte technique, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Monsieur BERNARD Jean-Christophe**  
Conducteur process, CPK Production France S.A.S - Blois, BLOIS.

- **Monsieur BERTILI Joubert**  
Conducteur process, CPK Production France S.A.S - Blois, BLOIS.
- **Madame BERTRAND Catherine**  
Aide à domicile, Fédération ADMR de Loir-et-Cher, BLOIS.
- **Monsieur BIGAND Jean-Louis**  
Expert mécanique responsable projet méthodes, THALES AVS FRANCE SAS, VENDOME.
- **Monsieur BIGOT Eric**  
Chef d'équipe, XPO LOGISTICS, VILLEBAROU.
- **Monsieur BIGOT Gilles**  
Ingénieur essais, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur BIREMONT Romuald**  
Technicien intégration et calibration, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame BLANCO Valérie**  
Agent technique polyvalent, CENTER PARCS, CHAUMONT-SUR-THARONNE.
- **Madame BLATEAU Claire**  
Contrôleur réseau, BANQUE POPULAIRE Val de France, MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.
- **Madame BOCKSTAHL-SIMON Marie-Claude**  
Technicien de laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG CENTRE PAYS DE LA LOIRE, TOURS.
- **Monsieur BOISTARD Christophe**  
Plaquiste, SAS PLATRERIE RODRIGUEZ, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Madame BONNA Linda**  
Opératrice, Valéo - Division After Market, BLOIS.
- **Monsieur BONNIERE Tony**  
Responsable prototypiste, SENIOR FLEXONICS BLOIS SAS, BLOIS.
- **Monsieur BONSIGNE Laurent**  
Chauffeur routier, SATAS, NEUVY.
- **Monsieur BORGNIET Stéphane**  
Plombier chauffagiste, CLIMATELEC, CONTRES.
- **Monsieur BOUCHER Thierry**  
Boucher, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
- **Madame BOUET Marylin**  
Correspondant administratif, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG CENTRE PAYS DE LA LOIRE, TOURS.
- **Monsieur BOUILLY Ludovic**  
Préparateur commandes, HMY France, VENDOME.
- **Monsieur BOULAY Laurent**  
Technicien de maintenance, THALES AVS FRANCE SAS, VENDOME.

- **Madame BOULAY Sabrina**  
Employée de banque, BANQUE CIC OUEST, NANTES.
- **Monsieur BOURGAU Julien**  
Agent BE, HMY France, VENDOME.
- **Madame BOURREAU Christina**  
Vendeuse conseil PRO - RLA, GRASSIN DECORS, DISSAY.
- **Madame BOURSIER Florence**  
Conseillère à l'emploi, PÔLE EMPLOI Centre Val de Loire, ORLEANS.
- **Madame BOUSSAT Katia**  
Chargée de clientèle, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS.
- **Monsieur BOYER Fred**  
Conducteur ligne fabrication, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Monsieur BOYER Sébastien**  
Responsable achat ordonnancement, FESTINS DE SOLOGNE, LAMOTTE-BEUVRON.
- **Monsieur BRAULT Christophe**  
Conseiller commercial, LA MONDIALE GROUPE, MONS EN BAROEUL.
- **Madame BRAULT Françoise**  
Assistante familiale, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER, BLOIS.
- **Monsieur BREHERET Noël**  
Convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, ORLEANS.
- **Monsieur BRETON Laurent**  
Tech Senior Si&C, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur BRISSET Jean-Pierre**  
Chef d'équipe, JLC 45 Confort de la Maison, SAINT-CYR-EN-VAL.
- **Madame BRO Natacha**  
Responsable revenus de remplacement, Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Loir-et-Cher, BLOIS.
- **Monsieur BROSSARD Jimmy**  
Conducteur de ligne de fabrication, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Monsieur BUXERAUD Jean-Pierre**  
Technicien confirmé de maintenance, CENTER PARCS, CHAUMONT-SUR-THARONNE.
- **Madame CABARET Marie-Françoise**  
Assistante familiale, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER, BLOIS.
- **Monsieur CADORET Marc**  
Ingénieur, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur CARON Bruno**  
Conducteur de travaux, HMY France, VENDOME.
- **Monsieur CATALDI Antonio**  
Ouvrier professionnel, FRANCE FERMETURES, MASSAY.

- **Monsieur CATHALIFAUD Robert**  
Analyste master data, CPK Production France S.A.S - Blois, BLOIS.
- **Madame CAVAREC Corinne**  
Agent de stérilisation, POLYCLINIQUE DE BLOIS, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Madame CAZES Carine**  
Agent hôtelier, UGECAM du Centre, LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN.
- **Madame CELAHMETOVIC Hadzira**  
Agent technique polyvalent, CENTER PARCS, CHAUMONT-SUR-THARONNE.
- **Monsieur CELLIER Jérôme**  
Responsable de groupe prototype, Robert BOSCH Automotive Steering Vendôme SAS, VENDOME.
- **Monsieur CESTERO Manuel**  
Tourneur, SENIOR AEROSPACE ERMETO SAS, FOSSE.
- **Monsieur CHABOT Laurent**  
Convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, ORLEANS.
- **Madame CHAILLOU Magali**  
Employée libre service, AUCHAN BLOIS, VINEUIL.
- **Madame CHANU Caroline**  
Chargée de mission, PÔLE EMPLOI Centre Val de Loire, ORLEANS.
- **Madame CHAPARD Béatrice**  
Chef de projet informatique, AGIRC-ARRCO, PARIS.
- **Madame CHERAMY-AUBE Fabienne**  
Auxiliaire de vie, Fédération ADMR de Loir-et-Cher, BLOIS.
- **Monsieur CHESNEAU Jean-Jacques**  
Régleur de production, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur CHESNESEC Bernard**  
Responsable process produit, FROMAGERIE BEL, VENDOME.
- **Monsieur CHEVALIER Yannick**  
Agent de bureau d'étude, HMY France, VENDOME.
- **Monsieur CHEVALLIER Jérôme**  
Responsable outillage, BRANDT FRANCE - Ets de Vendôme, SAINT-OUEN.
- **Madame CHEVEREAU Maryse**  
Agent d'entretien - Garderie, OGEC NOTRE DAME, VINEUIL.
- **Monsieur CHEVREL Benoit**  
Mouleur, CPK Production France S.A.S - Blois, BLOIS.
- **Monsieur CHEVY Georges**  
Vendeur, BUT INTERNATIONAL, EMERAINVILLE.

- **Madame CHIPOT Patricia**  
Secrétaire Médicale, SARL GRIM 37, TOURS.
- **Monsieur CHOQUET Alain**  
Directeur technique recherche et développement, FESTINS DE SOLOGNE, LAMOTTE-BEUVRON.
- **Monsieur CLEMENT Jany**  
Technicien de maintenance domaine nucléaire, SPIE NUCLEAIRE, CERGY-PONTOISE.
- **Madame CLOTAIRE Marie**  
Assistante familiale, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER, BLOIS.
- **Madame COLLIGNON Cathy**  
Employé administratif, SOCOPA VIANDES CHERRE, LA FERTE-BERNARD.
- **Monsieur COLOMINA Stéphane**  
Technicien ordonnancement, PAULSTRA SNC, VIERZON.
- **Monsieur CORDIER Yann**  
Chef de groupe, HMY France, VENDOME.
- **Monsieur CORREIA Manuel**  
Conducteur ligne fabrication, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Madame COURAULT Chantal**  
Assistante familiale, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER, BLOIS.
- **Madame COURIO Marie-José**  
Agent technique de nettoyage, CENTER PARCS, CHAUMONT-SUR-THARONNE.
- **Monsieur COURSIMAULT Stéphane**  
Chauffeur routier, SATAS, NEUVY.
- **Monsieur COUTON Philippe**  
Résident client, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur COUTREY Philippe**  
Technico commercial, FCA FRANCE, TRAPPES.
- **Madame CREICHE Christelle**  
Comptable, AGC AS Centre Loire, BLOIS.
- **Monsieur CRUZ Dominique**  
Conducteur de ligne, Robert BOSCH Automotive Steering Vendôme SAS, VENDOME.
- **Madame DA COSTA Isabelle**  
Employée commerce libre service, Monoprix Romorantin, ROMORANTIN-LANTHENAY.
- **Madame DA CUNHA Angélique**  
Vendeuse conseil, GRASSIN DECORS, DISSAY.
- **Monsieur DA SILVA Dario**  
Technicien ordonnancement planification, GETINGE LA CALHENE SAS, VENDOME.
- **Monsieur DA SILVA Joaquim**  
Technicien, DELPHI France SAS, BLOIS.

- **Madame DAUBERT Delphine**  
Technicienne administrative, Fondation TEXIER-GALLAS, CHARTRES.
- **Madame DAUBRENET Céline**  
Gestionnaire prévoyance santé, GRAS SAVOYE, ORLEANS.
- **Madame DAVID Hélène**  
Conducteur machine, SENIOR AEROSPACE ERMETO SAS, FOSSE.
- **Monsieur DEBENNE Gilles**  
Responsable atelier, SENIOR AEROSPACE ERMETO SAS, FOSSE.
- **Madame DECAN Sandra**  
Technicienne laboratoire, WILO INTEC, AUBIGNY SUR NERE.
- **Madame DECOUARD Laëtitia**  
Agent logistique, Valéo - Division After Market, BLOIS.
- **Madame DE COUCY Valérie**  
Responsable administrative et financière, AVK France, BLOIS.
- **Madame DEGRELLE Karine**  
Comptable, AGC AS Centre Loire, BLOIS.
- **Madame DELABOISSIERE Catherine**  
Conseillère technique, Fédération ADMR de Loir-et-Cher, BLOIS.
- **Madame DELAGE Stéphanie**  
Responsable réception, CENTER PARCS, CHAUMONT-SUR-THARONNE.
- **Monsieur DELAVEAU Xavier**  
Régleur de production, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame DELORME Séverine**  
Comptable, LOGEM Loiret, Orléans.
- **Madame DEME Sabrina**  
Responsable maîtrise de la performance des fournisseurs, THALES AVS FRANCE SAS, VENDOME.
- **Monsieur DENIES Stéphane**  
Cariste, XPO LOGISTICS, VILLEBAROU.
- **Monsieur DERE Willy**  
Régleur injection, SOMATER CONDITIONNEMENT SAS, SAVIGNY-SUR-BRAYE.
- **Monsieur DERRE Christophe**  
Technicien méthode maintenance, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur DERRE Laurent**  
Responsable production, Robert BOSCH Automotive Steering Vendôme SAS, VENDOME.
- **Madame DESBOUGES Nathalie**  
Secrétaire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG CENTRE PAYS DE LA LOIRE, TOURS.

- **Madame DESOEUVRES Céline**  
Chargée d'affaires, HMY France, VENDOME.
- **Monsieur DOMINGUEZ Miguel**  
Technicien d'essais, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame DOUAIRE Brigitte**  
Femme de ménage, CENTER PARCS, CHAUMONT-SUR-THARONNE.
- **Monsieur DUBAR Dominique**  
Responsable d'équipe, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Monsieur DUBREUCQ Patrick**  
Mécanicien P3, SOCIETE SUEZ RV ILE-DE-FRANCE, SURESNES.
- **Monsieur DUCHENE Stéphane**  
Conducteur d'ilot, SENIOR AEROSPACE ERMETO SAS, FOSSE.
- **Monsieur DUCHESNE Didier**  
Chef d'équipe injection, Société P.A. MARQUES S.A., DROUE.
- **Madame DUMERY Véronique**  
Infirmière D.E., INSTITUT MEDICALE DE SOLOGNE, LAMOTTE-BEUVRON.
- **Monsieur DUNAS Eric**  
Mécanicien monteur, CAIRE Industrie, VENDOME.
- **Madame DUQUENET Conchita**  
Agent technique polyvalent, CENTER PARCS, CHAUMONT-SUR-THARONNE.
- **Madame DUTHIL Virginie**  
Cadre commercial, OCP REPARTITION, BLOIS.
- **Monsieur DUTHOO Christophe**  
Chauffeur poids lourds, SOCCOIM VEOLIA, CHAINGY.
- **Monsieur EL KORDE Abdelghani**  
Responsable exploitation, XPO LOGISTICS, VILLEBAROU.
- **Monsieur FAVALESSA Cédric**  
Commercial, RICARD SA, MARSEILLE.
- **Madame FAVRE Gabrielle**  
Convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, ORLEANS.
- **Monsieur FAYS Laurent**  
Technicien BE PROCEDES, PAULSTRA SNC, VIERZON.
- **Monsieur FERNANDES PENTEADO Emmanuel**  
Chargé d'affaires, HMY France, VENDOME.
- **Madame FERRAND Carine**  
Conseiller comptable, AGC AS Centre Loire, BLOIS.
- **Monsieur FESNEAU Benoît**  
Maçon, BRISEMUR BATIMENT, FOUGERES-SUR-BIEVRE.

- **Madame FESSARD Fabienne**  
Agent technique polyvalent, CENTER PARCS, CHAUMONT-SUR-THARONNE.
- **Madame FESSARD Pascale**  
Agent de production, RADIAL, CHATEAU-RENAULT.
- **Madame FOLL BROUARD Delphine**  
Conseillère de l'emploi, PÔLE EMPLOI Centre Val de Loire, ORLEANS.
- **Madame FONTAINE Angélique**  
Chef d'équipe, CENTER PARCS, CHAUMONT-SUR-THARONNE.
- **Monsieur FORGEARD Jean-François**  
Technicien de maintenance, SOMATER CONDITIONNEMENTS SAS, MAROLLES-LES-SAINTE-CALAIS.
- **Madame FOUCAULT Jacqueline**  
Conductrice de lignes, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Madame FOUQUERAY Anne**  
Assistante familiale, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER, BLOIS.
- **Madame FOURNIER Céline**  
Contrôleuse qualité, SOMATER CONDITIONNEMENT SAS, SAVIGNY-SUR-BRAYE.
- **Madame FOURNIER Stéphanie**  
Assistante Adv Export, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.
- **Madame FRANKE Nathalie**  
Conseillère, PÔLE EMPLOI Centre Val de Loire, ORLEANS.
- **Monsieur FREULON Jérôme**  
Convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, ORLEANS.
- **Monsieur FROIDEVAUX Sébastien**  
Ingénieur, RADIAL, CHATEAU-RENAULT.
- **Monsieur GABINA Mike**  
Convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, ORLEANS.
- **Madame GAIN Linda**  
Agent production, Anett Deux Centre-Loire, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Madame GAITAN Christelle**  
Vendeuse, BUT INTERNATIONAL, EMERAINVILLE.
- **Madame GARCIA Claudine**  
Infirmière, INSTITUT MEDICALE DE SOLOGNE, LAMOTTE-BEUVRON.
- **Madame GARNON Séverine**  
Assistante administrative, Agence de l'eau Loire Bretagne, ORLEANS.
- **Madame GAULLIER Florence**  
Correspondante commerciale, BOLLORE ENERGY, PUTEAUX.
- **Madame GAULLIER Valérie**  
Agent technique de nettoyage confirmé, CENTER PARCS, CHAUMONT-SUR-THARONNE.

- **Madame GAZZOLO Sandra**  
Convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, ORLEANS.
- **Monsieur GENDRONNEAU Alain**  
Maître-nageur sauveteur, CENTER PARCS, CHAUMONT-SUR-THARONNE.
- **Monsieur GENTE Sylver**  
Chef des ventes, Mercedes-Benz, TOURS.
- **Madame GENTY Anne**  
Employée service retour polyvalent, PHOENIX PHARMA Blois, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Madame GERMAIN Frédérique**  
Vendeuse électro-ménager, AUCHAN BLOIS, VINEUIL.
- **Madame GILBERT Laurence**  
Chargée de gestion administrative, Terres de Loire Habitat, BLOIS.
- **Madame GILLARD BEDIUO Cassandre**  
Chargée de clientèle, Terres de Loire Habitat, BLOIS.
- **Madame GONTHIER Séverine**  
Gestionnaire de droit, PÔLE EMPLOI Centre Val de Loire, ORLEANS.
- **Monsieur GORJAO Armando Jorge**  
Chaudronnier, SOCCOIM VEOLIA, CHAINGY.
- **Madame GOURJAU Roseline**  
Assistante familiale, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER, BLOIS.
- **Madame GRANDJEAN-LEDDET Céline**  
Assistante RH, Mutualité française Centre-Val de Loire, BLOIS.
- **Madame GRELET Véronique**  
Chef d'équipe, LOOMIS FRANCE, ORLEANS.
- **Monsieur GRIGNON Gilles**  
Technicien investigations, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur GROJO Yohann**  
Pâtissier, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Monsieur GUENET Ludovic**  
Maçon, Beauce Sologne Construction, BLOIS.
- **Monsieur GUENIN Emmanuel**  
Responsable de service, CENTER PARCS, CHAUMONT-SUR-THARONNE.
- **Madame GUIBERT Fabienne**  
Ingénieur logistique, Valéo - Division After Market, BLOIS.
- **Monsieur GUIMIAUX Sébastien**  
Cadre système d'information, THALES AVS FRANCE SAS, VENDOME.

- **Monsieur HAAFF Laurent**  
Responsable secteur montage, BRANDT FRANCE - Ets de Vendôme, SAINT-OUEN.
- **Monsieur HATCHONDO Joël**  
Technicien court terme, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame HENRY Karine**  
Auxiliaire de vie sociale, Fédération ADMR de Loir-et-Cher, BLOIS.
- **Madame HERRENBERGER Nathalie**  
Infirmière, Clinique du Saint-Coeur, VENDOME.
- **Monsieur HERVET Olivier**  
Technicien, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame HESNAULT Sandrine**  
Employée administrative, SOGAREP, CHARGE.
- **Madame HOCMERT Sandrine**  
Conseillère en gestion des droits, PÔLE EMPLOI Centre Val de Loire, ORLEANS.
- **Monsieur HOQUET Thierry**  
Agent BEC, HMY France, VENDOME.
- **Monsieur HUET Christophe**  
Agent de maintenance, SENIOR AEROSPACE ERMETO SAS, FOSSE.
- **Madame HUJEUX Dominique**  
Agent administratif, LOOMIS FRANCE, ORLEANS.
- **Monsieur IRMAK Osman**  
Maçon, ENTREPRISE MAÇONNERIE BOURRE Patrice, DHUIZON.
- **Monsieur ISMAILI ALAOUI Youssef**  
I.D.E., THERAE Centre Médical, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Madame JACQUELIN Béatrice**  
Chargée de pré-contentieux, Immobilière Centre Loire, BLOIS.
- **Monsieur JACQUOT Frédéric**  
Tech Senior Si&C, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame JAMOT Laëtitia**  
Cadre administratif, Terres de Loire Habitat, BLOIS.
- **Madame JANVIER Karine**  
Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
- **Monsieur JAUDOIN Arnaud**  
Superviseur, FAURECIA AUTOMOTIVE COMPOSITES, THEILLAY.
- **Monsieur JOUANNIC Patrick**  
Plaquiste compagnon professionnel, SAS PLATRERIE RODRIGUEZ, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Madame JOUANNY Laëtitia**  
Responsable distribution, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.

- **Monsieur JOUBERT Laurent**  
Technicien gestion des consommables, SFERIC, MENARS.
- **Monsieur JUBAULT Fabrice**  
Gestionnaire, CPK Production France S.A.S - Blois, BLOIS.
- **Madame JUNCAIS Vanessa**  
Infirmière, POLYCLINIQUE DE BLOIS, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Madame KLEIN Gisèle**  
Responsable hébergement, SAS CAP VACANCIEL, VALENCE Cédex 9.
- **Monsieur KOCHOWSKI Pascal**  
Superviseur, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame KOTULA Carol**  
Manipulatrice en radiothérapie, Centre de Radiothérapie et de Cancérologie, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Monsieur LAFONTAINE Philippe**  
Cariste, XPO LOGISTICS, VILLEBAROU.
- **Madame LAGIER Nathalie**  
Ingénieur support informatique, GETINGE LA CALHENE SAS, VENDOME.
- **Monsieur LAINE Patrice**  
Convoyeur, EIFFAGE CONSTRUCTION CENTRE, ORLEANS.
- **Monsieur LAMISSE Frédéric**  
Tech Senior Si&C, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame LARTIGUE Monique**  
Assistante familiale, retraitée, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER, BLOIS.
- **Monsieur LAVALLE Raphaël**  
Conducteur d'hélicoptère, SENIOR AEROSPACE ERMETO SAS, FOSSE.
- **Monsieur LECLERC Marc**  
Magasinier cariste, AVK France, BLOIS.
- **Monsieur LECOFFRE Denis**  
Chauffeur VL, FEDEX EXPRESS FR, THOUARE-SUR-LOIRE.
- **Madame LECOINTRE Nathalie**  
Agent technique de nettoyage confirmé, CENTER PARCS, CHAUMONT-SUR-THARONNE.
- **Monsieur LECOMTE Nicolas**  
Technicien de maintenance, LOOMIS FRANCE, ORLEANS.
- **Madame LE DORTZ Judith**  
Assistante, CENTER PARCS, CHAUMONT-SUR-THARONNE.
- **Monsieur LE GARREC Pascal**  
Ouvrier qualifié, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.

- **Monsieur LE GLAS Christophe**  
Technicien acheteur approvisionnement, SENIOR AEROSPACE ERMETO SAS, FOSSE.
- **Madame LEGRAND Nathalie**  
Aide-soignante, POLYCLINIQUE DE BLOIS, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Madame LEGRAS Caroline**  
Conseiller immobilier, FONCIA TRANSACTION FRANCE, BLOIS.
- **Monsieur LEGUE Régis**  
Soudeur, TECALEMIT AEROSPACE, BLOIS.
- **Monsieur LE LIEVRE Frédéric**  
Soudeur, SENIOR AEROSPACE ERMETO SAS, FOSSE.
- **Madame LE MEUR Catherine**  
Attachée scientifique ville-hôpital, FERRING, GENTILLY.
- **Monsieur LEROY Christophe**  
Agent de maintenance, SFERIC, MENARS.
- **Monsieur LEROY Serge**  
Agent de fabrication, CENTRE BEDDING, MER.
- **Monsieur LE THUAUT Eric**  
Responsable informatique, AUCHAN, OLIVET.
- **Madame LETOURNEAU Nathalie**  
Conseillère technique, Fédération ADMR de Loir-et-Cher, BLOIS.
- **Madame LEVEILLE-MARTEAU Angélique**  
Comptable, KPMG S.A., BLOIS.
- **Monsieur LHEUREUX Frédéric**  
Metteur aux bains, D.E.C. Dépôts Electrolytiques et Chimiques, CORMENON.
- **Monsieur LHOMME Tony**  
Agent de peinture, HMY France, VENDOME.
- **Monsieur LIORET Pascal**  
Informaticien, GMF Assurances COVEA, LEVALLOIS-PERRET.
- **Madame LORANT France**  
Auxiliaire de vie, Fédération ADMR de Loir-et-Cher, BLOIS.
- **Monsieur LORJOU Bertrand**  
Maçon carreleur, SAS PLATRERIE RODRIGUEZ, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Madame MABILLEAU Nadine**  
Adjoint administratif retraitée, MAIRIE DE ROMORANTIN-LANTHENAY,  
ROMORANTIN-LANTHENAY.
- **Monsieur MAMOUX Bruno**  
Opérateur de four, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Madame MARAIS Magali**  
Conducteur machine soudeur, SENIOR AEROSPACE ERMETO SAS, FOSSE.

- **Madame MARCHAND Christel**  
Employée commerciale, DUNOIS DISTRIBUTION - E. LECLERC, CHATEAUDUN.
- **Madame MARCY Caroline**  
Responsable logistique, AVK France, BLOIS.
- **Madame MARIANO Christelle**  
Infirmière, CPK Production France S.A.S - Blois, BLOIS.
- **Madame MARINKOVIC Vesna**  
Agent de fabrication, Valéo - Division After Market, BLOIS.
- **Madame MARION Nicole**  
Assistante familiale, retraitée, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER, BLOIS.
- **Monsieur MARMET Pascal**  
Mécanicien d'entretien, ENGIE COFELY, BLOIS.
- **Monsieur MARSAT Stéphane**  
Agent technique, KEOLIS Métropole Orléans, SAINT-JEAN-DE-BRAYE.
- **Monsieur MARTIN Cédric**  
Technicien méthodes, ENDEL ENGIE, AVOINE.
- **Monsieur MARTINET Philippe**  
Responsable matériel, EUROVIA GRANDS TRAVAUX, BLOIS.
- **Monsieur MARTINS CAMPELO Sérafim**  
Aide-mécanicien, EUROVIA GRANDS TRAVAUX, BLOIS.
- **Madame MARTIN Tiziana**  
Convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, ORLEANS.
- **Madame MASSICARD Sylviane**  
Agent technique polyvalent, CENTER PARCS, CHAUMONT-SUR-THARONNE.
- **Madame MASSON Christelle**  
Hôtesse de caisse, AUCHAN BLOIS, VINEUIL.
- **Monsieur MATOS PINTO Paulo**  
Prototypiste, HMY France, VENDOME.
- **Madame MENNY Patricia**  
Infirmière de prélèvement, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG CENTRE PAYS DE LA LOIRE, TOURS.
- **Madame MERCIER Isabelle**  
Ouvrière d'usine, TALBOT DECOUPAGE ET EMBOUTISSAGE, MER.
- **Monsieur MEUNIER Fabien**  
Technicien d'exploitation, ENGIE COFELY SERVICES, OLIVET CDX.
- **Madame MEUNIER Sophie**  
Infirmière de prélèvement, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG CENTRE PAYS DE LA LOIRE, TOURS.

- **Monsieur MINIER Joël**  
Agent de maintenance, HMY France, VENDOME.
- **Monsieur MITARD Eric**  
Responsable qualité, SENIOR AEROSPACE ERMETO SAS, FOSSE.
- **Monsieur MITTENNE Morgan**  
Professionnel de fabrication, JTEKT HPI SAS, BLOIS.
- **Madame MORALES Patricia**  
Chef d'équipe dispatch, LOOMIS FRANCE, ORLEANS.
- **Monsieur MOREAU Damien**  
Chef de chantier, Beauce Sologne Construction, BLOIS.
- **Monsieur MORELLI Jean-Frédéric**  
Chef de produit, FICUCIAL Informatique, La Défense.
- **Madame MORVANT Mylène**  
Ouvrière, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Madame MOUCHEL Isabelle**  
Gestionnaire, THALES AVS FRANCE SAS, VENDOME.
- **Monsieur MUSETTE Johan**  
Préparateur PI, PAULSTRA SNC, VIERZON.
- **Madame NURET Patricia**  
Déléguée médicale, BOEHRINGER INGELHEIM FRANCE, PARIS.
- **Monsieur NUZERAY Sylvain**  
Ingénieur, THALES LAS France SAS, LA FERTE-SAINT-AUBIN.
- **Madame OLIVEIRA-AZEVEDO Nathalie**  
Technicienne topographe, AXIS - CONSEILS, VENDOME.
- **Monsieur OUCHET Karl**  
Manager projets opérationnels, CENTER PARCS RESORTS FRANCE, PARIS.
- **Monsieur OULD MAAMAR Hamid**  
Agent de maîtrise, adjoint chef de magasin, CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, LE PLESSIS-PATE.
- **Madame OUVRY Isabelle**  
Responsable ressources humaines, FAURECIA AUTOMOTIVE COMPOSITES, THEILLAY.
- **Monsieur OZGUN Ibrahim**  
Ouvrier responsable d'atelier, BLANCHISSERIE BLESOISE, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Monsieur PAPIN Gaël**  
Technicien plasturgiste, Valéo - Division After Market, BLOIS.
- **Monsieur PAPON LEROY Thibault**  
Régleur plasturgiste, Valéo - Division After Market, BLOIS.

- **Monsieur PASQUAL Franck**  
Technicien, SKID WINTERSTEIGER SAS, SAINTE-HELENE-DU-LAC.
- **Monsieur PASQUALINI Benoit**  
Directeur d'usine, CPK Production France S.A.S - Blois, BLOIS.
- **Madame PASSERON Virginie**  
Gestionnaire d'immeuble, Immobilière Centre Loire, BLOIS.
- **Madame PAVY Yolande**  
Caissière employée commerciale, LEADER PRICE EXPLOITATION, VENDOME.
- **Monsieur PECNARD Eric**  
Ouvrier, SAS BARBAS ET PLAILLY, MONTOIRE-SUR-LE-LOIR.
- **Monsieur PEGUIN Martial**  
Technicien de maintenance, GEBERIT SERVICES SAS, SELLES SUR CHER.
- **Monsieur PELOUARD Patrick**  
Cariste, XPO LOGISTICS, VILLEBAROU.
- **Madame PENOT Christelle**  
Réfèrent métiers, PÔLE EMPLOI Centre Val de Loire, ORLEANS.
- **Madame PERAS Stéphanie**  
Aide à domicile, Fédération ADMR de Loir-et-Cher, BLOIS.
- **Monsieur PEREIRA José**  
Responsable intégration et hotline, DOCAPOST BPO, BLOIS.
- **Madame PERRIN Josiane**  
Comptable, AVK France, BLOIS.
- **Madame PETIT Géraldine**  
Chef d'équipe, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.
- **Madame PINAGOT Elodie**  
Déléguée assurance maladie, Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Loir-et-Cher, BLOIS.
- **Madame PINSARD Maryline**  
Coordinateur execution copacking, MONDELEZ, VILLEBAROU.
- **Monsieur POLAT Ozcan**  
Gap Leader, FAURECIA AUTOMOTIVE COMPOSITES, THEILLAY.
- **Monsieur PORTE Pascal**  
Agent logistique, ONET TECHNOLOGIES TI, CHINON.
- **Monsieur QUENIAU Alain**  
Régleur de production, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur QUINET Fabien**  
Adjoint chef d'équipe, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.
- **Monsieur QUINET Mickaël**  
Mécanicien, EUROVIA GRANDS TRAVAUX, BLOIS.

- **Monsieur RABEUF Frédéric**  
Responsable développement distribution, DOM METALUX, SAINT-DIZIER.
- **Monsieur RAMBO Albert**  
Professionnel de fabrication, Robert BOSCH Automotive Steering Vendôme SAS,  
VENDOME.
- **Madame RAPHY Anne-Flore**  
Technicienne supérieure en chimie, TECHNOLOGIE SERVIER, ORLEANS.
- **Monsieur RASSE Steve**  
Ouvrier de maintenance qualifié, Terres de Loire Habitat, BLOIS.
- **Monsieur RASZKOWSKI Cédric**  
Conducteur régleur, Valéo - Division After Market, BLOIS.
- **Monsieur RAVOY Hervé**  
Dessinateur industriel, SOFEVAL, VALENCAY.
- **Monsieur RENARD Thierry**  
Technicien d'atelier de fabrication, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame RENAUD Corinne**  
Comptable, AGC AS Centre Loire, BLOIS.
- **Monsieur RETIF Frédéric**  
Ouvrier de maintenance qualifié, Terres de Loire Habitat, BLOIS.
- **Monsieur RICOIS Yann**  
Manager expert technique, WÄRTSILÄ FRANCE S.A.S., MULHOUSE.
- **Monsieur RIGOREAU Raphaël**  
Peintre enduiseur Compagnon professionnel, SAS PLATRERIE RODRIGUEZ, LA  
CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Madame RIOTTON-ROUX Francine**  
Employée commerciale, Carrefour Romorantin, ROMORANTIN-LANTHENAY.
- **Monsieur ROBERT Emmanuel**  
Chaudronnier, EUROVIA GRANDS TRAVAUX, BLOIS.
- **Monsieur ROCHER Christophe**  
Technicien, TECALEMIT AEROSPACE, BLOIS.
- **Madame ROCHEREAU Christine**  
Assistante de direction, SAS VAL DE LOIR INJECTION, MONTOIRE-SUR-LE-LOIR.
- **Madame ROCHERIEUX Murielle**  
Technicienne, D.R.S.M. Centre-Val de Loire, ORLEANS.
- **Madame RODRIGUEZ Jésaël**  
AQF, JTEKT HPI SAS, BLOIS.
- **Monsieur ROLLAND Olivier**  
Chef d'équipe, TECALEMIT AEROSPACE, BLOIS.

- **Madame ROSENDO Aline**  
Agent de service, POLYCLINIQUE DE BLOIS, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Monsieur ROSSIGNOL Jérôme**  
Conducteur de four, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Madame ROSSIGNOL Nathalie**  
Agent de fabrication, WILO INTEC, AUBIGNY SUR NERE.
- **Monsieur ROTTIER Didier**  
Technicien méthode, HMY France, VENDOME.
- **Madame ROUCHY Sophie**  
Directrice d'agence, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur ROULAND Sébastien**  
Conducteur machine, SENIOR AEROSPACE ERMETO SAS, FOSSE.
- **Madame ROULEUX Rosalaine**  
Conductrice de lignes de conditionnement, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Monsieur ROULLEAU Jérôme**  
Responsable de chantier, EUROVIA CENTRE LOIRE, BLOIS.
- **Madame ROUSSEAU Annick**  
Employée d'accueil donneurs, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG CENTRE PAYS DE LA LOIRE, TOURS.
- **Monsieur ROUSSELET Bruno**  
Tugger produit, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame ROY Barbara**  
Responsable commerciale territoriale, MAAF ASSURANCES, CHAURAY.
- **Monsieur RUBIN Arthur**  
Gestionnaire d'applications, CNP ASSURANCES, PARIS.
- **Madame RUFFRAY Christine**  
Adjointe chef d'équipe, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.
- **Monsieur SAINTIN Renaud**  
Ingénieur, THALES AVS FRANCE SAS, VENDOME.
- **Monsieur SALLE Vincent**  
Agent de maintenance, LOOMIS FRANCE, ORLEANS.
- **Monsieur SALMON Franck**  
Tech. logistique CT, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur SARRAZIN Cédric**  
Responsable manufacturing execution system, Valéo - Division After Market, BLOIS.
- **Monsieur SAUPIN Jean-Philippe**  
Boulangier, AUCHAN BLOIS, VINEUIL.
- **Monsieur SAUSSEREAU Laurent**  
Plombier chauffagiste, SARL LOYER, SAINT-GERVAIS-LA-FORET.

- **Monsieur SAVIGNAT Christophe**  
Dessinateur projeteur, CAILLAU, ROMORANTIN-LANTHENAY.
- **Monsieur SEDILLEAU Ludovic**  
Mécanicien maintenance auto, GARAGE HUBERT, VILLIERS-SUR-LOIR.
- **Madame SELFORT Nicole**  
Contrôleuse logistique, XPO LOGISTICS, VILLEBAROU.
- **Monsieur SELLIER Sébastien**  
Technicien méthodes, THALES LAS France SAS, LA FERTE-SAINT-AUBIN.
- **Monsieur SENECAL Franck**  
Responsable de magasin, COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE, PARIS.
- **Monsieur SERREAU Jérôme**  
Chef UAP soudure, SENIOR AEROSPACE ERMETO SAS, FOSSE.
- **Madame SIDAINE Sylvie**  
Aide-soignante, INSTITUT MEDICALE DE SOLOGNE, LAMOTTE-BEUVRON.
- **Monsieur SUY Loïc**  
Cadre support produit, THALES AVS FRANCE SAS, VENDOME.
- **Monsieur TEIXEIRA Daniel**  
Electricien, ROMELEC, ROMORANTIN-LANTHENAY.
- **Madame TERQUIS Cécilia**  
Employée de banque, BANQUE CIC OUEST, NANTES.
- **Monsieur THAN Rithy**  
Professionnel de fabrication, JTEKT HPI SAS, BLOIS.
- **Monsieur THEVENET Philippe**  
Customer satisfaction, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur THIBAUT Jérémy**  
Conducteur process, CPK Production France S.A.S - Blois, BLOIS.
- **Madame THIBAUT Monique**  
Assistante familiale, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER, BLOIS.
- **Madame THOMAS Sophie**  
Agent de maîtrise, CENTER PARCS, CHAUMONT-SUR-THARONNE.
- **Monsieur THOUZE Stéphane**  
Agent logistique, HUSQVARNA CONSTRUCTION PRODUCTS, BLOIS.
- **Monsieur TORRELLI Jean-Claude**  
Responsable technique, AVK France, BLOIS.
- **Madame TORRES Rosa**  
Agent technique polyvalent, CENTER PARCS, CHAUMONT-SUR-THARONNE.

- **Madame TRIOREAU Laëtitia**  
Responsable commerciale confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
- **Monsieur TUAL Xavier**  
Directeur territorial délégué, PÔLE EMPLOI Centre Val de Loire, ORLEANS.
- **Monsieur TURPIN Olivier**  
Responsable projets, CPK Production France S.A.S - Blois, BLOIS.
- **Monsieur UCAKLI Huseyin**  
Chauffeur poids lourds, BLANCHISSERIE BLESOISE, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Monsieur VEZIN Emmanuel**  
Peintre en bâtiment, JLC 45 Confort de la Maison, SAINT-CYR-EN-VAL.
- **Monsieur VIENNE Laurent**  
Chargé de mission, Agence de l'eau Loire Bretagne, ORLEANS.
- **Madame VIGNEAU Stéphanie**  
Agent de fabrication, Valéo - Division After Market, BLOIS.
- **Monsieur VILDY Alain**  
Régleur de production, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur VILLATTE Joël**  
Ingénieur, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame VUILLEMOT Gwandolina**  
Collaboratrice d'agence, AREAS - CMA Pascal LECONTE, BLOIS.
- **Monsieur WINTER Fabrice**  
Responsable développement réseau intégré, PPG DISTRIBUTION, ST.JEAN DE LA RUELLE.

**Article 2 :** La médaille d'honneur du travail échelon Vermeil est décernée à :

- **Madame ADAM Chantal**  
Assistante construction, Immobilière Centre Loire, BLOIS.
- **Monsieur ADAM Hervé**  
Conducteur de machine, SENIOR AEROSPACE ERMETO SAS, FOSSE.
- **Monsieur ALLAIRE Bernard**  
responsable projet info indus, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur ARCHAMBAULT Frédéric**  
Responsable commercial, MONDELEZ FRANCE, CLAMART.
- **Madame ARNOLD Martine**  
Opérateur de production, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Monsieur AUDOUX Laurent**  
Maçon, Beauce Sologne Construction, BLOIS.

- **Monsieur AUGIS Eric**  
Programmeur CN, HMY France, VENDOME.
- **Monsieur BALDACCHINO Jean-Pierre**  
Ouvrier d'usine, HMY France, VENDOME.
- **Monsieur BARBERET Eric**  
Ressortier, COMPTOIR GENERAL DU RESSORT, MONTRICHARD.
- **Madame BARBIER Marie-Thérèse**  
Préparatrice en pharmacie, PHARMACIE MOULINIER, BLOIS.
- **Madame BARBOTTIN Sophie**  
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
- **Madame BARBOU Lydia**  
Conseillère de vente, AUCHAN BLOIS, VINEUIL.
- **Monsieur BARDINA Laurent**  
Professionnel de production, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame BARRE Laurence**  
Coiffeuse, SYMPA TIFF, LA VILLE-AUX-CLERCS.
- **Monsieur BAYARD Pascal**  
Régleur de production, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur BEAUVAIS Richard**  
Pâtissier chocolatier, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Madame BELDJENNA Louisa**  
Comptable, EUROVIA GRANDS TRAVAUX, BLOIS.
- **Monsieur BERTRAND Bruno**  
Régleur de production, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame BETARI Maria**  
Agent hospitalier, INSTITUT MEDICALE DE SOLOGNE, LAMOTTE-BEUVRON.
- **Monsieur BIGOT Gilles**  
Ingénieur essais, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame BOLTON Agnès**  
Agent de production, VORWERK SEMCO SAS, CLOYES-SUR-LE-LOIR.
- **Monsieur BOLTON Charles**  
Employé service maintenance, VORWERK SEMCO SAS, CLOYES-SUR-LE-LOIR.
- **Monsieur BONNAUD Francis**  
Régleur, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur BONSIGNE Laurent**  
Chauffeur routier, SATAS, NEUVY.
- **Madame BOUCLET Pierrette**  
Convoyeur messenger, LOOMIS FRANCE, ORLEANS.

- **Monsieur BREDON Jean-Claude**  
Employé de scierie, ADWORK'S TRAVAIL TEMPORAIRE, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Madame BRETON Colette**  
Assistante familiale, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER, BLOIS.
- **Monsieur BRETON Laurent**  
Conducteur de ligne, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur BROUTE Jean-Luc**  
Cariste, SOMATER CONDITIONNEMENTS SAS, MAROLLES-LES-SAINT-CALAIS.
- **Madame CADIMA Maria**  
Agent production, BLANCHISSERIE BLESOISE, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Monsieur CADORET Marc**  
Ingénieur, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame CAILLARD Nathalie**  
Télé assistant utilisateurs, CM-CIC SERVICES, NANTES.
- **Madame CANASTRA Maria**  
Assistante familiale, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER, BLOIS.
- **Monsieur CATALDI Antonio**  
Ouvrier professionnel, FRANCE FERMETURES, MASSAY.
- **Monsieur CHAIGNON Frédéric**  
Chef de poste, GEBERIT SERVICES SAS, SELLES SUR CHER.
- **Monsieur CHA Leng**  
Opérateur polyvalent P1, TI Group Automotive Systems SAS, NAZELLES-NEGRON.
- **Madame CHAPARD Béatrice**  
Chef de projet informatique, AGIRC-ARRCO, PARIS.
- **Monsieur CHAUSSOY David**  
Opérateur, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur CHAUVEAU Denis**  
Agent de fabrication, Robert BOSCH Automotive Steering Vendôme SAS, VENDOME.
- **Madame CHAUVEAU Isabelle**  
Educateur de jeunes enfants, Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher, BLOIS.
- **Madame CHEMINANT Valérie**  
Déléguée médicale, ASTRAZENECA, COURBEVOIE.
- **Monsieur CHENE Frédéric**  
Ingénieur cartographe, BRGM, ORLEANS.
- **Madame CHERY Sylvie**  
Aide-soignante, Fédération ADMR de Loir-et-Cher, BLOIS.
- **Monsieur CHESNEAU Jean-Jacques**  
Régleur de production, DELPHI France SAS, BLOIS.

- **Madame CHESNEAU Nathalie**  
Gestionnaire immobilier et moyens généraux, AGIRC-ARRCO, PARIS.
- **Monsieur CHESNESEC Bernard**  
Responsable process produit, FROMAGERIE BEL, VENDOME.
- **Monsieur CLEMENT Jany**  
Technicien de maintenance domaine nucléaire, SPIE NUCLEAIRE, CERGY-PONTOISE.
- **Monsieur CORREIA Manuel**  
Conducteur ligne fabrication, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Madame COURCET Sylvie**  
Infirmière, POLYCLINIQUE DE BLOIS, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Monsieur COURSIMAULT Stéphane**  
Chauffeur routier, SATAS, NEUVY.
- **Monsieur COUTON Philippe**  
Résident client, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur COUTREY Philippe**  
Technico commercial, FCA FRANCE, TRAPPES.
- **Monsieur CRUZ Dominique**  
Conducteur de ligne, Robert BOSCH Automotive Steering Vendôme SAS, VENDOME.
- **Monsieur CURET Laurent**  
Employé commercial, LEADER PRICE EXPLOITATION, VENDOME.
- **Monsieur DANGE Jean-Pierre**  
Convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, ORLEANS.
- **Monsieur DA SILVA Joaquim**  
Technicien, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame DAUDON Valérie**  
Opératrice de production, LES LABORATOIRES SERVIER INDUSTRIE, GIDY.
- **Monsieur DELAVEAU Xavier**  
Régleur de production, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur DELIER Emmanuel**  
Opérateur sur machine, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur DELONIN Bruno**  
DRH, Terres de Loire Habitat, BLOIS.
- **Madame DEMOULE Béatrice**  
Assistante RH, PARKER HANNIFIN FRANCE SAS, VIERZON.
- **Monsieur DENIOU Jean-Michel**  
Régleur, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame DEPARDIEU Nadine**  
Conductrice, CAILLAU, ROMORANTIN-LANTHENAY.

- **Monsieur DERRE Christophe**  
Technicien méthode maintenance, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame DERRE Micheline**  
Agent de service, ATALIAN PROPRETÉ EST, JOUE-LES-TOURS.
- **Monsieur DESMAZIERES Michel**  
Responsable méthodes, Valéo - Division After Market, BLOIS.
- **Madame DEVILLE Valérie**  
Gestionnaire appui, PÔLE EMPLOI Centre Val de Loire, ORLEANS.
- **Madame DOUSSOT Carole**  
Intervenante paraclinique, Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Loir-et-Cher, BLOIS.
- **Monsieur DUBOIS Alain**  
Technicien mesures physiques - Métrologie, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur DUCHENE Stéphane**  
Conducteur d'ilot, SENIOR AEROSPACE ERMETO SAS, FOSSE.
- **Madame DUMERY Véronique**  
Infirmière D.E., INSTITUT MEDICALE DE SOLOGNE, LAMOTTE-BEUVRON.
- **Monsieur EL KORDE Abdelghani**  
Responsable exploitation, XPO LOGISTICS, VILLEBAROU.
- **Monsieur ESTADIEU Emmanuel**  
Cadre, MBDA France SAS, BOURGES.
- **Madame ESTEBAN Patricia**  
Secrétaire médicale, POLYCLINIQUE DE BLOIS, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Monsieur EVANNO Marc**  
Technicien qualité, LEDA, SELLES SUR CHER.
- **Monsieur FERNANDEZ-SOLER Franck**  
Responsable contrôle, URSSAF Centre-Val de Loire, ORLEANS.
- **Monsieur FLATRES Thierry**  
Technicien automobile, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur FOLLENFANT Xavier**  
Chargé d'affaires, HMY France, VENDOME.
- **Madame FOUCAULT Jacqueline**  
Conductrice de lignes, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Madame FRENEAU Sylvie**  
Comptable, Mutualité française Centre-Val de Loire, BLOIS.
- **Monsieur FREROT Franck**  
Agent de conditionnement, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur GAGNEUX Loïc**  
Responsable service production, MGS MULTI GESTION SERVICES, BLOIS.

- **Madame GAITAN Christelle**  
Vendeuse, BUT INTERNATIONAL, EMERAINVILLE.
- **Madame GARCIA Claudine**  
Infirmière, INSTITUT MEDICALE DE SOLOGNE, LAMOTTE-BEUVRON.
- **Monsieur GASNE Martial**  
Opérateur, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame GASNOT Clara**  
Assistante familiale, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER, BLOIS.
- **Monsieur GAULTIER Francis**  
Assistant direction des ventes, HUSQVARNA CONSTRUCTION PRODUCTS, BLOIS.
- **Monsieur GAULUPEAU Philippe**  
Plaquiste, SAS PLATRERIE RODRIGUEZ, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Monsieur GAUTHIER Olivier, Michel, Jacques**  
Correspondant commercial, HUSQVARNA CONSTRUCTION PRODUCTS, BLOIS.
- **Madame GAUTHIER Sylvie**  
Agent production, BLANCHISSERIE BLESOISE, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Monsieur GAUTHIER Thierry**  
Professionnel de prod N2, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur GENDRAUD Patrice**  
Technicien d'intervention, TI Group Automotive Systems SAS, NAZELLES-NEGRON.
- **Madame GERMAIN Frédérique**  
Vendeuse électro-ménager, AUCHAN BLOIS, VINEUIL.
- **Madame GILLES-BRINDEAU Sylvie**  
Gestionnaire, MONDELEZ, VILLEBAROU.
- **Monsieur GILLOT Patrice**  
Technicien de laboratoire d'essais, Robert BOSCH Automotive Steering Vendôme SAS, VENDOME.
- **Madame GIRARD Véronique**  
Assistante de direction, BEG INGENIERIE, ORLEANS.
- **Monsieur GIRAUD Eric**  
Technicien intégration et test, THALES AVS FRANCE SAS, VENDOME.
- **Monsieur GIVRY Pascal**  
Conducteur process, CPK Production France S.A.S - Blois, BLOIS.
- **Monsieur GLEDEL Jean**  
Assistant en contrôle de gestion, SOGAREP, CHARGE.
- **Monsieur GORJAO Armando Jorge**  
Chaudronnier, SOCCOIM VEOLIA, CHAINGY.

- **Madame GOUIN Isabelle**  
Aide à domicile, Fédération ADMR de Loir-et-Cher, BLOIS.
- **Monsieur GOUPIL Laurent**  
Ingénieur Support système, XEROX TECHNOLOGY SERVICES, VILLEPINTE.
- **Monsieur GOURLAY Bernard**  
Ingénieur commercial, SENIOR AEROSPACE ERMETO SAS, FOSSE.
- **Madame GUILLEMET-DABARRE Martine**  
Aide-soignante, POLYCLINIQUE DE BLOIS, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Monsieur HATCHONDO Joël**  
Technicien court terme, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur HELLHAULT Philippe**  
Cadre informaticien, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur HERVET Olivier**  
Technicien, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame HOUNGVANTHAVY Panekham**  
Technicienne qualité, JTEKT HPI SAS, BLOIS.
- **Monsieur HUET Eric**  
Régleur, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur HUGUET Patrice**  
Technicien de maintenance, BRANDT FRANCE - Ets de Vendôme, SAINT-OUEN.
- **Monsieur JALLU Laurent**  
Préparateur Cariste, BARBIER S.A., JOUÉ-LES-TOURS.
- **Monsieur JOUANNIC Patrick**  
Plaquiste compagnon professionnel, SAS PLATRERIE RODRIGUEZ, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Monsieur KERGOAT Bertrand**  
Cadre méthodes industrielles, CAILLAU, ROMORANTIN-LANTHENAY.
- **Monsieur KOCHOWSKI Pascal**  
Superviseur, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur LAFAILLE Pierre**  
Professionnel de prod N2, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur LAGUANIER Dominique**  
Agent de magasin, CAILLAU, ROMORANTIN-LANTHENAY.
- **Madame LANDOUZY Marie-Christine**  
Conseillère, PÔLE EMPLOI Centre Val de Loire, ORLEANS.
- **Monsieur LANDOUZY Olivier**  
Technicien SAV, XEROX TECHNOLOGY SERVICES, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
- **Madame LAPLANCHE Patricia**  
Conseillère, PÔLE EMPLOI Centre Val de Loire, ORLEANS.

- **Madame LAUNAY Lydia**  
Agent de production, Anett Deux Centre-Loire, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Madame LAURON Brigitte**  
Employé qualifié magasin, Laboratoires BOIRON, MESSIMY.
- **Monsieur LAVANANT Philippe**  
Technicien expertise, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame LEBRETON Martine**  
Secrétaire de mairie en retraite, MAIRIE DE MESLAND, MESLAND.
- **Monsieur LECLERC Guy**  
Chargé de recherche, FROMAGERIE BEL, VENDOME.
- **Monsieur LECLERC Jean-Yves**  
Opérateur, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur LECLERC Marc**  
Magasinier cariste, AVK France, BLOIS.
- **Monsieur LEFEVRE Frédéric**  
Correspondant commercial, HUSQVARNA CONSTRUCTION PRODUCTS, BLOIS.
- **Madame LEGEAY Nathalie**  
Assistante administration des ventes, D.E.C. Dépôts Electrolytiques et Chimiques, CORMENON.
- **Monsieur LELLOUCHE Alain**  
MEP PROCESS, Valéo - Division After Market, BLOIS.
- **Madame LENOIR Evelyne**  
Cadre informatique, THALES AVS FRANCE SAS, VENDOME.
- **Monsieur LEROY Serge**  
Agent de fabrication, CENTRE BEDDING, MER.
- **Monsieur LEVASSEUR Frédéric**  
Fab expert retouche, FAURECIA AUTOMOTIVE COMPOSITES, THEILLAY.
- **Monsieur LIEBARD Louis-Marie**  
Directeur administratif et financier, SENIOR AEROSPACE ERMETO SAS, FOSSE.
- **Monsieur LORJOU Bertrand**  
Maçon carreleur, SAS PLATRIERIE RODRIGUEZ, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Madame LOUCHARD Martine**  
Opérateur préparateur, SENIOR AEROSPACE ERMETO SAS, FOSSE.
- **Madame LUCAS Sylvie**  
Auxiliaire de vie, Fédération ADMR de Loir-et-Cher, BLOIS.
- **Madame MABILLEAU Nadine**  
Adjoint administratif retraitée, MAIRIE DE ROMORANTIN-LANTHENAY, ROMORANTIN-LANTHENAY.

- **Monsieur MAES Philippe**  
Ingénieur, MBDA France, SELLES SAINT DENIS.
- **Madame MAGNIN-LEREDE Valérie**  
Chargée de clientèle particuliers, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS.
- **Monsieur MAGUIN Xavier**  
Technicien de laboratoire, SENIOR AEROSPACE ERMETO SAS, FOSSE.
- **Monsieur MAMOUX Bruno**  
Opérateur de four, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Monsieur MARCHAND Michel**  
Machiniste, TI Group Automotive Systems SAS, NAZELLES-NEGRON.
- **Monsieur MARIETTE Charles**  
Agent de sécurité, AUCHAN BLOIS, VINEUIL.
- **Madame MARION Frédérique**  
Secrétaire confirmée, Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher, BLOIS.
- **Monsieur MARMET Pascal**  
Mécanicien d'entretien, ENGIE COFELY, BLOIS.
- **Monsieur MARQUIER David**  
Chef d'équipe atelier, JTEKT HPI SAS, BLOIS.
- **Monsieur MARTINET Philippe**  
Responsable matériel, EUROVIA GRANDS TRAVAUX, BLOIS.
- **Monsieur MARTINS CAMPELO Sérafim**  
Aide-mécanicien, EUROVIA GRANDS TRAVAUX, BLOIS.
- **Monsieur MENNECIER David**  
Conducteur moyen d'essais, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame MENNY Patricia**  
Infirmière de prélèvement, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG CENTRE PAYS DE LA LOIRE, TOURS.
- **Monsieur MENY Didier**  
Peintre en bâtiment, SARL CLAVEAU STYLES, CLOYES-SUR-LE-LOIR.
- **Madame MICHOU Isabelle**  
Assistante du centre de production, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur MONGROLLE Fabrice**  
Responsable technique, STEF Transport ORLEANS, SARAN.
- **Madame MORVANT Mylène**  
Ouvrière, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Monsieur MOULINS Michel**  
Agent de maîtrise cuisine, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE - VAL DE LOIRE, ORLEANS.

- **Monsieur NEZAN Pascal**  
Conseiller, PÔLE EMPLOI Centre Val de Loire, ORLEANS.
- **Monsieur NIVERT Jérôme**  
Conducteur process, CPK Production France S.A.S - Blois, BLOIS.
- **Madame NOC Marie-France**  
Cariste, FAURECIA AUTOMOTIVE COMPOSITES, THEILLAY.
- **Monsieur OURY Thierry**  
Comptable, Immobilière Centre Loire, BLOIS.
- **Madame OUVRARD Christelle**  
Animatrice qualité, Robert BOSCH Automotive Steering Vendôme SAS, VENDOME.
- **Madame OUVRY Isabelle**  
Responsable ressources humaines, FAURECIA AUTOMOTIVE COMPOSITES, THEILLAY.
- **Madame PASQUIER Catherine**  
Gestionnaire de compte, DOCAPOST BPO, BLOIS.
- **Madame PATON Nathalie**  
Chargée de pré-contentieux, Immobilière Centre Loire, BLOIS.
- **Madame PEGUET Magali**  
Conseillère technique, Fédération ADMR de Loir-et-Cher, BLOIS.
- **Monsieur PEGUIN Martial**  
Technicien de maintenance, GEBERIT SERVICES SAS, SELLES SUR CHER.
- **Monsieur PEREIRA José**  
Responsable intégration et hotline, DOCAPOST BPO, BLOIS.
- **Monsieur PERRET Henry**  
Agent administratif, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame PERRIN Josiane**  
Comptable, AVK France, BLOIS.
- **Monsieur PERRIOT Bernard**  
Technicien méthode, ROXEL FRANCE, LE SUBDRAY.
- **Monsieur PETIT James**  
Responsable cellule avant-projet, HMY France, VENDOME.
- **Madame PICAUD Nadine**  
Professionnel de fabrication, Robert BOSCH Automotive Steering Vendôme SAS, VENDOME.
- **Madame PINCHAUX Dominique**  
Gestionnaire back-office retraitée, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Madame POIRIER Nelly**  
Secrétaire commerciale, BUT INTERNATIONAL, VILLERABLE.
- **Madame POMME Corinne**  
Fondé de pouvoir, URSSAF Centre-Val de Loire, ORLEANS.

- **Monsieur PONTOUX Jacky**  
Technicien, ROXEL FRANCE, LE SUBDRAY.
- **Monsieur POPINEAU Patrice**  
Technicien de laboratoire, Laboratoires BOIRON, MESSIMY.
- **Monsieur PORTE Pascal**  
Agent logistique, ONET TECHNOLOGIES TI, CHINON.
- **Monsieur POTIN Sylvain**  
Conducteur de moyens d'essais, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur POUPON Christian**  
Technicien logistique, CAILLAU, ROMORANTIN-LANTHENAY.
- **Monsieur PRAUX Pierre-Jean**  
Chargé de maintenance, CPK Production France S.A.S - Blois, BLOIS.
- **Madame PRIN Farida**  
Assistante technique, BRETLIM FORTUNY, CABINET PATRIS, BLOIS.
- **Monsieur QUENIAU Alain**  
Régleur de production, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur RAHARD Xavier**  
Employée de banque, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS.
- **Monsieur RANDUINEAU Vincent**  
Ouvrier qualifié, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame RENARD Christelle**  
Opératrice, RADIALL, CHATEAU-RENAULT.
- **Monsieur RENARD Thierry**  
Technicien d'atelier de fabrication, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame RENOUE Josiane**  
Opératrice injection, Société P.A. MARQUES S.A., DROUE.
- **Monsieur RIFFAUD Philippe**  
Responsable réduction des coûts, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur ROBERT Emmanuel**  
Chaudronnier, EUROVIA GRANDS TRAVAUX, BLOIS.
- **Madame ROCHERIEUX Murielle**  
Technicienne, D.R.S.M. Centre-Val de Loire, ORLEANS.
- **Madame RONCIERE Laure**  
Assistante gestion administrative, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame ROSENDO Aline**  
Agent de service, POLYCLINIQUE DE BLOIS, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Madame ROSSIGNOL Nathalie**  
Agent de fabrication, WILO INTEC, AUBIGNY SUR NERE.

- **Monsieur ROULLET Christophe**  
Professionnel de fabrication, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame ROUSSEAU Annick**  
Employée d'accueil donneurs, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG CENTRE PAYS DE LA LOIRE, TOURS.
- **Monsieur ROUSSELET Bruno**  
Tugger produit, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur ROYER Didier**  
Chef d'équipe, ALLIANCE HEALTHCARE, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Monsieur SALMON Franck**  
Tech. logistique CT, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur SAVOIRE Thierry**  
Technicien process, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur SEDILLOT Thierry**  
Convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, ORLEANS.
- **Madame SERRE Maria Déolinda**  
Ouvrier professionnel, Robert BOSCH Automotive Steering Vendôme SAS, VENDOME.
- **Monsieur SEVESTRE Philippe**  
Ingénieur, MBDA France, SELLES SAINT DENIS.
- **Madame SIDAINE Sylvie**  
Aide-soignante, INSTITUT MEDICALE DE SOLOGNE, LAMOTTE-BEUVRON.
- **Madame SIONNEAU Annie**  
Responsable appro, HMY France, VENDOME.
- **Monsieur SIROTTEAU Stéphane**  
Employé, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Monsieur SOARES FERREIRA Joao**  
Maçon coffreur confirmé, BOUYGUES T.P. Régions France, BALMA.
- **Monsieur SPEHAR Dubravko**  
Technicien de maintenance industrielle, CAILLAU, ROMORANTIN-LANTHENAY.
- **Madame SPONNAGEL Pascale**  
Visiteuse médicale, SANOFI AVENTIS FRANCE, GENTILLY.
- **Madame TALBOT Marie-France**  
Conductrice Offset, Société P.A. MARQUES S.A., DROUE.
- **Monsieur TAVEIRA Antonio**  
Fraiseur, CAILLAU, ROMORANTIN-LANTHENAY.
- **Madame TERMEAU Nadège**  
Agent de contrôle, RADIAL, CHATEAU-RENAULT.

- **Monsieur THAN Rithy**  
Professionnel de fabrication, JTEKT HPI SAS, BLOIS.
- **Monsieur THEVENOT Pascal**  
Ingénieur méthodes et industrielles, CAILLAU, ROMORANTIN-LANTHENAY.
- **Monsieur THIBAUT Franck**  
Opérateur régleur, MCSA SIPEM SAS, MEREAU.
- **Monsieur THIRIOT Pascal**  
Convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, ORLEANS.
- **Monsieur THOMAS Bruno**  
Responsable service moyens généraux, CAILLAU, ROMORANTIN-LANTHENAY.
- **Monsieur TIGE Jean-Luc**  
Superviseur, BRANDT FRANCE - Ets de Vendôme, SAINT-OUEN.
- **Monsieur TORRELLI Jean-Claude**  
Responsable technique, AVK France, BLOIS.
- **Monsieur TRAVERS Dominique**  
Préparateur méthodes, Robert BOSCH Automotive Steering Vendôme SAS, VENDOME.
- **Madame VERDIERE Brigitte**  
Technicien relations professionnel de santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Loir-et-Cher, BLOIS.
- **Monsieur VERRY David**  
Plaquiste, SAS PLATRERIE RODRIGUEZ, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Monsieur VILDY Alain**  
Régleur de production, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame VILLEGGER Murielle**  
Infirmière, POLYCLINIQUE DE BLOIS, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Monsieur WINTER Fabrice**  
Responsable développement réseau intégré, PPG DISTRIBUTION, ST.JEAN DE LA RUELLE.

**Article 3** : La médaille d'honneur du travail échelon OR est décernée à :

- **Monsieur ALLAIN Olivier**  
Coordinateur d'exploitation, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Madame ARNOLD Martine**  
Opérateur de production, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Monsieur AUBERT Philippe**  
Menuisier, HMY France, VENDOME.
- **Monsieur AUBERT Philippe**  
Responsable de secteur, Laboratoires BOIRON, MESSIMY.

- **Monsieur AUGIS Eric**  
Programmeur CN, HMY France, VENDOME.
- **Monsieur BACOUPE Germain**  
Gestionnaire douanes, THALES AVS FRANCE SAS, VENDOME.
- **Madame BALAVOINE Marie-Francine**  
Directeur adjoint, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Monsieur BARBERET Eric**  
Ressortier, COMPTOIR GENERAL DU RESSORT, MONTRICHARD.
- **Madame BARBIER Marie-Thérèse**  
Préparatrice en pharmacie, PHARMACIE MOULINIER, BLOIS.
- **Monsieur BAUDOIN Jean-Luc**  
Technicien aéronautique, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, MAGNY-LES-HAMEAUX  
CDX.
- **Monsieur BAYARD Pascal**  
Régleur de production, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame BELLIR Cécile**  
Infirmière, INSTITUT MEDICALE DE SOLOGNE, LAMOTTE-BEUVRON.
- **Monsieur BERGER Christian**  
Technicien, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame BESSINETON Nicole**  
Infirmière, INSTITUT MEDICALE DE SOLOGNE, LAMOTTE-BEUVRON.
- **Monsieur BIGOT Gilles**  
Ingénieur essais, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame BILLON Catherine**  
Assistante sociale, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS.
- **Monsieur BLOTTIERE Gilles**  
Chef d'atelier, HUSQVARNA CONSTRUCTION PRODUCTS, BLOIS.
- **Monsieur BOLTEAU Laurent**  
Chef de projet, RADIALL, CHATEAU-RENAULT.
- **Monsieur BOLTON Charles**  
Employé service maintenance, VORWERK SEMCO SAS, CLOYES-SUR-LE-LOIR.
- **Madame BONNY Claire**  
Infirmière, INSTITUT MEDICALE DE SOLOGNE, LAMOTTE-BEUVRON.
- **Monsieur BONSIGNE Laurent**  
Chauffeur routier, SATAS, NEUVY.
- **Madame BOUCHER Marie-Chantal**  
Ouvrière d'usine, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.

- **Madame BOULAY Christine**  
Gestionnaire administration du personnel et paies, SENIOR AEROSPACE ERMETO SAS,  
FOSSE.
- **Monsieur BOURREAU Jean-François**  
Cariste, BUT INTERNATIONAL, EMERAINVILLE.
- **Monsieur BOUSSION Fabrice**  
Chargé du contrôle exploitation, KEOLIS Métropole Orléans, SAINT-JEAN-DE-BRAYE.
- **Monsieur BOUZILLARD Bruno**  
Responsable performance fournisseur, THALES AVS FRANCE SAS, VENDOME.
- **Madame BOUZY Nicole**  
Employée de bureau, TECALEMIT AEROSPACE, BLOIS.
- **Madame BRAULT Corinne**  
Assistant conseil retraite, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS.
- **Monsieur BRILLANT Laurent**  
Responsable service prototypes, MAQUET SAS, ORLEANS.
- **Madame BRILLARD Sophie**  
Professionnelle de fabrication, Robert BOSCH Automotive Steering Vendôme SAS,  
VENDOME.
- **Madame BRUNEAUD Geneviève**  
Gestionnaire appui, PÔLE EMPLOI Centre Val de Loire, ORLEANS.
- **Monsieur CADORET Marc**  
Ingénieur, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame CALLES Annick**  
Opératrice de production, CAILLAU, ROMORANTIN-LANTHENAY.
- **Madame CARVALHO Maria**  
Auxiliaire de vie sociale, Fédération ADMR de Loir-et-Cher, BLOIS.
- **Madame CHAILLEUX Arlette**  
Employée d'usine, TECALEMIT AEROSPACE, BLOIS.
- **Monsieur CHAINTRON Gilles**  
Technicien maintenance, GETINGE LA CALHENE SAS, VENDOME.
- **Madame CHAMBON Elisabeth**  
Contrôleur de gestion, JTEKT HPI SAS, BLOIS.
- **Madame CHAPARD Béatrice**  
Chef de projet informatique, AGIRC-ARRCO, PARIS.
- **Madame CHARBONNEAU Christine**  
Secrétaire, Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, FONTENAY-AUX-ROSES.
- **Monsieur CHESNESEC Bernard**  
Responsable process produit, FROMAGERIE BEL, VENDOME.

- **Madame CHEVALLIER Roselyne**  
Secrétaire recouvrement, HUSQVARNA CONSTRUCTION PRODUCTS, BLOIS.
- **Madame CHEVY Catherine**  
Technicien assurance maladie frais de santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Loir-et-Cher, BLOIS.
- **Monsieur CHRESTIEN Philippe**  
Ingénieur système, SMABTP, PARIS.
- **Madame CLAES Pascale**  
Contrôleur de gestion, MBDA France SAS, BOURGES.
- **Monsieur CLEMENT Jany**  
Technicien de maintenance domaine nucléaire, SPIE NUCLEAIRE, CERGY-PONTOISE.
- **Madame CLEYET-MERLE Evelyne**  
Secrétaire administrative CE, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur CNAEPKENS Morthar**  
Façonnier, COMPTOIR GENERAL DU RESSORT, MONTRICHARD.
- **Madame COMMUNEAU Isabelle**  
Technicien service clients, CAISSE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE DU CENTRE, ORLEANS CDX 9.
- **Monsieur CORNAILLE Michel**  
Gardiennage d'immeuble hautement qualifié, Immobilière Centre Loire, BLOIS.
- **Monsieur CORNICHON Jean-Michel**  
Plaquiste, SAS PLATRERIE RODRIGUEZ, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Monsieur COUDERC Fabrice**  
Correspondant commercial, HUSQVARNA CONSTRUCTION PRODUCTS, BLOIS.
- **Monsieur COURSIMAULT Stéphane**  
Chauffeur routier, SATAS, NEUVY.
- **Madame COURTEMANCHE Chantal**  
Assistante de direction, DOCAPOST BPO, BLOIS.
- **Monsieur COUTON Philippe**  
Résident client, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur CRUZ Dominique**  
Conducteur de ligne, Robert BOSCH Automotive Steering Vendôme SAS, VENDOME.
- **Monsieur DA CUNHA Joao**  
Agent magasin logistique, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.
- **Madame DEGROOT Edith**  
Assistante administrative de production, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Madame DEPARDIEU Nadine**  
Conductrice, CAILLAU, ROMORANTIN-LANTHENAY.

- **Monsieur DESHAYES Patrice**  
Agent de fabrication, Valéo - Division After Market, BLOIS.
- **Madame DE SOUZA Nadine**  
Contrôleur de gestion, GETINGE LA CALHENE SAS, VENDOME.
- **Monsieur DHUISME Marc**  
Erodeur enfonceur, CAILLAU, ROMORANTIN-LANTHENAY.
- **Monsieur DORSEMAINE Thierry**  
Technicien bancaire, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS.
- **Madame DUPUIS Marie-Madeleine**  
Professionnel de fabrication, FAURECIA AUTOMOTIVE COMPOSITES, THEILLAY.
- **Monsieur DUVAL Pierre**  
Régleur de production, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame FAIX Christine**  
Correspondant commercial, HUSQVARNA CONSTRUCTION PRODUCTS, BLOIS.
- **Monsieur FERREIRA Anthony**  
Régleur machine outils, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame FOUCAULT Jacqueline**  
Conductrice de lignes, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Monsieur FOUQUERAY Eric**  
Régleur conducteur, CAILLAU, ROMORANTIN-LANTHENAY.
- **Monsieur FOURNEAU Patrice**  
Préparateur de commandes, BUT INTERNATIONAL, EMERAINVILLE.
- **Madame FRAISSE Danièle**  
Conducteur, CAILLAU, ROMORANTIN-LANTHENAY.
- **Monsieur GAILLOT Christophe**  
Responsable DEP, FAURECIA AUTOMOTIVE COMPOSITES, THEILLAY.
- **Madame GARCIA Claudine**  
Infirmière, INSTITUT MEDICALE DE SOLOGNE, LAMOTTE-BEUVRON.
- **Monsieur GARNIER Dominique**  
Salarié assurances, GMF Assurances COVEA, LEVALLOIS-PERRET.
- **Monsieur GAULUPEAU Philippe**  
Plaquiste, SAS PLATRERIE RODRIGUEZ, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Madame GELINEAU Nadine**  
Employée d'accueil donneurs, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG CENTRE PAYS DE LA LOIRE, TOURS.
- **Madame GELY Claude**  
Chargée d'audit, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
- **Madame GERMAIN Frédérique**  
Vendeuse électro-ménager, AUCHAN BLOIS, VINEUIL.

- **Monsieur GILLARD Eric**  
Technicien de maintenance, Valéo - Division After Market, BLOIS.
- **Monsieur GORJAO Armando Jorge**  
Chaudronnier, SOCCOIM VEOLIA, CHAINGY.
- **Monsieur GOULLET Pascal**  
Chargé d'affaires, ENGIE HOME SERVICES, SAINT-DENIS LA PLAINE.
- **Monsieur GOURLAY Bernard**  
Ingénieur commercial, SENIOR AEROSPACE ERMETO SAS, FOSSE.
- **Madame GUENON Elisabeth**  
Agent magasin logistique, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.
- **Monsieur GUIDET Thierry**  
Employé de banque, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS.
- **Monsieur GUILLEN Patrice**  
Convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, ORLEANS.
- **Madame GUILPAIN Isabelle**  
Opératrice machine, SOMATER CONDITIONNEMENTS SAS, MAROLLES-LES-SAINT-CALAIS.
- **Madame HAJDUKIEWICZ Véronique**  
OP leader monteur câbleur, ATERMES SALBRIS, SALBRIS.
- **Monsieur HARY Franck**  
Ingénieur de production informatique, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
- **Monsieur HATCHONDO Joël**  
Technicien court terme, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur HERGAULT Thierry**  
Technicien proto, Robert BOSCH Automotive Steering Vendôme SAS, VENDOME.
- **Monsieur HUE Jean-Paul**  
Agent logistique, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur HUGUET Patrice**  
Technicien de maintenance, BRANDT FRANCE - Ets de Vendôme, SAINT-OUEN.
- **Monsieur JAGET Pascal**  
Technicien de production éditique, GIE AXA Technology Services France, PARIS LA DEFENSE.
- **Madame JARDEL Sylvie**  
Employée de restauration, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
- **Monsieur JEULIN Daniel**  
Technicien leader, CAILLAU, ROMORANTIN-LANTHENAY.
- **Monsieur JOUANNEAU Francis**  
Agent d'entretien bâtiment, DELPHI France SAS, BLOIS.

- **Monsieur JOURDAN Patrice**  
Chargé de maintenance, CPK Production France S.A.S - Blois, BLOIS.
- **Monsieur JOURDANT Patrice**  
Rectifieur, CAILLAU, ROMORANTIN-LANTHENAY.
- **Monsieur KORMANN Philippe**  
Correspondant commercial, HUSQVARNA CONSTRUCTION PRODUCTS, BLOIS.
- **Monsieur LAFAILLE Pierre**  
Professionnel de prod N2, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame LAMBERT Catherine**  
Agent magasin logistique, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.
- **Madame LAMBERT Laure**  
Employée, TECALEMIT AEROSPACE, BLOIS.
- **Monsieur LANDRY Patrick**  
Conducteur de ligne, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur LEAUTE Alain**  
Vendeur végétaux, JARDILAND VENDOME, NAVEIL.
- **Monsieur LE BRECH Bruno**  
Chef d'équipe, CLEMESSEY, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Madame LEBRETON Martine**  
Secrétaire de mairie en retraite, MAIRIE DE MESLAND, MESLAND.
- **Monsieur LECLERC Guy**  
Chargé de recherche, FROMAGERIE BEL, VENDOME.
- **Monsieur LEPAGE Philippe**  
Responsable fonctionnel, PARIS HABITAT, PARIS.
- **Monsieur LORJOU Bertrand**  
Maçon carreleur, SAS PLATRERIE RODRIGUEZ, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Madame LOUET Jeannine**  
Secrétaire médicale, INSTITUT MEDICALE DE SOLOGNE, LAMOTTE-BEUVRON.
- **Madame LUCAS Monique**  
Monteur intégration, THALES AVS FRANCE SAS, VENDOME.
- **Madame MABILLEAU Nadine**  
Adjoint administratif retraitée, MAIRIE DE ROMORANTIN-LANTHENAY,  
ROMORANTIN-LANTHENAY.
- **Monsieur MAGUIN Xavier**  
Technicien de laboratoire, SENIOR AEROSPACE ERMETO SAS, FOSSE.
- **Madame MALLET Anne**  
Manipulatrice en radiologie, INSTITUT MEDICALE DE SOLOGNE, LAMOTTE-  
BEUVRON.

- **Monsieur MANCUSO Jean-Pierre**  
Responsable SAV, HUSQVARNA CONSTRUCTION PRODUCTS, BLOIS.
- **Madame MARCHAIS Annick**  
Gestionnaire d'approvisionnement, AUCHAN BLOIS, VINEUIL.
- **Madame MARIE-JULIE Patricia**  
Hôtesse principale, AUCHAN BLOIS, VINEUIL.
- **Monsieur MARION François**  
Chef de cabine principal, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Monsieur MARMET Pascal**  
Mécanicien d'entretien, ENGIE COFELY, BLOIS.
- **Monsieur MARTEAU Patrick**  
Responsable des services généraux, Valéo - Division After Market, BLOIS.
- **Monsieur MAUBLANC Laurent**  
Régleur, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur MENANT Francis**  
Responsable logistique, HUSQVARNA CONSTRUCTION PRODUCTS, BLOIS.
- **Madame MENNECIER Catherine**  
Technicienne relations professionnels de santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Loir-et-Cher, BLOIS.
- **Monsieur MEUNIER Michel**  
Magasinier, HUSQVARNA CONSTRUCTION PRODUCTS, BLOIS.
- **Monsieur MEUNIER Philippe**  
Magasinier cariste, CAILLAU, ROMORANTIN-LANTHENAY.
- **Monsieur MICHOT Jean-Marc**  
Technicien en métrologie, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur MONCAUT Stéphane**  
Conducteur d'engins, SAS Champignonnières des Roches, LONGUE.
- **Madame MOREAU Véronique**  
Monteur intégration et test, THALES AVS FRANCE SAS, VENDOME.
- **Madame MORVANT Mylène**  
Ouvrière, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Madame MOULARD Viviane**  
Agent technique principal 2ème classe en retraite, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE - VAL DE LOIRE, ORLEANS.
- **Monsieur MOULINS Michel**  
Agent de maîtrise cuisine, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE - VAL DE LOIRE, ORLEANS.
- **Madame MUCK Maryline**  
Employée de banque, SOCIETE GENERALE Orléans, ORLEANS.

- **Madame NAVAS BLASCO Dominique**  
Opérateur de production, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Madame OLIVEIRA Natalia**  
Secrétaire médicale, INSTITUT MEDICALE DE SOLOGNE, LAMOTTE-BEUVRON.
- **Madame PAGES Etienne**  
Opératrice, Federal Mogul Opérations France SAS, SAINT JEAN DE LA RUELLE.
- **Monsieur PASTOR Pedro**  
Ouvrier d'usine, HMY France, VENDOME.
- **Monsieur PEGUIN Martial**  
Technicien de maintenance, GEBERIT SERVICES SAS, SELLES SUR CHER.
- **Monsieur PERRET Henry**  
Agent administratif, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame PERRIN Josiane**  
Comptable, AVK France, BLOIS.
- **Monsieur PHILIPPON Frédéric**  
Soudeur, TECALEMIT AEROSPACE, BLOIS.
- **Madame PINCHAUX Dominique**  
Gestionnaire back-office retraitée, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Madame PIQUET-GUILBAUD Véronique**  
Employée de banque, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS.
- **Monsieur PONTOUX Jacky**  
Technicien, ROXEL FRANCE, LE SUBDRAY.
- **Monsieur PORTE Pascal**  
Agent logistique, ONET TECHNOLOGIES TI, CHINON.
- **Monsieur POTHEE Dominique**  
Coordinateur PPAP, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame POUILLAIN Sylvie**  
Aide-soignante, INSTITUT MEDICALE DE SOLOGNE, LAMOTTE-BEUVRON.
- **Monsieur RAGOIS Jean-Luc**  
Chef de chantier, ENGEL ENGIE, MER.
- **Madame RAIMBAULT Sylvie**  
Employée d'atelier, AUCHAN BLOIS, VINEUIL.
- **Monsieur RAVINEAU Jean-Claude**  
Assistant technique qualifié, Terres de Loire Habitat, BLOIS.
- **Madame REGUER Sylvie**  
Assistante commerciale, BERNARDY SAS, THENIOUX.
- **Madame REIMBEAU Evelyne**  
Opérateur de compostage, SOCOPA VIANDES CHERRE, LA FERTE-BERNARD.

- **Monsieur RENARD Jean-Michel**  
Régleur de production, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur ROBERT Philippe**  
Professionnel de fabrication, FAURECIA AUTOMOTIVE COMPOSITES, THEILLAY.
- **Madame ROCHERIEUX Murielle**  
Technicienne, D.R.S.M. Centre-Val de Loire, ORLEANS.
- **Madame ROSENDO Aline**  
Agent de service, POLYCLINIQUE DE BLOIS, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Madame ROSSIGNOL Nathalie**  
Agent de fabrication, WILO INTEC, AUBIGNY SUR NERE.
- **Monsieur ROUFFE Frédéric**  
Agent de maîtrise, CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
- **Monsieur ROUSSELET Bruno**  
Tugger produit, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame SAINT-OUEN Corinne**  
Assistante de direction, HUSQVARNA CONSTRUCTION PRODUCTS, BLOIS.
- **Monsieur SALMON Thierry**  
Professionnel de fabrication, Robert BOSCH Automotive Steering Vendôme SAS,  
VENDOME.
- **Monsieur SAVOIRE Thierry**  
Technicien process, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur SCHWOB Philippe**  
Responsable de Centre opérationnel, DALKIA France, TOURS.
- **Madame SIDAINE Sylvie**  
Aide-soignante, INSTITUT MEDICALE DE SOLOGNE, LAMOTTE-BEUVRON.
- **Monsieur SWITALA Dominique**  
Peintre, LOIR-ET-CHER LOGEMENT, BLOIS.
- **Monsieur TALASKA Thierry**  
Electricien, INEO CENTRE Agence d'Orléans, ORLEANS.
- **Monsieur TAVENARD Valéry**  
Collecteur de lait, FROMAGERIE BEL, VENDOME.
- **Monsieur THEAU Philippe**  
Technicien qualité, SENIOR FLEXONICS BLOIS SAS, BLOIS.
- **Monsieur THEVENOT Pascal**  
Ingénieur méthodes et industrielles, CAILLAU, ROMORANTIN-LANTHENAY.
- **Monsieur TIGE Jean-Luc**  
Superviseur, BRANDT FRANCE - Ets de Vendôme, SAINT-OUEN.
- **Madame TONIUTTI Sophie**  
Conseillère assurance maladie, D.R.S.M. Centre-Val de Loire, ORLEANS.

- **Monsieur TORRELLI Jean-Claude**  
Responsable technique, AVK France, BLOIS.
- **Madame TOUCHET Danielle**  
Employée libre service, AUCHAN BLOIS, VINEUIL.
- **Monsieur TRAVERS Dominique**  
Préparateur méthodes, Robert BOSCH Automotive Steering Vendôme SAS, VENDOME.
- **Madame TREBUCHET Katia**  
Employée de banque, BANQUE CIC OUEST, NANTES.
- **Monsieur VASSEUR Eric**  
Magasinier, SOMATER CONDITIONNEMENT SAS, SAVIGNY-SUR-BRAYE.
- **Monsieur VILDY Alain**  
Régleur de production, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur VILLATTE Joël**  
Ingénieur, DELPHI France SAS, BLOIS.

**Article 4 :** La médaille d'honneur du travail échelon GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ALLAIN Olivier**  
Coordinateur d'exploitation, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Monsieur ANSELME Jean-Pierre**  
Responsable de secteur, JARDILAND SAS, JOINVILLE-LE-PONT.
- **Monsieur BANAS Jean-Pierre**  
Agent professionnel, THALES LAS France SAS, LA FERTE-SAINT-AUBIN.
- **Madame BELLANGER Marinette**  
Agent magasin logistique, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.
- **Monsieur BERGER Christian**  
Technicien, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame BERTHOME Claudie**  
Gestionnaire site de distribution, THALES AVS FRANCE SAS, VENDOME.
- **Monsieur BIHEL Sylvain**  
Conducteur régleur, FEDERAL MOGUL VALVETRAIN La Source, ORLEANS.
- **Madame BLASQUEZ Marie-Chantal**  
Conductrice de machine, AIR FORME S.A.S., MUR-DE-SOLOGNE.
- **Monsieur BLOCH Rémy**  
Responsable développement technique, PARAGON TRANSACTION SA, COSNE-COURS-SUR-LOIRE.
- **Monsieur BOLTON Charles**  
Employé service maintenance, VORWERK SEMCO SAS, CLOYES-SUR-LE-LOIR.

- **Monsieur BORD Bernard**  
Technicien process, Robert BOSCH Automotive Steering Vendôme SAS, VENDOME.
- **Madame BORDIER Maryline**  
Conductrice Offset, Société P.A. MARQUES S.A., DROUE.
- **Monsieur BOUQUET Patrick**  
Responsable de magasin, SAINT-GOBAIN SULLY, SULLY-SUR-LOIRE.
- **Monsieur BOURREAU Jean-François**  
Cariste, BUT INTERNATIONAL, EMERAINVILLE.
- **Monsieur BRUNEAU Jean-Pierre**  
Opérateur process, CPK Production France S.A.S - Blois, BLOIS.
- **Monsieur BRUNET Jean-Marie**  
Chargé de clientèle particuliers, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS.
- **Monsieur CHAINTRON Gilles**  
Technicien maintenance, GETINGE LA CALHENE SAS, VENDOME.
- **Madame CHARPENTIER Sophie**  
Agent de production, KNAUF Industries Est, VERNOU EN SOLOGNE.
- **Monsieur CHATEIGNER Alain**  
Cariste, AUCHAN BLOIS, VINEUIL.
- **Monsieur CHESNESEC Bernard**  
Responsable process produit, FROMAGERIE BEL, VENDOME.
- **Monsieur CHOPIN Dominique**  
Adjoint technique 2ème classe à la retraite, MAIRIE DE ROMORANTIN-LANTHENAY, ROMORANTIN-LANTHENAY.
- **Monsieur CLEMENT Jany**  
Technicien de maintenance domaine nucléaire, SPIE NUCLEAIRE, CERGY-PONTOISE.
- **Monsieur CORNICHON Jean-Michel**  
Plaquiste, SAS PLATRIERIE RODRIGUEZ, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Madame COSSON Françoise**  
Technicienne de laboratoire, FROMAGERIE BEL, VENDOME.
- **Monsieur CRESSON Pascal**  
Agent qualité, GEBERIT SERVICES SAS, SELLES SUR CHER.
- **Madame CROSNIER Jeannine**  
Gardiennne d'immeuble, LOIR-ET-CHER LOGEMENT, BLOIS.
- **Madame DA CRUZ Brigitte**  
Assistante confirmée, FIDUCIAL EXPERTISE, ANGERS.
- **Monsieur DAMIENS Elie**  
Correspondant commercial, HUSQVARNA CONSTRUCTION PRODUCTS, BLOIS.
- **Monsieur DELTINGER Jean-Luc**  
Conducteur moulage, CPK Production France S.A.S - Blois, BLOIS.

- **Madame DE SOUZA Nadine**  
Contrôleur de gestion, GETINGE LA CALHENE SAS, VENDOME.
- **Madame DEVIENNE Frédérique**  
Employée de banque, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS.
- **Monsieur DUPRE Philippe**  
Cariste, INDUSTRIELLE DESMARQUOY - HUTCHINSON, BRIARE.
- **Monsieur DUPUIS Alain**  
Chef d'équipe, CLIMATELEC, CONTRES.
- **Madame DURAND Sylvie**  
Chargée de mission, PÔLE EMPLOI Centre Val de Loire, ORLEANS.
- **Monsieur DUVAL Pierre**  
Régleur de production, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur FERREIRA Anthony**  
Régleur machine outils, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame FOLTIER Françoise**  
Technicienne supérieure, Agence de l'eau Loire Bretagne, ORLEANS.
- **Monsieur FORNETTE Patrick**  
Professionnel de fabrication, FAURECIA AUTOMOTIVE COMPOSITES, THEILLAY.
- **Monsieur FORTIER Philippe**  
Menuisier qualification AP42, EURL FERRAND, SAINT-GEORGES-SUR-CHER.
- **Madame FOUCAULT Jacqueline**  
Conductrice de lignes, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Monsieur GAULUPEAU Philippe**  
Plaquiste, SAS PLATRENERIE RODRIGUEZ, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Madame GAYRAL Marie-Pierre**  
Comptable, FIDUCIAL EXPERTISE, ANGERS.
- **Monsieur GENTY Guy**  
Ouvrier professionnel, TECALEMIT AEROSPACE, BLOIS.
- **Monsieur GERVAISE Philippe**  
Tuyauteur, ENDEL Engie, NANTES Cédex 2.
- **Monsieur GILLET Patrick**  
Responsable gestion production, ST MICHEL SERVICES, CONTRES.
- **Monsieur GORJAO Armando Jorge**  
Chaudronnier, SOCCOIM VEOLIA, CHAINGY.
- **Madame GOULAS Roselyne**  
Technicien intégration et test, THALES AVS FRANCE SAS, VENDOME.
- **Madame GROINE Soledad**  
Chargée de mission, AGENCE REGIONALE DE SANTE IDF, PARIS.

- **Monsieur GUILLEMYN Patrick**  
Chef d'agence, BOLLORE ENERGY, PUTEAUX.
- **Madame GUILLON Nicole**  
Monteuse-câbleuse, THALES LAS France SAS, LA FERTE-SAINT-AUBIN.
- **Monsieur HENRIOT Alain**  
Adjoint chef de projet, BOCCARD SA, VILLEURBANNE.
- **Madame HENRY Maryse**  
Employée de banque, BANQUE CIC OUEST, NANTES.
- **Monsieur HERVET Jean-Luc**  
Conducteur, PARAGON TRANSACTION SA, COSNE-COURS-SUR-LOIRE.
- **Monsieur HUE Jean-Paul**  
Agent logistique, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame JANOT Cécile**  
Infirmière, Valéo - Division After Market, BLOIS.
- **Monsieur JANVIER Claude**  
Professionnel de production, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur JOUANNEAU Francis**  
Agent d'entretien bâtiment, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur JOURJON Bruno**  
Régleur sur presse, SOMATER CONDITIONNEMENT SAS, SAVIGNY-SUR-BRAYE.
- **Monsieur KORMANN Philippe**  
Correspondant commercial, HUSQVARNA CONSTRUCTION PRODUCTS, BLOIS.
- **Monsieur LAFAILLE Pierre**  
Professionnel de prod N2, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame LAMBERT-MAES Françoise**  
ACP, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS.
- **Madame LANCELIN Nadia**  
Technicienne supérieure assurance qualité, Laboratoires BOIRON, MESSIMY.
- **Madame LANCELOT Christine**  
Technicienne supérieure contrôle qualité, Laboratoires BOIRON, MESSIMY.
- **Madame LATRON Nadège**  
Conseillère technique, Fédération ADMR de Loir-et-Cher, BLOIS.
- **Monsieur LEBLOND Laurent**  
Cadre de banque, BANQUE CIC OUEST, NANTES.
- **Madame LEBRETON Martine**  
Secrétaire de mairie en retraite, MAIRIE DE MESLAND, MESLAND.
- **Monsieur LEDARD Philippe**  
Cadre bancaire, LCL - CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.

- **Madame LEGUERE Françoise**  
Chargée de clientèle, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS.
- **Madame LELEU Catherine**  
Cadre de banque, BANQUE CIC OUEST, NANTES.
- **Madame LEMEUNIER Pierrette**  
Assistante commerciale, SNV SERVAIS, DROUE.
- **Madame LOUCHARD Muriel**  
Chef de mission, FIDUCIAL EXPERTISE, ANGERS.
- **Monsieur LOUIS Eric**  
Micro mécanicien, THALES AVS FRANCE SAS, VENDOME.
- **Madame LUCAS Martine**  
Chargée de clientèle, Terres de Loire Habitat, BLOIS.
- **Madame MABILLEAU Nadine**  
Adjoint administratif retraitée, MAIRIE DE ROMORANTIN-LANTHENAY,  
ROMORANTIN-LANTHENAY.
- **Madame MACAUX Francine**  
Administrateur de données, HUSQVARNA CONSTRUCTION PRODUCTS, BLOIS.
- **Madame MAGNAN Christine**  
Responsable des apros expéditions, SENIOR FLEXONICS BLOIS SAS, BLOIS.
- **Monsieur MANDARD Pascal**  
Ouvrier d'usine, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame MANGIN Marie-Hélène**  
Gestionnaire conseil, CAF du Loiret, ORLEANS.
- **Madame MANLAY Pascale**  
Chef d'équipe, DOCAPOST BPO, BLOIS.
- **Madame MAUGEE Jocelyne**  
Ouvrière professionnelle, Robert BOSCH Automotive Steering Vendôme SAS, VENDOME.
- **Monsieur MAULNY Dominique**  
Opérateur, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur MECHE Pascal**  
Technicien intégration et test, THALES AVS FRANCE SAS, VENDOME.
- **Madame MERIAUD Patricia**  
Contrôleur articles conditionnement, LES LABORATOIRES SERVIER INDUSTRIE, GIDY.
- **Monsieur METIER Dominique**  
Agent professionnel, THALES LAS France SAS, LA FERTE-SAINT-AUBIN.
- **Monsieur MOLINA HERMOSA Manuel**  
Employé logistique, HMY France, VENDOME.

- **Madame MOULARD Viviane**  
Agent technique principal 2ème classe en retraite, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE - VAL DE LOIRE, ORLEANS.
- **Monsieur MOULINS Michel**  
Agent de maîtrise cuisine, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE - VAL DE LOIRE, ORLEANS.
- **Madame NAMRI Evelyne**  
ACP, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS.
- **Monsieur PALMA Charles**  
Employé maintenance nucléaire, TUNZINI MAINTENANCE NUCLEAIRE, LYON.
- **Monsieur PAUMELLE José**  
Technicien de comptabilité, RENAULT, GUYANCOURT.
- **Madame PERCHE Noëlle**  
Hôtesse d'accueil, HMY France, VENDOME.
- **Madame PETIT Sylvie**  
Assistante chargée d'affaires, HMY France, VENDOME.
- **Madame PINCHAUX Dominique**  
Gestionnaire back-office retraitée, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Monsieur PIRES AREIAS Antonio**  
Opérateur, SAS PULLFLEX, SAINT-MARTIN-LE-BEAU.
- **Madame PISA Martine**  
Employée logistique, GEBERIT SERVICES SAS, SELLES SUR CHER.
- **Monsieur POCHERIAU Bruno**  
Infirmier, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur POLIN Daniel**  
Comptable, Robert BOSCH Automotive Steering Vendôme SAS, VENDOME.
- **Monsieur POREE Guy**  
Conseiller commercial, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS.
- **Madame PORNIN Brigitte**  
Agent professionnel, THALES LAS France SAS, LA FERTE-SAINT-AUBIN.
- **Madame REGUER Sylvie**  
Assistante commerciale, BERNARDY SAS, THENIOUX.
- **Monsieur RENAULT Bruno**  
Chef d'équipe, ENDEL Engie, NANTES Cédex 2.
- **Madame REPUSSEAU Elisabeth**  
Professionnelle de fabrication, Robert BOSCH Automotive Steering Vendôme SAS, VENDOME.
- **Madame ROGER Marie-Claire**  
Assistante service économique, INSTITUT MEDICALE DE SOLOGNE, LAMOTTE-BEUVRON.

- **Monsieur ROUFFE Frédéric**  
Agent de maîtrise, CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
- **Monsieur ROUX Patrice**  
Agent de fabrication, THALES LAS France SAS, LA FERTE-SAINT-AUBIN.
- **Monsieur SAVARY Marc**  
Monteur régleur, AIR FORME S.A.S., MUR-DE-SOLOGNE.
- **Madame SEJOURNE Marie-Pierre**  
Secrétaire, RESSORTS LACROIX, MEUNG-SUR-LOIRE.
- **Madame SIDAINE Sylvie**  
Aide-soignante, INSTITUT MEDICALE DE SOLOGNE, LAMOTTE-BEUVRON.
- **Monsieur SIDANER Luc**  
Conducteur de chantier, CLEMESSEY, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Monsieur SILVA PEDROSA Albino**  
Chaudronnier, EUROVIA GRANDS TRAVAUX, BLOIS.
- **Madame SOUAIZE Christine**  
Contrôleuse en métrologie, PARKER HANNIFIN FRANCE SAS, VIERZON.
- **Monsieur TANCHOUX Patrice**  
Agent de production, Anett Deux Centre-Loire, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Monsieur THEAU Philippe**  
Technicien qualité, SENIOR FLEXONICS BLOIS SAS, BLOIS.
- **Madame TIREL Anne-Marie**  
Employée administrative, AUCHAN BLOIS, VINEUIL.
- **Madame TULON Nadine**  
Comptable, Groupement d'Employeurs Métiers Partagés, BLOIS.
- **Monsieur VACHER Jean-Pierre**  
Agent d'entretien, INSTITUT MEDICALE DE SOLOGNE, LAMOTTE-BEUVRON.
- **Madame VALENCE Martine**  
Opérateur ligne polyvalent, SAS Champignonnières des Roches, LONGUE.
- **Madame VAUDOUR Pascale**  
Employée de comptabilité, Robert BOSCH Automotive Steering Vendôme SAS, VENDOME.
- **Monsieur VEGA Jean**  
Customer support engineer, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Monsieur VENEROSO Michel**  
Régleur, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame VERON Catherine**  
Secrétaire médicale, POLYCLINIQUE DE BLOIS, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Madame VIDAL Claudine**  
Technicien Conseil, Caisse Nationale d'Assurances Vieillesse, TOURS.

- **Monsieur VILDY Alain**  
Régleur de production, DELPHI France SAS, BLOIS.
- **Madame VOISIN Sophie**  
Infirmière D.E., POLYCLINIQUE DE BLOIS, LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.
- **Madame VOISIN Yolande**  
Monteur micro-mécanique, THALES AVS FRANCE SAS, VENDOME.

**Article 5 :** Monsieur le Secrétaire Général et Madame la Directrice de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Blois, le **14 JUIN 2019**

Le Préfet



Yves ROUSSET

**PREFECTURE LOIR ET CHER**

**41-2019-06-17-004**

**Arrêté accordant à la société CEMEX GRANULATS  
NORD, l'autorisation de modifier les conditions de remise  
en état de la carrière exploitée à MULSANS**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Service interministériel  
d'animation des politiques publiques  
Pôle environnement et transition énergétique*

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL COMPLÉMENTAIRE N°

Accordant à la Société CEMEX GRANULATS NORD l'autorisation de modifier les conditions de remise en état de la carrière de calcaire qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Mulsans (41), sise aux lieux-dits « Les Dolins », « La Vallée Bonpuits » et « Les Pendants ».

**Le Préfet de Loir-et-Cher,  
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'environnement, notamment son titre 1<sup>er</sup> du livre V et son article L. 181-1 ;

Vu le code minier ;

Vu la nomenclature des installations classées ;

Vu la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement ;

Vu le titre II du livre V du code du patrimoine relatif à l'archéologie préventive ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié relatif aux exploitations de carrières ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées ;

Vu l'arrêté préfectoral d'autorisation du 16 mai 2012 autorisant la société CEMEX GRANULATS à exploiter une carrière de calcaire à Mulsans (41) sise aux lieux-dits « Les Dolins », « Les Pendants » et « La Vallée Bonpuits » ;

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire du 8 décembre 2017 autorisant la société CEMEX GRANULATS à modifier les conditions d'exploitation de la carrière de calcaire sise aux lieux-dits « Les Dolins », « Les Pendants » et « La Vallée Bonpuits » ;

Vu le procès verbal de récolement de cessation partielle d'activité du 5 octobre 2018 ;

Vu le procès verbal de récolement de cessation partielle d'activité du 22 juin 2016 ;

Vu la demande du 9 janvier 2018 de la société CEMEX GRANULATS de modifier les seuils d'acceptabilité des matériaux inertes destinés au remblaiement de la carrière ;

Vu la demande du 21 janvier 2019 de la société CEMEX GRANULATS de modifier les conditions de remise en état du site ;

Vu les dossiers produits à l'appui des demandes précitées ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire en date du 28 mai 2019 ;

Vu la notification à l'intéressé de la date de réunion de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites et des propositions de l'inspection des installations classées ;

Vu l'avis de la commission départementale de la nature des paysages et des sites – formation carrières - du Loir-et-Cher en date du 13 juin 2019 ;

Vu la notification à l'intéressé du projet d'arrêté statuant sur sa demande ;

Vu la communication du projet d'arrêté faite au directeur de la société CEMEX GRANULATS, qui a formulé des observations dans le délai imparti ;

Considérant que les modifications objet des demandes ne sont pas substantielles ;

Considérant que la modification des seuils d'acceptabilité des matériaux destinés au remblaiement de la carrière est permise par l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées, également applicable aux carrières ;

Considérant que le dossier portant sur la modification des seuils d'acceptabilité des matériaux de remblais déposé par CEMEX GRANULATS répond aux exigences de l'article 6 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées, également applicable aux carrières ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 512-1 du code de l'environnement, l'autorisation de modifier les seuils d'acceptabilité des matériaux inertes ne peut être accordée que si les dangers ou inconvénients peuvent être prévenus par des mesures que spécifie l'arrêté préfectoral ;

Considérant que le dossier précité, déposé par CEMEX GRANULATS conclut à l'absence d'impact sur la base de démonstrations jugées recevables ;

Considérant que les mesures compensatoires proposées par l'exploitant et reprises dans le présent arrêté préfectoral, en plus du respect des obligations réglementaires des arrêtés ministériels du 22 septembre 1994 révisé et du 12 décembre 2014 sus-cités, permettent de renforcer la surveillance du respect de la qualité des matériaux inertes admis en remblais ;

Considérant les avis favorables du maire de Mulsans et du propriétaire concerné par la modification de remise en état de la parcelle YE42 pp, pour une surface de 7908 m<sup>2</sup> ;

Considérant que le projet d'arrêté a été soumis à l'exploitant et que celui-ci a formulé des observations dans le délai imparti ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Loir-et-Cher ;

## ARRÊTE

## **Article 1 : Nature des modifications**

La société CEMEX GRANULATS Nord est autorisée pour la carrière de calcaire autorisée sur le territoire de la commune de MULSANS aux lieux-dits « Les Dolins », « Les Pendants » et « La Vallée Bonpuits » par les dispositions de l'arrêté préfectoral du 16 mai 2012 susvisé, à modifier les conditions de remise en état du site conformément aux éléments contenus dans ses dossiers de demandes déposés en préfecture de Loir-et-Cher le 9 janvier 2018 et le 21 janvier 2019.

La principale modification de remise en état porte sur une modification des critères d'admission des matériaux inertes admis pour le remblaiement de la carrière, conformément à l'article 6 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes, qui prévoit la possibilité de déroger aux valeurs limites sur les paramètres donnés en annexe II de l'arrêté, dans la limite d'un facteur 3 (déchets dits "3+"), sauf cas particuliers pour le carbone organique total sur éluat et le carbone organique total du contenu total.

La seconde modification concerne les conditions de réaménagement de la parcelle YE 42 pp.

## **Article 2 :**

**L'annexe 3 de l'arrêté préfectoral du 16 mai 2012 est remplacé par le plan annexé au présent arrêté.**

**Les dispositions de l'article 2.5.2 de l'arrêté préfectoral du 16 mai 2012 sont remplacées par les dispositions suivantes :**

### **2.5.2 Remise en état coordonnée à l'exploitation**

La remise en état doit être réalisée conformément au dossier de demande d'autorisation et au plan de remise en état annexé au présent arrêté.

Globalement, la remise en état du site consiste en un remblaiement partiel avec la création d'une dépression .

En particulier elle comprend :

- la création de 3 haies paysagères avec des essences locales (par reconstitution et augmentation du linéaire d'une haie existante),
- La création d'une zone « nue » et caillouteuse favorable à *œdicnème criard*, au sud de la parcelle ZZ 28, formant une bande de terrain sur laquelle la terre végétale ne sera pas régalée,
- **La création d'une zone à vocation industrielle en continuité de la centrale d'enrobage « COLAS », sur la surface totale (7908 m<sup>2</sup>) de la parcelle YE 42 pp.**

La remise en état doit être coordonnée à l'exploitation conformément aux plans de phasage des travaux et de remise en état du site annexés au présent arrêté. L'exploitation de la phase (n+2) ne peut débuter que si la phase (n) est remise en état.

L'exploitant notifie chaque phase quinquennale de remise en état au préfet.

La surface dérangée (égale à la somme des surfaces en cours d'extraction, des surfaces décapées et des surfaces non remise en état) de la carrière est inférieur à 17,4 ha à compter de la deuxième période quinquennale d'exploitation.

**Les dispositions de l'article 2.5.3.2.2 de l'arrêté préfectoral du 16 mai 2012 sont remplacées par les dispositions suivantes :**

### **2.5.3.2.2 Remblayage partiel de l'excavation et nature des remblais**

La remise en état du site consiste en un remblayage partiel de l'excavation pour retour à une cote finale

comprise entre 105 et 114 m NGF, conformément aux coupes topographiques du réaménagement annexées au présent arrêté.

Une couche de terre végétale de 30 cm minimum épierrée des plus gros blocs, recouvrira au final l'ensemble du site, excepté le secteur réservé à l'œdicnème Criard visé ci-dessus **et la parcelle YE 42 pp (cf. annexe 3 : plan de remise en état).**

- Le talutage des abords de la cuvette ainsi formée doit être réalisé à 10° maximum,
- Le remblayage des carrières est géré de manière à assurer la stabilité physique des terrains remblayés,

Le remblayage des carrières ne doit pas nuire à la qualité du sol, compte tenu du contexte géochimique local, ainsi qu'à la qualité et au bon écoulement des eaux.

Lorsqu'il est réalisé avec apport de matériaux extérieurs (déblais de terrassements, matériaux de démolition, etc, ...) ceux-ci doivent être préalablement triés de manière à garantir l'utilisation des seuls matériaux inertes.

#### 2.5.3.2.2.1 Nature des déchets inertes extérieurs acceptés en remblai

Seuls les déchets inertes définis par l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées peuvent être utilisés pour le remblayage de la carrière.

Ainsi, les déchets suivants sont admis :

**Selon l'annexe 1 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 sus-cité :**

CODE DÉCHET (1)	DESCRIPTION (1)	RESTRICTIONS
17 01 01	Béton	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 01 02	Briques	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 01 03	Tuiles et céramiques	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 01 07	Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	Uniquement les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 02 02	Verre	Sans cadre ou montant de fenêtres
17 03 02 (1)	Mélanges bitumineux ne contenant pas de goudron	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 05 04	Terres et cailloux ne contenant pas de substance dangereuse	À l'exclusion de la terre végétale, de la tourbe et des terres et cailloux provenant de sites contaminés

20 02 02	Terres et pierres	Provenant uniquement de jardins et de parcs et à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe (hors sites contaminés)
10 11 03	Déchets de matériaux à base de fibre de verre	Seulement en l'absence de liant organique
15 01 07	Emballage en verre	Triés
19 12 05	Verre	Triés

<sup>(1)</sup> Les codes déchets et leur description sont détaillés en annexe de la Décision n° 2000/532/CE du 03 mai 2000

(1) Les déchets d'enrobés bitumineux ne pourront être acceptés que s'ils font l'objet d'un test de détection pour s'assurer qu'ils ne contiennent pas de goudron. Ces tests doivent faire l'objet d'un enregistrement.

**Selon les articles 3 et 6 et l'annexe 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 sus-cité :**

Conformément aux articles 3 et 6 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014, les déchets non dangereux inertes qui n'entrent pas dans les catégories du tableau ci-dessus peuvent être admis sous réserve qu'ils respectent a minima les valeurs limites des paramètres définis ci-dessous.

La justification du caractère inerte doit être apportée par le fournisseur des déchets et conservée par l'exploitant de la carrière.

Il est interdit de procéder à une dilution ou à un mélange de déchets avec d'autres déchets ou produits dans le but de satisfaire aux critères d'admission énoncés ci-dessous.

Cette adaptation est autorisée pour la totalité du volume à remblayer sur le site. Les apports extérieurs sont de l'ordre de 1 800 000 m<sup>3</sup> sur la durée de l'autorisation, ce qui représente un apport moyen annuel de 60 000 m<sup>3</sup>.

1° Paramètres à analyser lors du test de lixiviation et valeurs limites à respecter :

Le test de lixiviation à appliquer est le test normalisé NF EN 12457-2.

PARAMÈTRE	VALEUR LIMITE À RESPECTER exprimée en mg/kg de matière sèche
As	1,5
Ba	60
Cd	0,12
Cr total	1,5
Cu	6
Hg	0,03
Mo	1,5
Ni	1,2
Pb	1,5
Sb	0,18
Se	0,3
Zn	12
Chlorure	2 400
Fluorure	30
Sulfate	3000

Indice phénols	3
COT (carbone organique total) sur éluat (1)	500
FS (fraction soluble)	12 000

(1) Si le déchet ne satisfait pas à la valeur limite indiquée pour le carbone organique total sur éluat à sa propre valeur de pH, il peut aussi faire l'objet d'un essai de lixiviation NF EN 12457-2 avec un pH compris entre 7,5 et 8,0. Le déchet peut être jugé conforme aux critères d'admission pour le carbone organique total sur éluat si le résultat de cette détermination ne dépasse pas 500 mg/kg de matière sèche.

2° Paramètres à analyser en contenu total et valeurs limites à respecter :

PARAMÈTRE	VALEUR LIMITE À RESPECTER exprimée en mg/kg de déchet sec
COT (carbone organique total)	60 000
BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes)	6
PCB (polychlorobiphényles 7 congénères)	1
Hydrocarbures (C10 à C40)	500
HAP (hydrocarbures Aromatiques polycycliques)	50

#### 2.5.3.2.2 Déchets interdits

Les déchets suivants sont interdits :

- les déchets liquides ou dont la siccité est inférieure à 30 %;
- les déchets dont la température est supérieure à 60°C ;
- les déchets non pelletables ;
- les déchets pulvérulents, à l'exception de ceux préalablement conditionnés ou traités en vue de prévenir une dispersion sous l'effet du vent ;
- les déchets d'amiante lié et les matériaux en contenant ;
- les déchets présentant au moins une propriété de danger, ou radioactifs ;

Les déchets interdits précités font l'objet d'une procédure de refus systématique à l'entrée de la carrière.

Le personnel de la carrière affecté à la réception des remblais (responsable de site, personnel de bascule, conducteur du bouteur...), reçoit une formation relative à leur gestion.

#### 2.5.3.2.3 Procédure d'acceptation préalable

L'exploitant de la carrière met en place une procédure d'acceptation préalable afin de disposer de tous les éléments d'appréciation nécessaires sur la possibilité d'accepter des déchets dans l'installation, a minima :

- le nom et les coordonnées du producteur des déchets et, le cas échéant, son numéro SIRET ;
- le nom et les coordonnées des éventuels intermédiaires et, le cas échéant, leur numéro SIRET ;
- le nom et les coordonnées du ou des transporteurs et, le cas échéant, leur numéro SIRET ;
- l'origine des déchets ;
- le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets, en référence (en référence à l'annexe de la Décision n° 2000/532/CE du 03 mai 2000) ;
- la quantité de déchets concernée en tonnes ;
- le traitement et/ou les opérations réalisés sur les déchets ;

- la valeur des paramètres du contenu total et les résultats des tests de lixiviation effectués en application de l'annexe II de l'arrêté du 12 décembre 2014.

L'exploitant s'assure que les déchets sont conformes à l'article 2.5.3.2.2.1 du présent arrêté et qu'ils ont fait l'objet d'un tri préalable selon les meilleures technologies disponibles à un coût économiquement acceptable.

Seuls les déchets remplissant l'ensemble des conditions de cette procédure d'acceptation préalable peuvent être admis sur l'installation.

La durée de validité du document est d'un an au maximum.

#### **2.5.3.2.2.4 Procédure d'admission des matériaux extérieurs**

Avant d'être admis, tout chargement de déchets fait l'objet d'une vérification des documents d'accompagnement par l'exploitant.

#### **Bordereau de suivi des déchets :**

Chaque apport extérieur est accompagné d'un bordereau de suivi des déchets attestant de la conformité des déchets à leur destination, et indiquant :

- le nom et les coordonnées du producteur des déchets et, le cas échéant, son numéro SIRET ;
- le nom et les coordonnées des éventuels intermédiaires et, le cas échéant, leur numéro SIRET ;
- le nom et les coordonnées du ou des transporteurs et, le cas échéant, leur numéro SIRET ;
- l'origine des déchets ;
- le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets (en référence à l'annexe de la Décision n° 2000/532/CE du 03 mai 2000) ;
- la quantité de déchets concernée en tonnes ;
- la référence au document d'acceptation préalable.

Le cas échéant, sont annexés à ce document les résultats de l'acceptation préalable mentionnée à l'article 3.

Ce document est signé par le producteur des déchets et les différents intermédiaires, le cas échéant.

La durée de validité du document précité est d'un an au maximum.

Un exemplaire original de ce document est conservé par l'exploitant pendant au moins trois ans et est tenu à la disposition de l'inspection des installations classées. Lorsqu'elles existent, les copies des annexes sont conservées pendant la même période.

#### **Procédure d'admission des déchets extérieurs :**

L'exploitant met en place une procédure d'admission des déchets extérieurs admis en remblai, dans laquelle est notamment précisée la liste des matériaux conformes, ainsi que la procédure de refus en cas de matériaux non-conformes. Cette procédure est parfaitement connue du personnel chargé de l'accueil et de la gestion des matériaux sur le site jusqu'à leur mise en remblai.

Un contrôle visuel des déchets est réalisé par l'exploitant à l'entrée de l'installation, lors du déchargement et lors du régilage des déchets afin de vérifier l'absence de déchet non autorisé.

Les matériaux extérieurs au site sont déposés sur une aire de réception qui permet de contrôler visuellement la nature des matériaux. Cette aire peut être déplacée suivant le phasage de l'exploitation du site. Elle fait l'objet d'un affichage particulier et de délimitations permettant de la situer.

Dans le cas où des déchets non autorisés (plastiques, métaux, bois, etc.) sont détectés, ceux-ci sont triés et disposés dans des bennes prévues à cet effet et installées à proximité immédiate. Ils sont éliminés vers des

filières autorisées.

En cas d'acceptation des déchets, l'exploitant délivre un accusé de réception au producteur des déchets sur lequel sont mentionnés a minima :

- le nom et les coordonnées du producteur des déchets et, le cas échéant, son numéro SIRET ;
- le nom et l'adresse du transporteur et, le cas échéant, son numéro SIREN ;
- le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets (en référence à l'annexe de la Décision n° 2000/532/CE du 03 mai 2000) ;
- la quantité de déchets admise ;
- la date et l'heure de l'accusé de réception.

#### **Registre d'admission des déchets :**

L'exploitant tient à jour un registre d'admission, éventuellement sous format électronique, dans lequel il consigne pour chaque chargement de déchets présenté :

- la date de réception, la date de délivrance au producteur de l'accusé de réception des déchets, et la date de leur stockage ;
- l'origine des déchets ;
- les moyens de transport utilisés ;
- le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets (en référence à l'annexe de la Décision n° 2000/532/CE du 03 mai 2000) ;
- la masse des déchets, mesurée par pesée à l'entrée de l'installation ;
- le résultat du contrôle visuel et, le cas échéant, celui de la vérification des documents d'accompagnement ;
- le cas échéant, le motif de refus d'admission.

#### **Plan de remblayage :**

L'exploitant tient à jour un **plan topographique**. Ce plan coté en plan et en altitude permet de localiser les zones de remblais correspondant aux données figurant sur le registre pré-cité (maillage de 50 mètres sur 50 mètres maximum).

Les documents, registres et plans cités ci-dessus sont conservés pendant toute la durée de l'exploitation et sont tenus à la disposition de l'inspection des installations classées.

#### **Conditions de remblayage :**

Le remblayage de la carrière avec les déchets inertes extérieurs est organisé de manière à assurer la stabilité de la masse des déchets, en particulier à éviter les glissements. Il est réalisé de manière à combler les parties en hauteur avant d'étendre la zone de stockage pour limiter, en cours d'exploitation, la superficie soumise aux intempéries.

Des mesures sont prises afin de réduire les nuisances pouvant résulter des opérations de remblayage, notamment :

- les émissions de poussières ;
- la dispersion de déchets par envol.

La quantité de matériaux mise en remblai est communiquée annuellement à l'inspection des installations classées lors de l'enquête annuelle (cf. 9.4.2 de l'arrêté du 16 mai 2012).

#### **2.5.3.2.2.5 Réalisation de contrôles aléatoires :**

Dans le but de vérifier la conformité des déchets au certificat d'acceptation préalable, des contrôles aléatoires seront réalisés par la société CEMEX GRANULATS.

Ces contrôles seront réalisés selon les fréquences suivantes :

- systématiquement pour les chantiers d'une capacité supérieure à 500 m<sup>3</sup>.
- par tranche de 5000 m<sup>3</sup>, pour les chantiers supérieurs à 5000 m<sup>3</sup>.

Ils devront permettre de vérifier que l'ensemble des paramètres définis dans l'article 2.5.3.2.2.1 sont respectés.

En cas d'écart à la déclaration d'acceptation préalable, l'exploitant informe l'inspection des installations classées et le producteur des déchets avant de procéder à la régularisation de sa situation.

#### **Article 3 : Recours**

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il peut être déféré à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex :

1° Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois qui commence à courir du jour où ledit acte leur a été notifié ;

2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de :

- a) L'affichage en mairie dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 181-44 du code de l'environnement ;
- b) La publication de la décision sur le site internet de la préfecture prévue au 4° du même article.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Conformément aux articles R. 181-50 à R. 181-52 du code de l'environnement, les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

Lorsqu'un recours gracieux ou hiérarchique est exercé par un tiers, l'autorité administrative compétente en informe le bénéficiaire de la décision pour lui permettre d'exercer les droits qui lui sont reconnus par les articles L. 411-6 et L. 122-1 du code des relations entre le public et l'administration.

Les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication de l'arrêté autorisant l'ouverture de cette installation ou atténuant les prescriptions primitives ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative.

#### **Article 4 : Notification**

Le présent arrêté est notifié au pétitionnaire par voie postale avec accusé de réception et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

Copies sont adressées au Maire de MULSANS et au Directeur Régional de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement de la région Centre-Val de Loire.

Le présent arrêté est affiché à la mairie de MULSANS pendant une durée d'un mois. Le procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du Maire et transmis au Préfet de Loir-et-Cher.

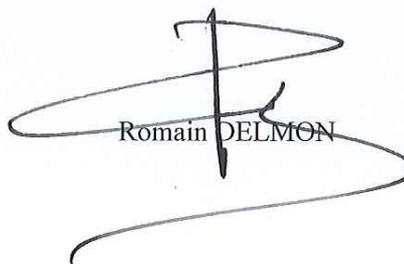
Il est également publié sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher.

#### **Article 6 : Exécution**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de Loir-et-Cher, le Maire de la commune de MULSANS, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

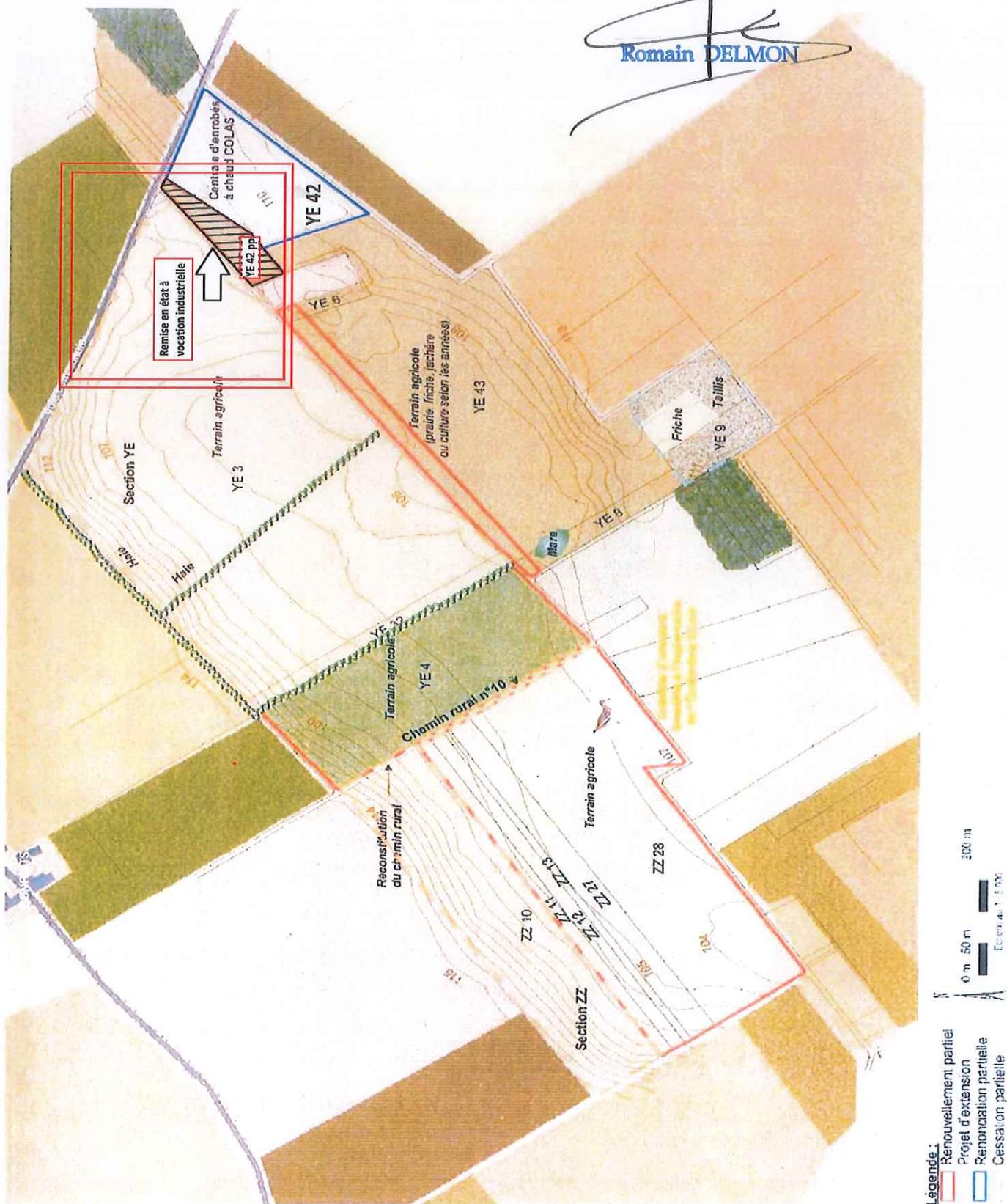
Blois, le **17 JUIN 2019**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
Romain DELMON

*Romain DELMON*

Annexe 3 : Plan de remise en état du site.



# PREFECTURE LOIR ET CHER

41-2019-06-07-001

Arrêté autorisant la société des Ateliers Louis Vuitton à exploiter un atelier de maroquinerie en dérogeant aux prescriptions générales aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 2360-2 pour ses installations implantées à VENDÔME



PREFET DE LOIR-ET-CHER

*Service interministériel  
d'animation des politiques publiques  
Pôle environnement et transition énergétique*

### **ARRETE DE PRESCRIPTIONS SPECIALES n°**

Autorisant la société « SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON » à exploiter un atelier de maroquinerie en dérogeant aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 2360-2 pour ses installations implantées Parc de l'Oratoire, 6 rue Salamanque, sur le territoire de la commune de VENDOME

**Le Préfet de Loir-et-Cher,  
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'environnement et notamment son livre V et en particulier l'article R.512-52 ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement codifiée à l'annexe de l'article R.511-9 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 25/07/01 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2360 : « Ateliers de fabrication de chaussures, maroquinerie ou travail des cuirs et des peaux » ;

Vu la déclaration effectuée le 03 décembre 2018 par la société « SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON » pour exploiter un atelier de maroquinerie soumis à déclaration sous la rubrique n° 2360-2 pour son établissement implanté au Parc de l'Oratoire, 6 rue de Salamanque, sur le territoire de la commune de VENDOME ;

Vu la demande de déroger à certaines prescriptions de l'arrêté ministériel du 25/07/2001 susvisé, présentée par la société « SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON » dans le cadre de sa déclaration ;

Vu le dossier accompagnant la demande de dérogation et notamment le rapport de modélisation des scénarios d'incendie, élaboré par TECHNISIM CONSULTANTS référencé 180 917 118 ;

Vu l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 11 mars 2019 ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées en date du 30 avril 2019 ;

Vu l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) du 16 mai 2019 ;

Considérant que la société « SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON » est tenue de respecter l'arrêté ministériel du 25/07/01 susvisé relatif aux prescriptions générales applicables aux installations

classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2360 : « Ateliers de fabrication de chaussures, maroquinerie ou travail des cuirs et des peaux » ;

Considérant que l'article R.512-R52 du code de l'environnement prévoit qu'une dérogation peut être accordée par le Préfet sur proposition de l'inspection des installations classées et après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques ;

Considérant les mesures compensatoires proposées par la société « SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON » et prescrites dans le présent arrêté ;

Considérant que les dispositions du présent arrêté permettent de protéger les intérêts visés à l'article L.511-1 du code de l'environnement ;

Considérant que le projet d'arrêté préfectoral a été soumis à l'exploitant, et que celui-ci n'a pas formulé de remarques ;

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ;

## ARRETE

### ARTICLE I. CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS

L'exploitation de l'installation ci-dessous est autorisée sous réserve des droits des tiers et à charge pour l'exploitant de la société « SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON » de se conformer aux conditions fixées par le présent arrêté.

Les activités des installations de la société « SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON » implantées Parc de l'Oratoire, 6 rue Salamanque sur le territoire de la commune de VENDÔME sont classées sous la rubrique suivante de la nomenclature des installations classées pour l'environnement :

Rubrique	Régime *	Libellé de la rubrique (activité)	Puissance déclarée
2360-2	D	Ateliers de fabrication de chaussures, maroquinerie ou travail des cuirs et des peaux, la puissance maximum de l'ensemble des machines pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 40 kW, mais inférieure à 200 kW	130 kW

\* D : régime de déclaration

### ARTICLE II. DÉROGATION

La société « SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON » est autorisée à déroger aux dispositions de l'article 2.4 (comportement au feu des bâtiments) de l'annexe 1 de l'arrêté du 25/07/2001 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2360.

Cette dérogation est accordée sous réserve du respect des mesures compensatoires visées aux articles III à V du présent arrêté.

### **ARTICLE III. CONFORMITÉ A DOSSIER DE DEMANDE**

Les installations sont implantées et exploitées conformément aux plans joints et au dossier accompagnant la déclaration et la demande d'aménagement des prescriptions, sous réserve du respect des prescriptions du présent arrêté. Toute transformation dans l'état des lieux et toute modification des installations ou de leur mode d'utilisation doivent être portées à la connaissance du préfet, avant réalisation.

Les installations sont exploitées de manière à éviter d'engendrer les dangers ou inconvénients visés à l'article L.511-1 du code de l'environnement.

### **ARTICLE IV. MESURES COMPENSATOIRES CONSTRUCTIVES**

Les mesures compensatoires suivantes sont mises en œuvre par l'exploitant :

- Le local d'atelier présente les caractéristiques suivantes :
  - Murs parpaings et/ou bardage double peau ;
  - Présence de fenêtres ;
  - Couverture incombustible ;
  - Structure en matériaux M0 ;
  - Locaux contigus à l'atelier séparés au moyen de cloisons coupe-feu (CF1h minimum) et de bloc-portes pare-flamme 1/2h minimum avec ferme-porte ;
  - Portillon de 0,9m minimum de large à proximité de la porte sectionnelle de l'atelier.
- Le local d'entreposage de matières combustibles présente les caractéristiques suivantes :
  - Murs coupe-feu (CF2h minimum) ;
  - Porte coupe-feu(CF2h minimum) ;
  - Couverture incombustible ;
  - Structure en matériaux M0 ;
  - Baie de communication avec le local de chargement équipée d'un bloc porte-porte coupe-feu (CF1h minimum) avec ferme-porte.

Les installations de production d'air comprimé sont isolées dans un local coupe-feu, équipé d'une porte débattant dans le sens de l'évacuation.

Le local d'atelier et le local d'entreposage de matières combustibles sont équipés en partie haute de dispositifs permettant l'évacuation des fumées et gaz de combustion dégagés en cas d'incendie (lanterneaux en toiture, ouvrants en façade ou tout autre dispositif équivalent). Les commandes d'ouverture manuelle sont placées à proximité des accès. Le système de désenfumage est adapté aux risques particuliers de l'installation.

### **ARTICLE V. MESURES COMPENSATOIRES ORGANISATIONNELLES**

En sus des moyens prévus à l'article 4.2 de l'annexe 1 de l'arrêté du 25/07/2001 susvisé, le Système de Sécurité Incendie comporte une centrale SSI et des détecteurs implantés à minima au sein de l'atelier et du local d'entreposage de matières combustibles.

Les entreposages de matières combustibles ne sont pas autorisés dans l'atelier en dehors de la présence du personnel. La quantité de matières combustibles entreposées dans le local de stockage est limitée à 1t.

L'exploitant doit s'assurer que le poteau incendie situé à proximité des installations est capable de fournir, en tout temps, un débit de 60 m<sup>3</sup>/h pendant 2 heures.

**ARTICLE VI. DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS.**

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il peut être déféré à la juridiction administrative, le Tribunal Administratif, 28 Rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CÉDEX :

1° Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois qui commence à courir du jour où ledit acte leur a été notifié ;

2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de :

- a) L'affichage en mairie dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 181-44 du code de l'environnement ;
- b) La publication de la décision sur le site internet de la préfecture prévue au 4° du même article.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Conformément aux articles R.181-50 à R.181-52 du code de l'environnement, les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

Lorsqu'un recours gracieux ou hiérarchique est exercé par un tiers, l'autorité administrative compétente en informe le bénéficiaire de la décision pour lui permettre d'exercer les droits qui lui sont reconnus par les articles L. 411-6 et L. 122-1 du code des relations entre le public et l'administration.

Les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication du présent arrêté ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative.

**ARTICLE VII. NOTIFICATION**

Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire par voie postale avec accusé de réception et inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Loir-et-Cher.

Copies seront adressées à Monsieur le Maire de VENDÔME, à Madame la Sous-Préfète de VENDÔME et à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement de la région Centre - Val de Loire.

Une copie de cet arrêté est mise à disposition sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher, pour une durée minimale de trois ans.

**ARTICLE VIII. EXÉCUTION DE L'ARRÊTE**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Loir-et-Cher, Madame la Sous-Préfète de VENDÔME, Monsieur le Maire de VENDÔME, Monsieur le Directeur Régional l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Centre - Val de Loire et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Blois, le **- 7 JUIN 2019**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
Romain DELMON